

Rapport annuel ORES

2022

ORES



DÉNOMINATION ET FORME

Société coopérative. Numéro BCE 0897.436.971

SIÈGE

Avenue Jean Mermoz 14, 6041 Gosselies.

CONSTITUTION

Constituée le 18 avril 2008. Acte de constitution publié à l'annexe du Moniteur belge du 30 avril 2008 sous le numéro 065395.

STATUTS

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Frédéric DERUYVER, de résidence à Court-Saint-Etienne, en date du 18 juin 2020, publié aux annexes du Moniteur belge le 26 juin 2020 sous le numéro 20328587.

Table des matières

I	INTRODUCTION	5
	1. Message du Président du Comité de direction.....	6
	2. Présentation de l'entreprise.....	8
II	RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	13
	1. Retour sur 2022 : chiffres et événements marquants	14
	2. Responsabilité sociétale et développement durable	17
	3. Transition énergétique et empreinte environnementale	21
	4. Excellence opérationnelle, fiabilité et résilience des réseaux	41
	5. Prévention, sécurité et bien-être au travail	52
	6. Service au client, coût de l'énergie et précarité énergétique	59
	7. Gouvernance, transparence et éthique	65
III	INDEX GRI	73
IV	RAPPORT DE GESTION	93
	1. Commentaires sur les comptes annuels.....	94
	2. Comptes annuels.....	106
V	RAPPORT DES COMMISSAIRES	135
VI	RAPPORT DE RÉMUNÉRATION	142
	1. Présentation des organes de gestion.....	143
	2. Rapport du Comité de nomination et de rémunération.....	145
	3. Rapport du Conseil d'administration	147



INTRODUCTION

I

1. Message du Président du Comité de direction.....	6
2. Présentation de l'entreprise	8

1. Message du Président du Comité de direction

RETOUR SUR UNE ANNÉE HORS DU COMMUN

Guerre en Ukraine, pénuries, inflation, explosion des prix de l'énergie : l'année 2022 aura été exceptionnelle par la somme d'épreuves qu'elle a imposées. La crise énergétique mondiale, qui avait débuté en 2021 lors de la forte reprise économique post Covid-19 et s'est amplifiée à partir de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, a marqué notre secteur d'activité. Le choc sur les prix de l'énergie, sans précédent depuis les années 1970, a bouleversé nos vies, particuliers et entreprises confondus, avec des conséquences souvent très douloureuses économiquement.

Au cœur de l'activité et du marché de l'électricité et du gaz en Wallonie, ORES a fait face, en assumant les responsabilités qui sont les siennes. La crise a réaffirmé toute l'importance de notre rôle et la pertinence de notre vision. Nous devons, plus encore qu'hier, agir comme moteur de la transition énergétique, veiller à l'inclusion de tous dans cette dynamique, et travailler avec nos parties prenantes dans une dimension de proximité plus que jamais indispensable.

En 2022, notre ancrage local historique a été consolidé par les décisions du Gouvernement wallon pour le renouvellement des mandats de gestion des réseaux de distribution d'électricité et de gaz des 262 villes et communes wallonnes, pour la période 2023-2043. ORES a été confirmée en tant que premier gestionnaire de la Région et nous assurerons à l'avenir la gestion de ces réseaux dans 195 communes pour l'électricité et 117 pour le gaz. Nous en sommes fiers et nous entendons bien être à la hauteur de la confiance que les Collèges et Conseils communaux ont placée en nous en retenant notre candidature. Ce choix nous conforte dans la poursuite de nos ambitions et notamment dans la mise en œuvre des moyens, des infrastructures et des systèmes qui permettront de faciliter la transition énergétique à l'échelon régional et communal.

Car malgré le climat de crise permanente, les défis de la transition, de l'atténuation des changements climatiques et de la décarbonation de la société à l'horizon 2050 n'ont pas disparu. Les trois tempêtes successives qui ont frappé nos réseaux au mois de février 2022 nous l'ont rappelé assez lourdement. La voie choisie pour cette transition est celle d'un développement massif et accéléré du renouvelable pour progresser vers une indépendance énergétique plus



forte en Europe. Afin de se préparer à ces défis qui vont l'impacter rapidement et directement, ORES a fait réaliser durant cette année 2022 une analyse approfondie destinée à déterminer au mieux les évolutions sociétales – en cours et à venir – et surtout, leurs conséquences sur les réseaux de distribution. Plusieurs scénarios d'évolution ont été identifiés et ils nous ont permis de délimiter notre nouveau plan industriel. Des changements fondamentaux sont attendus dans les modes de production, de mobilité et de chauffage. Ils vont nécessiter des réseaux à la fois plus résilients, plus flexibles et plus « smart ». Et nous voulons être au rendez-vous de ces changements majeurs, avec ce plan industriel ambitieux.

C'est avec cet objectif en tête, couplé à notre volonté de continuer à faire des tarifs de distribution un élément de stabilité de la facture énergétique des citoyens et des entreprises de Wallonie, que nos équipes ont aussi travaillé durant l'année à la préparation de nos réactions et propositions par rapport à la nouvelle méthodologie tarifaire du régulateur wallon. La transition va requérir des investissements en hausse sur les réseaux et le mode de financement de ces investissements est au cœur des débats. La prochaine période tarifaire, initialement prévue pour s'étendre de 2024 à 2028, a été reportée à la fin octobre par la CWaPE. Elle a décidé de la postposer d'une année calendrier afin d'octroyer à toutes les parties impliquées le temps nécessaire à un processus de concertation de qualité. La nouvelle période tarifaire s'étendra donc de 2025 à 2029. L'exercice 2024 constituera une année de transition entre les deux périodes tarifaires, dans la continuité de la méthodologie applicable actuellement.

La transition énergétique s'appuiera aussi invariablement sur une numérisation accrue et l'utilisation des données dans de nouveaux processus de marché – comme le partage d'énergie – et dans le ciblage des investissements de réseau. Cela passera notamment par les compteurs et les réseaux communicants, avec des transferts de données plus nombreux et plus rapides entre acteurs du marché. À la fin de 2021, la nouvelle plateforme unifiée d'échange de données du secteur du gaz et de l'électricité est entrée en régime opérationnel. Pour la toute

grande majorité des clients, cette transition s'est faite sans difficulté. Mais le système a aussi montré des difficultés de jeunesse et des milliers de clients ont été confrontés à des problèmes durant toute l'année 2022. Certains en connaissent encore à ce jour. Face à ces difficultés persistantes, nous avons pris des mesures fortes : renforcement des équipes informatiques, des équipes en charge de la gestion des dossiers des clients, du personnel de notre centre d'appels. Là aussi, nous voulons assumer nos responsabilités, a fortiori lorsque tout ne se passe pas comme prévu.

C'est également le cas dans le contexte de nos missions de service public à caractère social, pour venir en aide aux clients les plus touchés par l'explosion des prix de l'énergie. La précarité a gagné du terrain ces derniers mois, c'est indubitable. Dans notre rôle de fournisseur social, nous avons non seulement exécuté les mesures de protection complémentaires décrétées par les autorités, mais nous avons aussi voulu aller plus loin : en accompagnant les clients en difficulté dans une approche résolument individualisée, en collaborant étroitement avec les CPAS et les sociétés de logements sociaux, en autorisant une fourniture minimale dans les cas les plus problématiques ou encore grâce à un bouclier tarifaire hivernal – gel du recouvrement des impayés, gel des acomptes et gel des prix – préfinancé par notre entreprise.

Ce rapport annuel 2022, outre les éléments relatifs à nos bilans financiers pour l'exercice, revient sur ces différents événements, sur les réalisations et les résultats non-financiers de notre entreprise, en traçant également les perspectives des mois à venir dans un contexte extrêmement évolutif. Il réaffirme aussi nos ambitions ainsi que notre volonté d'assumer pleinement et durablement nos responsabilités dans la transition énergétique, en ne laissant personne au bord du chemin et en veillant à la qualité de nos relations de proximité avec toutes nos parties prenantes.

Bonne lecture !

Fernand Grifné

Président du Comité de direction d'ORES



« Notre énergie et nos expertises au service d'une transition énergétique pour tous et de proximité »

2. Présentation de l'entreprise

La vision d'ORES résume en une phrase les axes sur lesquels se déploient ses ambitions. Notre entreprise veut être un véritable moteur de la transition énergétique. Dans le même temps, elle veille à l'inclusion de toutes et tous dans le système énergétique et dans ses évolutions. Inscrite depuis sa création dans le tissu socio-économique local, elle entretient des relations de proximité avec ses parties prenantes. Et, chaque fois que cela fait sens au plan sociétal, elle est prête à remplir utilement les missions nouvelles qui pourraient lui être confiées.

Face aux dangers du réchauffement climatique et de la dégradation de l'environnement, la Wallonie s'est engagée à suivre la politique européenne du Green Deal – moins 55% d'émissions de CO₂ en 2030 – et à être neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour pouvoir léguer un monde viable aux générations futures, il est essentiel de diminuer drastiquement notre empreinte carbone en consommant moins d'énergie et une énergie plus propre.

Atteindre cet objectif ne sera possible que si nous initiions de profonds changements dans la manière dont nous produisons l'énergie, dont nous nous déplaçons et dont nous nous chauffons. Ces changements ont un dénominateur commun : les réseaux de distribution

d'énergie. En tant que premier distributeur d'énergie en Wallonie, ORES est au cœur de ces changements et entend jouer pleinement son rôle d'accélérateur de la transition énergétique.

Le réseau sera en effet un des principaux alliés de la société pour qu'elle puisse progressivement diminuer sa dépendance aux énergies fossiles et agir en faveur du climat. Concrètement, ORES va transformer ses infrastructures de distribution en renforçant la capacité de ses réseaux à accueillir les productions d'énergie d'origine renouvelable ainsi que le développement de la mobilité électrique et les modes de chauffage décarbonés.

L'enjeu est environnemental mais il est aussi social. ORES veut une transition énergétique pour tous et contribue à améliorer l'inclusion sociale en matière d'accès à la transition énergétique (production décentralisée, communautés d'énergie renouvelable, etc.). Afin que chaque citoyen, mais aussi chaque entreprise et chaque service public, puisse profiter des innovations du marché pour diminuer sa consommation et consommer, au meilleur moment et à un prix accessible, de l'énergie renouvelable produite près de chez lui. Nous sommes convaincus qu'il est possible de construire ensemble une transition énergétique juste et solidaire et c'est l'objet de notre stratégie d'entreprise et de notre plan industriel.

UN ENGAGEMENT DE TOUS LES JOURS



Au quotidien, les quelque 2.500 collaborateurs d'ORES ont pour mission de gérer et exploiter les réseaux de distribution d'électricité et/ou de gaz, ainsi que les réseaux d'éclairage public, dans plus de trois communes sur quatre en Wallonie. Notre entreprise investit de manière continue, ambitieuse et ciblée dans ces réseaux afin de garantir une alimentation et un éclairage de qualité à tous les consommateurs qu'elle dessert. Dans un contexte de transition énergétique accélérée, la tendance est clairement aujourd'hui à une électrification progressive et massive des besoins. La gestion des réseaux et le fonctionnement des marchés de l'énergie se complexifient : plus de renouvelable, plus d'injection d'électricité sur les réseaux basse tension, plus de flexibilité nécessaire, plus d'attentes de la part des consommateurs.

Les crises sanitaire et énergétique des trois dernières années – avec en particulier l'explosion des prix de l'énergie en 2022 – ont réaffirmé le rôle important des entreprises d'utilité publique, et notamment des gestionnaires de réseaux. Ils vont devoir investir de manière pertinente dans les infrastructures et les systèmes qui permettent de garantir l'approvisionnement des clients. Et parallèlement, les populations fragilisées par ces crises requièrent un accompagnement spécifique, qui fait partie de nos missions de services publics et que nous avons renforcé durant la dernière année, dans le prolongement des mesures d'aide décrétées par les autorités.

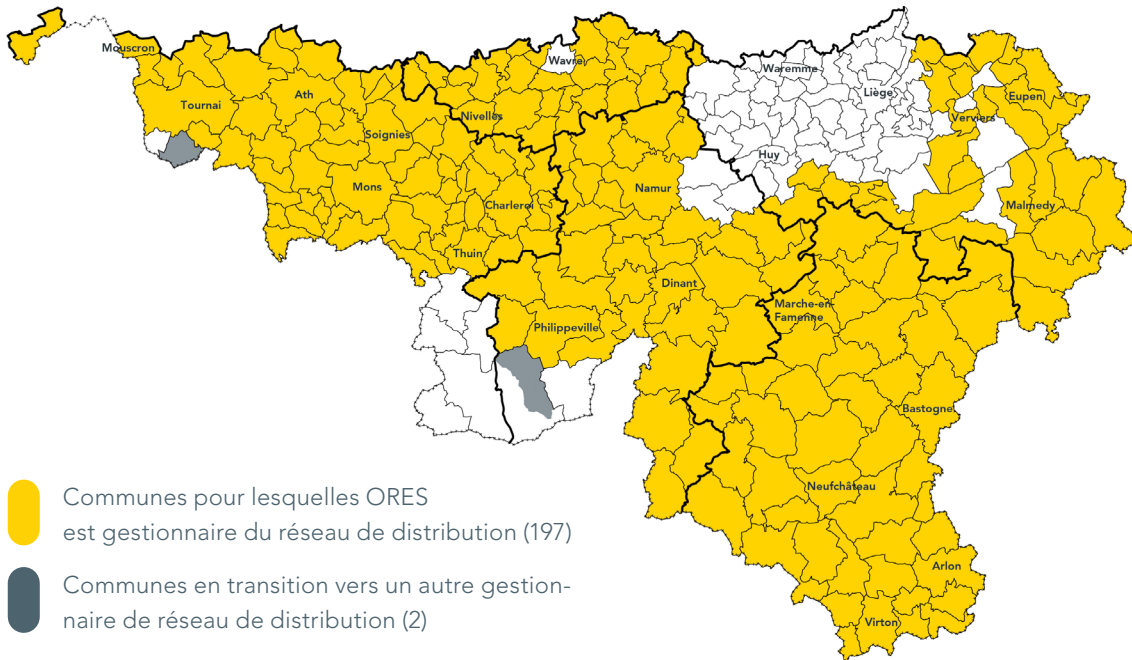
L'impact des changements climatiques sur ORES continue aussi de se ressentir. Si dans son ensemble, l'année a été globalement clémente en termes d'événements météorologiques, elle avait débuté au mois de février par trois tempêtes successives qui ont frappé toute la moitié occidentale de notre territoire et en particulier la Wallonie picarde. Une fois encore, nos équipes techniques ont été au rendez-vous et, grâce à l'implication de tous – avec des renforts venus des régions épargnées par les intempéries – les clients n'ont souffert de coupures que de manière limitée.

TERRITOIRES D'ACTIVITÉ

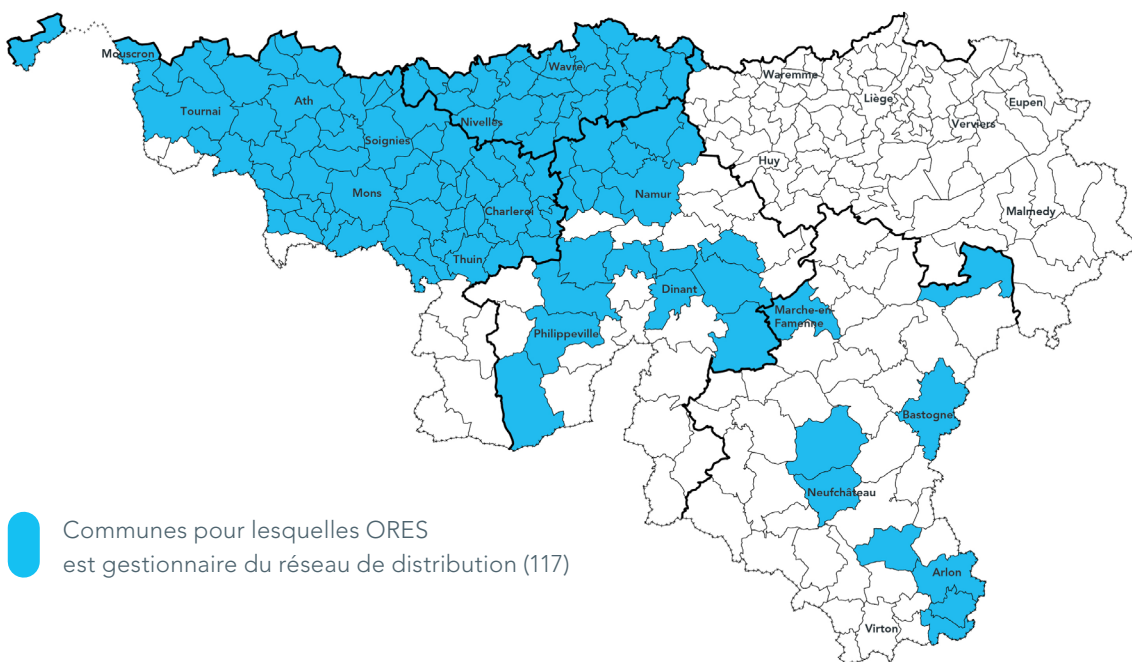
À l'issue de la procédure de renouvellement des mandats de gestion des réseaux de distribution d'électricité et de gaz pour la période 2023-2043, clôturée à la fin de 2022, les territoires d'activité d'ORES ont peu évolué par rapport à la situation qui prévalait en 2021. Notre entreprise a été confirmée dans pratiquement la totalité des villes et communes associées. Une fois que les dossiers de transfert des communes changeant de gestionnaire auront été clôturés, nos équipes assureront la gestion des réseaux de distribution électrique de 195 villes et communes. Pour le gaz, notre territoire s'étend un peu suite à la régularisation de situations du passé et à quelques développements à proximité de réseaux existants en périphérie de nouvelles communes. Nous avons été désignés en tant que gestionnaire du réseau de distribution de gaz dans 117 villes et communes.

Les cartes ci-après présentent la situation instituée au terme de la procédure et prévalant à compter de fin février 2023.

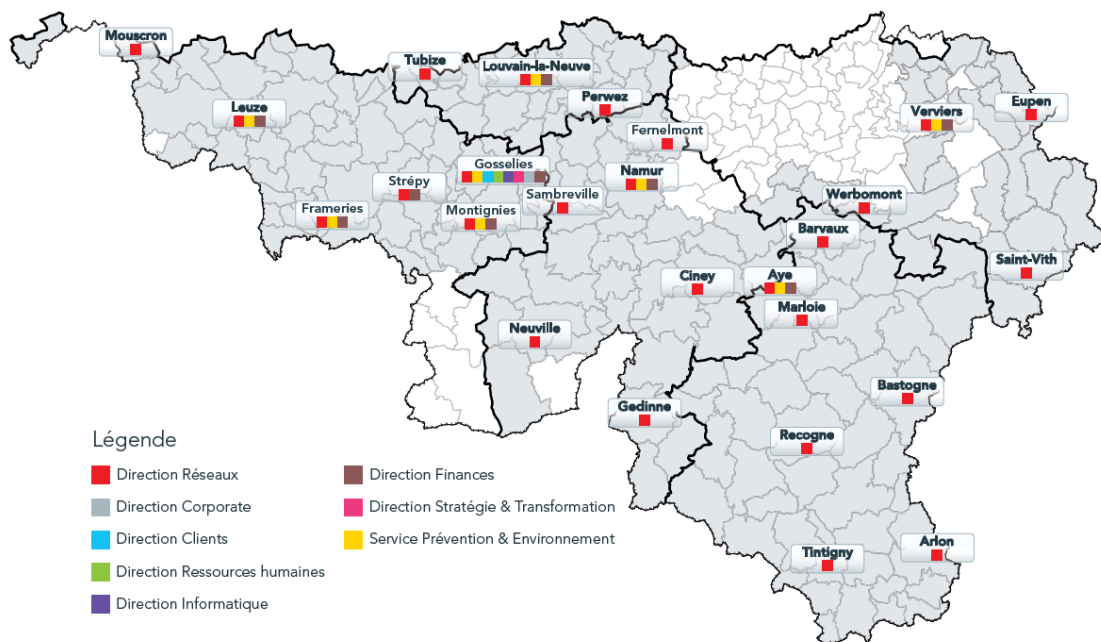
ÉLECTRICITÉ



GAZ



La carte suivante identifie l'ensemble des implantations et des sites de notre entreprise sur le territoire wallon à la fin de l'année 2022, avec indication des différentes directions et activités présentes dans chacune de ces implantations.



Pour les villes et communes, les clients et les partenaires d'ORES, cette organisation géographique est garante d'un service de proximité efficace sur l'ensemble du territoire couvert par notre entreprise.

PRÉPARER L'AVENIR



Au cours des cinq dernières années, plus de 1,5 milliard d'euros ont été investis dans les réseaux de distribution. Ces investissements seront plus encore axés dans les

années à venir sur les développements liés à la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique. Afin de pouvoir les cibler au mieux, sur la base des changements sociétaux en cours et futurs, nous avons fait réaliser en 2022 une étude globale par la société de conseil Climact qui accompagne de nombreux organismes publics et privés. Elle a développé différents scénarios sur la trajectoire de la neutralité carbone visée par la Région wallonne en 2050. Cette étude, et notamment les pistes explorées par un scénario d'évolution médian, serviront de base à la définition de nos politiques d'investissement futures, compte tenu des évolutions projetées dans la production d'électricité renouvelable, de l'arrivée massive de véhicules électriques et des changements attendus en termes de chauffage des bâtiments.

En matière d'électricité renouvelable, ORES a déjà recordé sur ses réseaux électriques plus de 174.000 unités de production décentralisées d'électricité depuis sa création (éolien, photovoltaïque, hydraulique ou biomasse). En 2022, ce sont près de 22.000 nouvelles unités qui sont venues s'ajouter au parc existant sur notre réseau. Durant l'année, un peu moins de 3.220 GWh d'électricité verte ont été injectés dans le réseau à partir des grandes unités de production d'une puissance supérieure à 10 kVa. Cela correspond à 26,5% du total de l'électricité transitant sur le réseau d'ORES, auxquels il convient d'ajouter les injections des petites unités résidentielles. En matière de gaz vert, trois unités de biométhanisation injectent dans notre réseau de distribution et l'équivalent d'environ 10.000 ménages consomment désormais du gaz produit localement à partir de déchets organiques issus notamment de l'agriculture.

Nous travaillons également à la mise au point de solutions innovantes qui doivent contribuer au développement de l'injection d'électricité d'origine renouvelable dans nos réseaux et accélérer la transition énergétique,

notamment via le recours à l'intelligence artificielle pour éviter les congestions de réseau ou encore l'accompagnement de projets de communautés d'énergie renouvelable. Le réseau électrique, sa conduite et sa gestion évoluent et s'adaptent aux nouveaux flux d'énergie, au caractère intermittent des énergies renouvelables, à la bidirectionnalité des flux et surtout à l'accroissement considérable des besoins en électricité qui s'annoncent pour les prochaines années.

Enfin, ORES est convaincue que la transition énergétique et écologique doit être accessible à tous. Il faut progresser de façon inclusive et positive vers une énergie plus verte en associant l'ensemble des Wallons et des Wallonnes à la démarche, en ce compris les citoyens précarisés ou fragilisés économiquement. Notre entreprise assume ses responsabilités sur ce plan aussi, pour que la transition soit à la fois source de progrès, d'emploi et de prospérité pour toute la collectivité. L'ensemble de ces aspects est évoqué dans les pages qui suivent.

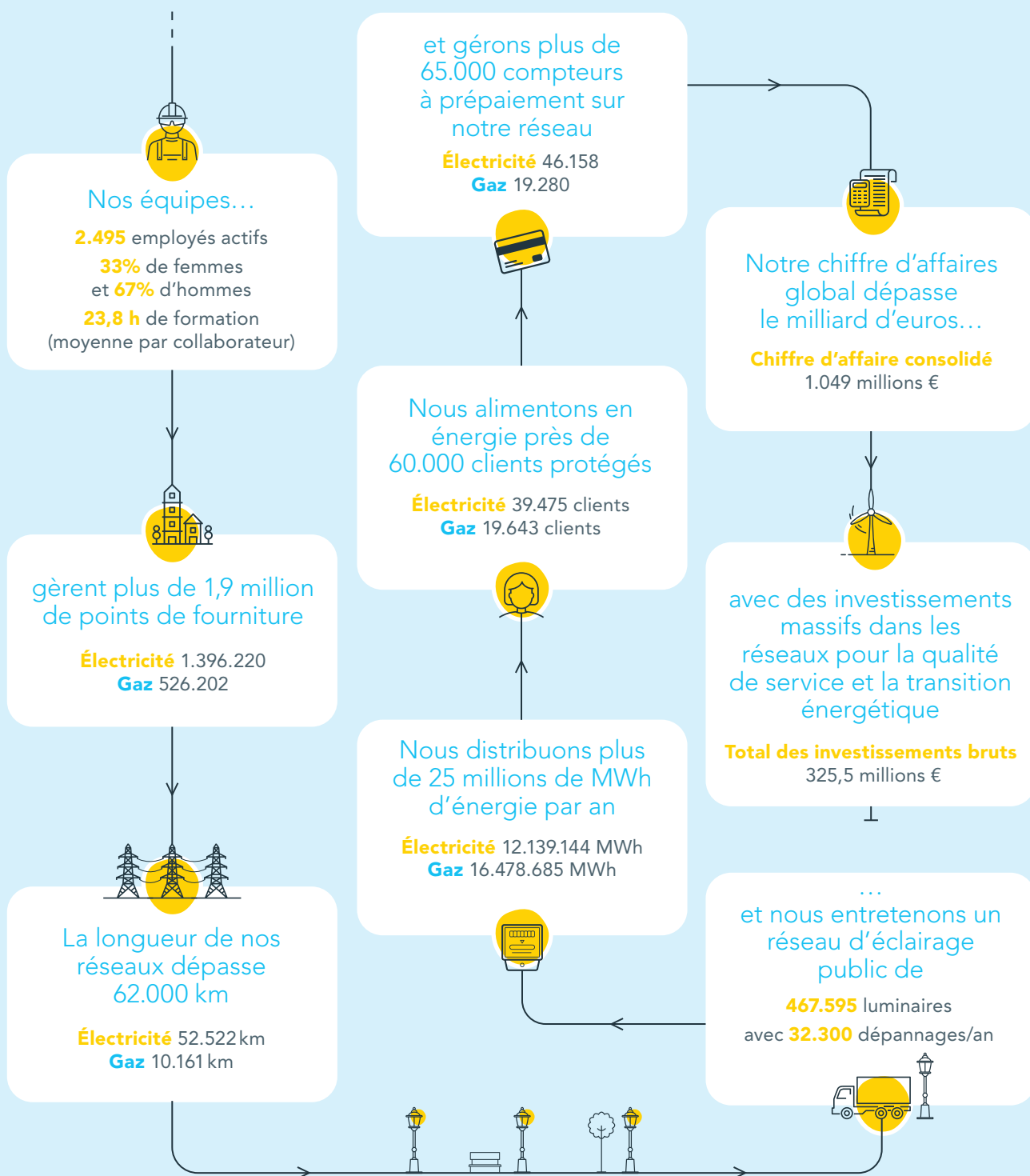


RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

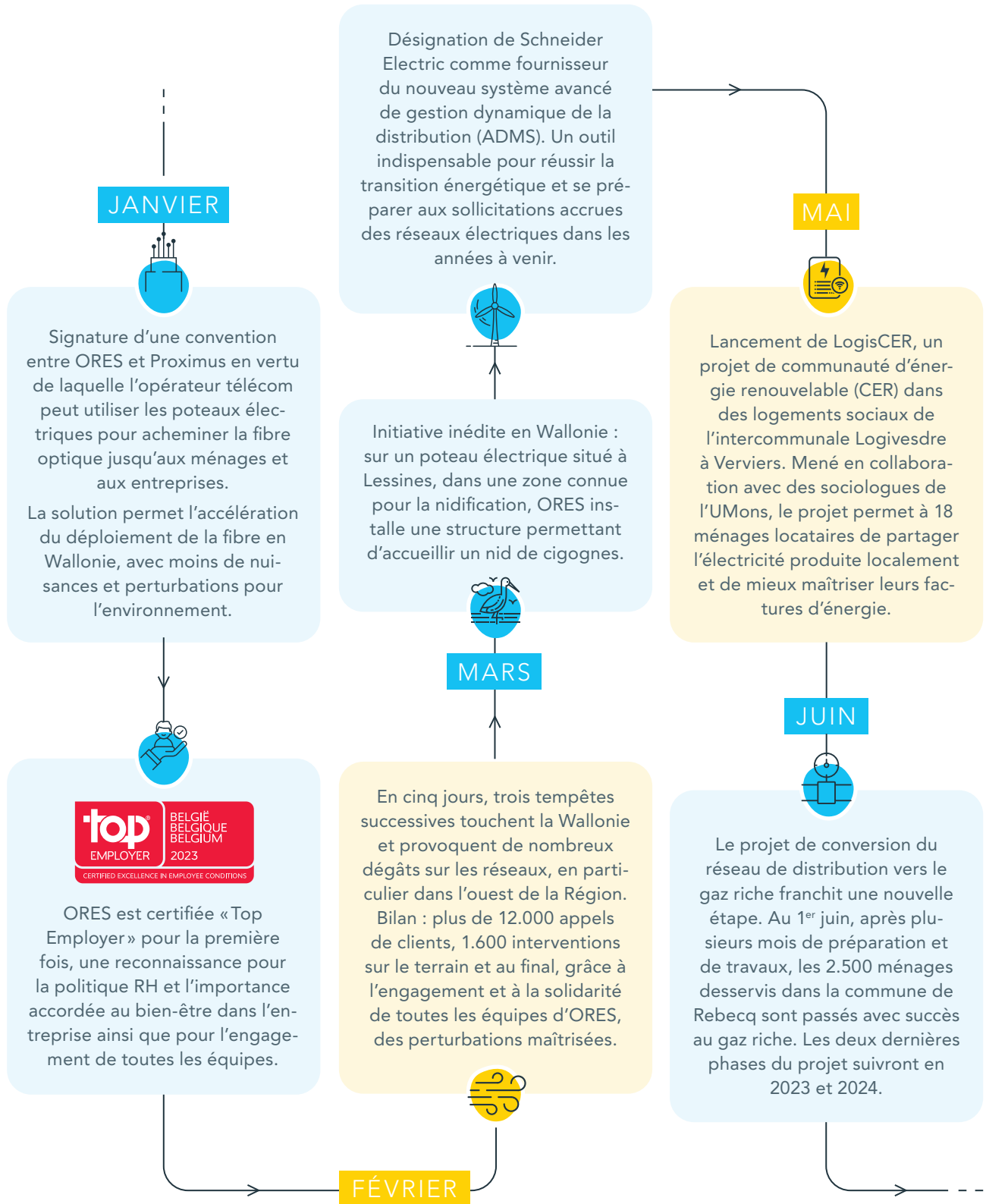


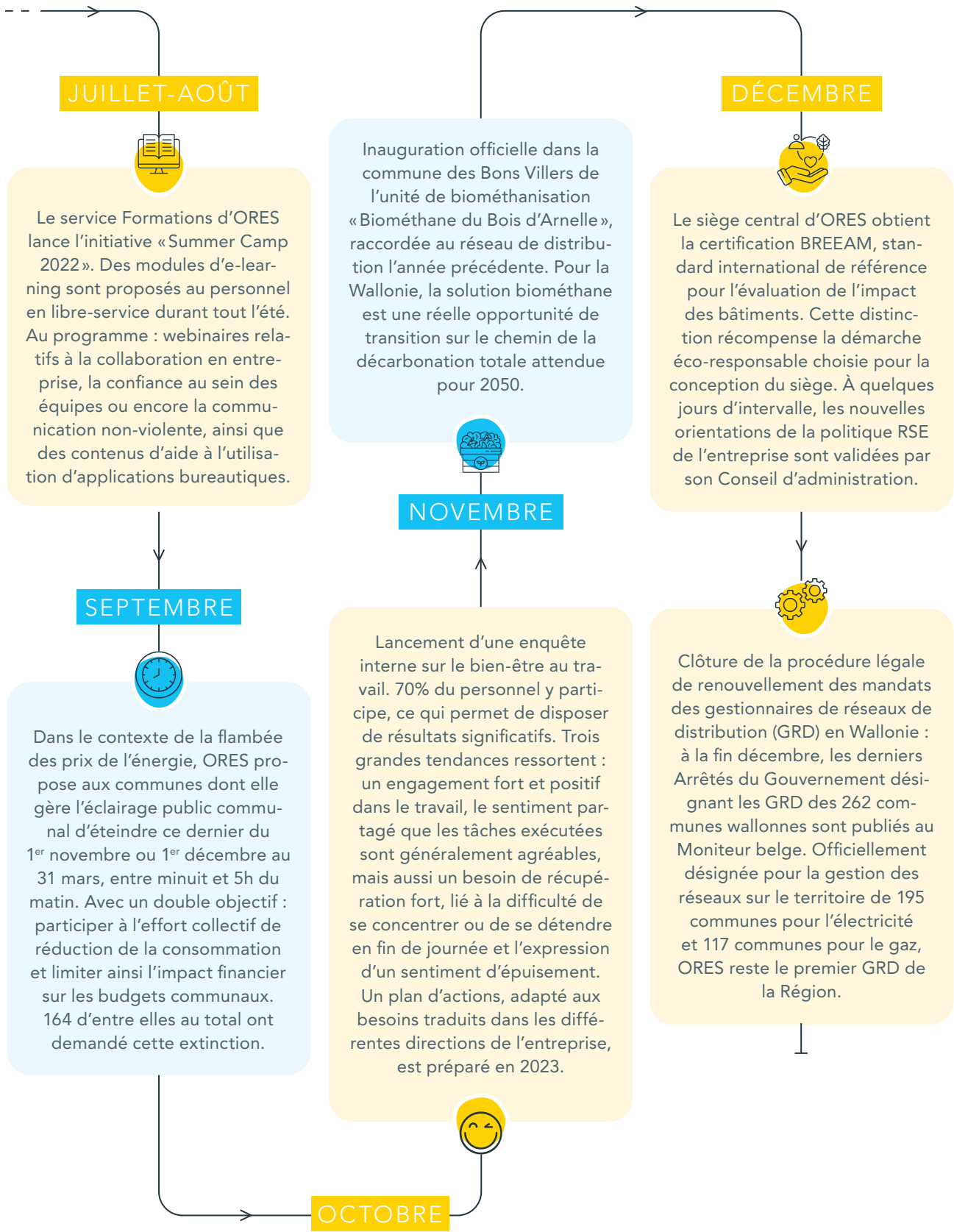
1. Retour sur 2022 : chiffres et événements marquants	14
2. Responsabilité sociétale et développement durable	17
3. Transition énergétique et empreinte environnementale	21
4. Excellence opérationnelle, fiabilité et résilience des réseaux	41
5. Prévention, sécurité et bien-être au travail	52
6. Service au client, coût de l'énergie et précarité énergétique	59
7. Gouvernance, transparence et éthique	65

1. Retour sur 2022 : chiffres et événements marquants



Au fil de 2022...





2. Responsabilité sociétale et développement durable

L'action d'ORES en termes de responsabilité sociétale et de développement durable est basée sur les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies. Dans le contexte des avancées du cadre réglementaire européen autour de la durabilité et du reporting y afférent, notre entreprise a arrêté une nouvelle politique RSE en 2022 et structuré son suivi.



UNE NOUVELLE IMPULSION

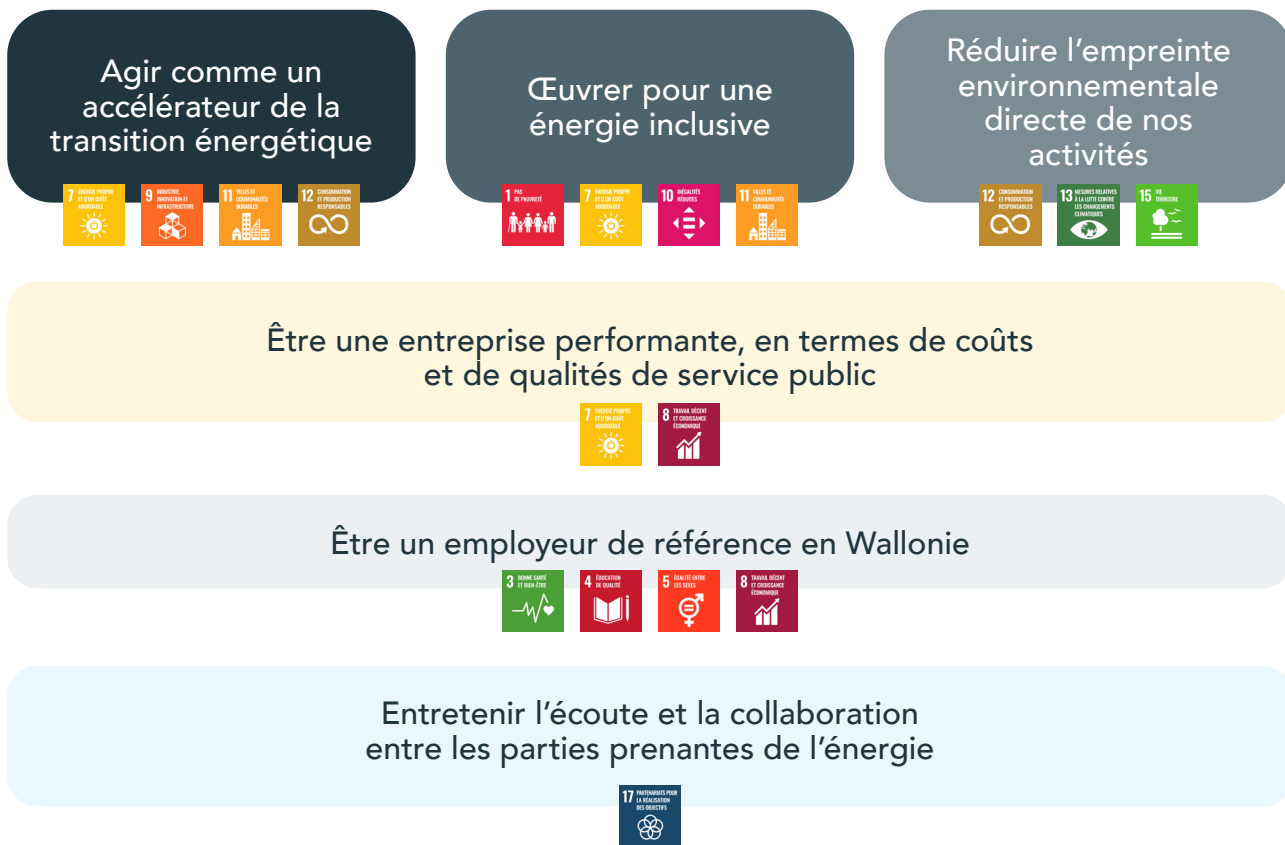
Depuis 2018, ORES a choisi de structurer et de rendre compte de son approche en termes de durabilité sur la base des lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI), l'un des principaux standards reconnus au plan international. À des fins de comparaison, nos initiatives et nos performances sur les plans économique, social, environnemental et en termes de gouvernance sont évoquées dans le présent rapport en référence à la méthodologie GRI (version 2016).

En 2021, l'entreprise a voulu redéfinir ses grands enjeux de développement durable. Elle s'est d'abord fondée sur les résultats de l'exercice de matérialité réalisé avec ses parties prenantes à la fin 2020 (cf. rapport annuel 2021). La matrice obtenue au terme de cet exercice traduisait une convergence générale des grands enjeux de développement durable.

Suite à la formulation du plan stratégique 2021-2023, un groupe de travail transversal a été constitué en interne afin d'évaluer les enjeux et les impacts de l'entreprise sur les thèmes de durabilité les plus pertinents par rapport à ses activités. Il s'agissait de dégager une première vision unifiée, alignée à la fois sur ces grands thèmes et sur le

plan stratégique de l'entreprise. Ce travail a débouché en 2022 sur la définition d'une nouvelle politique de responsabilité sociétale articulée autour de six grandes lignes d'action, regroupant les principaux enjeux mis en perspective avec les objectifs de développement durable des Nations-Unies. Les lignes d'action sont déclinées en engagements eux-mêmes assortis d'indicateurs de suivi. Cette politique structurée et les modalités de sa mise en œuvre ont été adoptées par le Comité de direction durant l'année, puis validées par le Conseil d'administration au mois de décembre. Elle a ensuite été publiée sur le site internet d'ORES.

SIX GRANDES LIGNES D'ACTION LIÉES AU OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les lignes d'action de la politique RSE et les engagements qui y sont liés sont suivis à travers un tableau de bord de 28 indicateurs opérationnalisés au début de 2023.

Ce tableau de bord n'est pas figé et évoluera encore au fil des réflexions et développements en cours. Le suivi des indicateurs est pris en charge par la Coordination

RSE, organe de discussion et de concertation intégré à la gouvernance d'entreprise à l'automne 2022. La Coordination et ses membres qui représentent l'ensemble des Directions de l'entreprise veillent à la mise en œuvre des engagements. Ils recensent les initiatives potentiellement porteuses en matière de RSE et en soutiennent la dynamique de développement. Ces engagements et initiatives, ainsi que les indicateurs de suivi, sont évoqués au fil des chapitres du présent rapport.

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

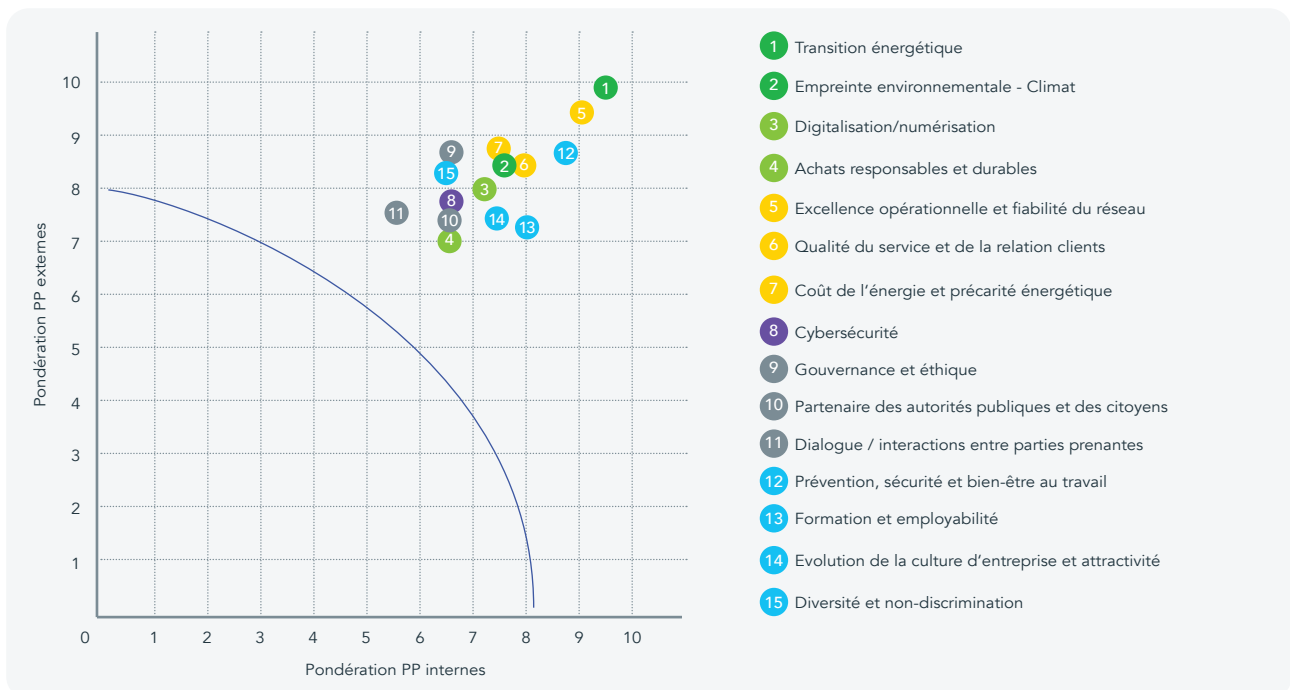
Dans la foulée de l'approbation de cette politique – conformément à sa sixième ligne d'action et au prescrit des normes GRI – l'entreprise a relancé un exercice de consultation de ses parties prenantes externes et internes aux mois de décembre 2022 et janvier 2023.

Les grands enjeux ayant permis de définir les six lignes d'action de la politique ont servi de base à l'élaboration d'un questionnaire de matérialité, tenant compte également des remarques formulées lors de l'exercice précédent en décembre 2020. Ce questionnaire – abordant 15 thématiques de durabilité pertinentes pour ORES – a été envoyé à une trentaine de destinataires externes en décembre. Le détail de ces thématiques et la liste complète des parties prenantes consultées sont

communiqués dans l'index GRI (pages 73-92). Ces dernières ont ensuite été invitées à participer à une table ronde organisée le 26 janvier 2023. 11 représentants des 30 parties conviées à l'exercice y ont pris part. À cette occasion, ils ont échangé sur la matérialité des enjeux listés dans le questionnaire et fait part de leurs priorités ainsi que des axes d'amélioration possibles pour ORES.

Parallèlement, l'exercice a été réalisé en interne, via l'envoi du même questionnaire à un échantillon représentatif du personnel en termes d'âge, de genre, de type d'activité exercée, d'implantation géographique et de catégorie hiérarchique. Cet échantillon incluait également des membres des trois organisations syndicales représentées au sein des organes de concertation sociale de l'entreprise. À l'instar des parties prenantes externes, le personnel était invité à prioriser les enjeux de durabilité, en les pondérant sur une échelle de 0 à 10.

Au terme de l'exercice, clôturé à la mi-février 2023, 22 parties prenantes internes et 19 externes avaient transmis leur questionnaire complété. C'est sur cette base qu'une nouvelle matrice de matérialité, pondérant l'importance des enjeux et impacts de durabilité d'ORES a été construite. Elle est communiquée ci-après.



Comme lors de l'exercice réalisé fin 2020, la matrice obtenue traduit à la fois la forte convergence des enjeux et leur gain en importance au fil des ans. Preuve s'il en fallait que les questions de durabilité sont au cœur des préoccupations d'aujourd'hui. La majorité des thèmes sont positionnés dans une échelle de scores comprise entre 6 et 8. Trois enjeux ressortent clairement en tête

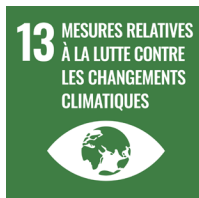
de la priorisation : la transition énergétique, l'excellence opérationnelle et fiabilité/résilience du réseau, ainsi que le thème de la prévention, de la sécurité et du bien-être au travail. Les enjeux majeurs et la situation de l'entreprise à cet égard servent de base à la structuration du présent rapport et sont évoqués dans les chapitres qui suivent.

3. Transition énergétique et empreinte environnementale

ORES veut mettre son énergie et son expertise au service de la transition énergétique. Pour faciliter les objectifs wallons en la matière, à savoir 55% de réduction de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à 1990, notre entreprise doit accompagner et favoriser la production d'électricité d'origine renouvelable. Parallèlement, au plan interne, le contexte de crise énergétique nous a amenés en 2022 à adopter des mesures de sobriété énergétique, en complément des efforts déjà entrepris pour mieux maîtriser nos émissions et la gestion de nos déchets.

Pour faciliter la transition énergétique, la stratégie d'ORES se décline notamment autour des objectifs suivants :

- faciliter le raccordement et l'injection des énergies renouvelables
- réaliser les investissements requis pour une gestion des flux d'énergie cohérente avec les nouvelles réalités du marché
- permettre le déploiement des communautés d'énergie renouvelable
- faciliter le déploiement intelligent de la mobilité électrique
- poursuivre la conversion au LED du parc d'éclairage public communal
- faire évoluer la distribution du gaz vers des solutions renouvelables à l'instar de la politique en cours pour le réseau électrique, notamment par l'accompagnement et la promotion du raccordement d'unités de production de biométhane.



Dans la lutte contre le réchauffement climatique et les gaz à effet de serre, les gestionnaires de réseaux vont devoir gérer de manière de plus en plus efficiente les quantités croissantes d'énergie d'origine renouvelable injectées, essentiellement par les parcs éoliens ou les installations photovoltaïques.





FACILITER LE RACCORDEMENT ET L'INJECTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Pour contribuer aux objectifs fixés par la Wallonie dans le contexte de sa contribution au Plan national Énergie-Climat, ORES doit être en mesure d'accueillir une capacité totale de plus de 6 GW de production électrique d'origine renouvelable à l'horizon 2030. À la fin 2022, toutes filières confondues, ce ne sont pas moins de 4.860 GWh d'électricité renouvelable¹ qui ont été produits en Wallonie durant l'année. De quelques milliers seulement à la fin des années 2000, ce sont plus de 174.000 unités de production décentralisée – photovoltaïque, éolien, hydraulique,... – qui sont raccordées au réseau électrique d'ORES à la fin de l'exercice 2022. La production renouvelable en Wallonie est essentiellement issue des parcs éoliens et des installations photovoltaïques. En 2022,

ORES a raccordé près de 22.000 nouvelles installations de production décentralisée d'électricité sur ses réseaux. La production électrique d'origine renouvelable ayant transité sur notre réseau de distribution à partir d'installations de production d'une puissance supérieure à 10 kVa représente une consommation d'environ 3.220 GWh. Ce chiffre est en augmentation de 49% par rapport à 2021, ce qui est considérable.

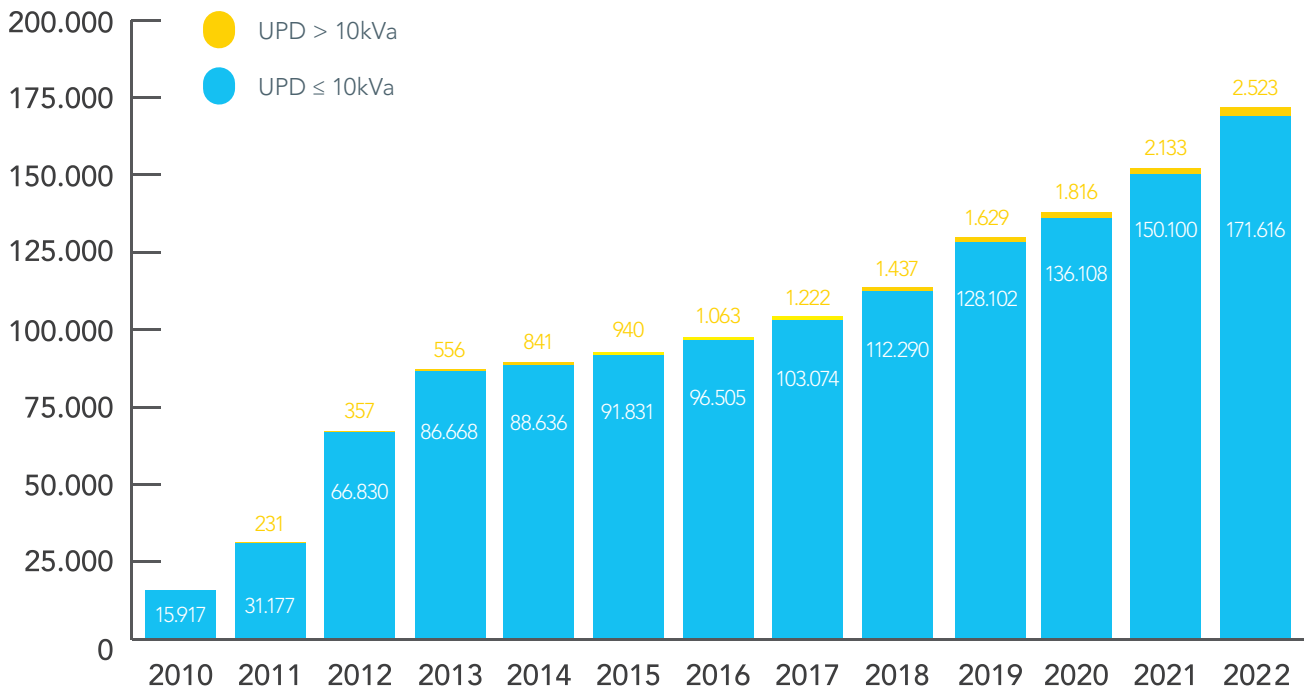
Si les énergies d'origine renouvelable restent encore minoritaires au regard de la quantité d'électricité globale transitant sur les réseaux de distribution d'ORES, les chiffres progressent d'année en année. Les tableaux et graphes ci-après traduisent ce développement constant qui s'est encore accentué en 2022. Durant l'année, plus de 26,5% de l'énergie transitée sur le réseau d'ORES était d'origine renouvelable.

1. Source : Renouvelle « Energie Commune » statistiques 2022

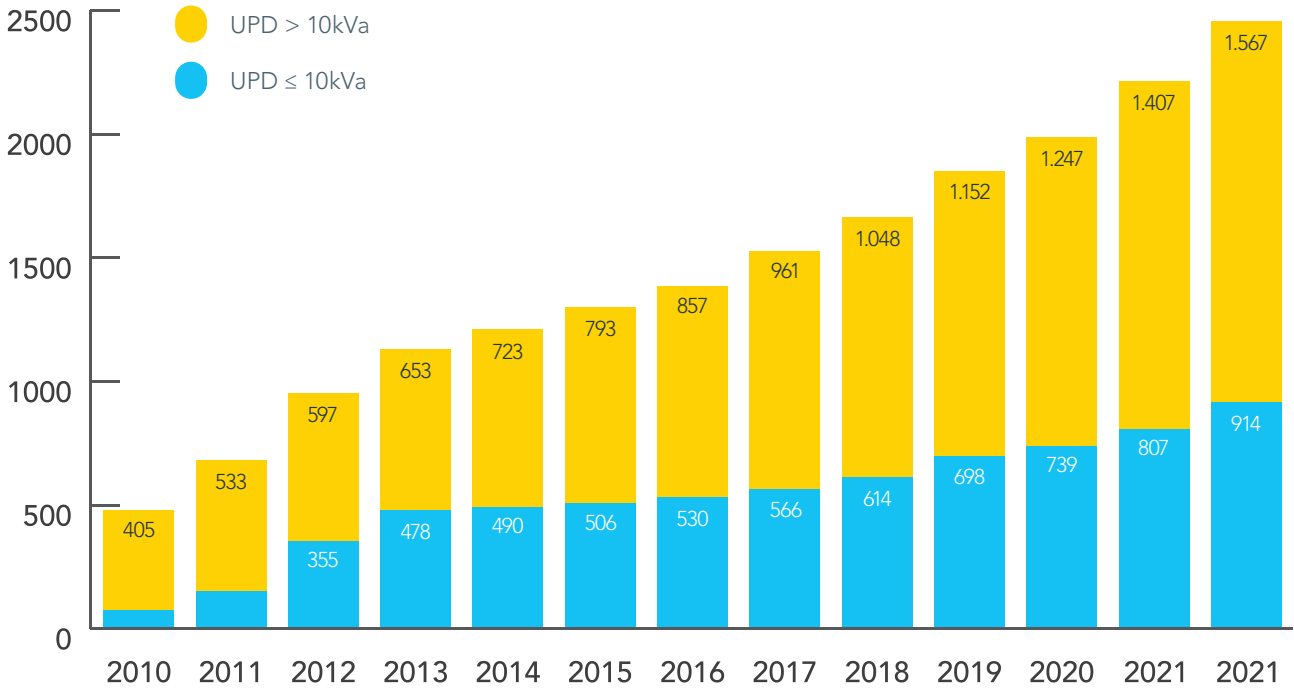
Nombre total des unités de productions décentralisées (UPD)
raccordées au réseau ORES



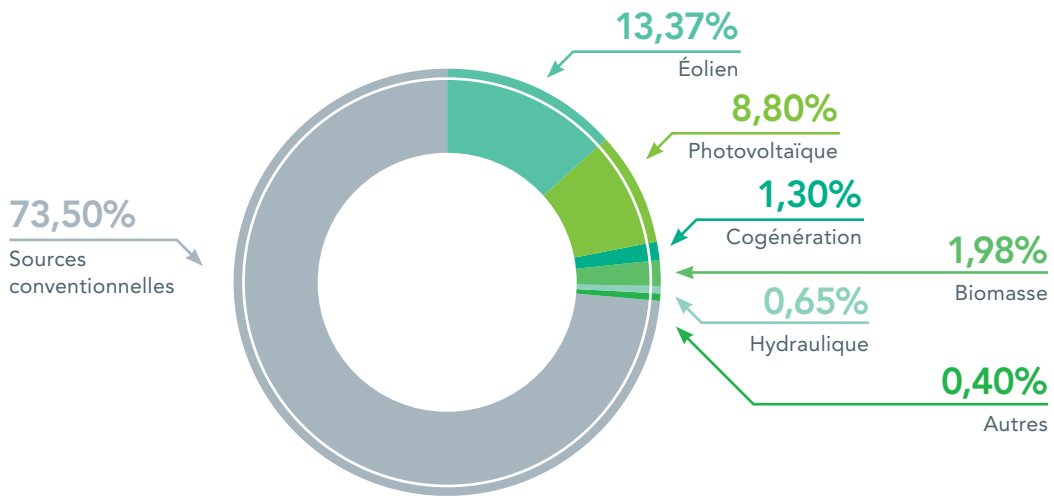
Évolution annuelle du nombre d'UPD, par type de puissance



Évolution de la puissance totale installée totale des unités de production décentralisées (en MVA)



Part et origine de l'énergie renouvelable vs. total de l'électricité injectée dans le réseau ORES UPD >10kVA





MIEUX GÉRER LES FLUX ÉLECTRIQUES ET LA FLEXIBILITÉ

Le développement des points d'injection d'énergie renouvelable ainsi que l'électrification croissante requièrent une adaptation des processus ainsi que de nouvelles méthodes de gestion des infrastructures. Cette gestion se complexifie et elle doit nécessairement devenir plus active, notamment dans le contexte de l'évolution de la demande liée au développement de la mobilité électrique et des pompes à chaleur. Les moments d'injection d'électricité et de pointes de prélèvement, qui constituent l'une des contraintes et l'un des éléments de dimensionnement principaux du réseau électrique, vont nécessairement être influencés par cette évolution. Les réponses techniques de l'entreprise à cette nouvelle donne sont évoquées au chapitre consacré aux réseaux de distribution (pp. 41-51).

Par ailleurs, ORES travaille depuis des années sur les mécanismes de flexibilité. Elle propose aux grands clients des contrats de raccordement flexible, qui permettent de gérer le réseau de manière plus dynamique. Elle intervient aussi directement – dans le cadre du mécanisme de flexibilité technique – sur certaines unités de production afin qu'elles s'adaptent à des situations de congestion potentielle. Ce mécanisme, institué dans le décret relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, et indispensable pour garantir une intégration optimale du renouvelable, est porteur de contraintes pour les producteurs. Pour réduire ces contraintes au minimum, ORES travaille avec des partenaires tels que l'ULiège et sa spin-off BlackLight Analytics par exemple, et développe de nouveaux outils d'intelligence artificielle en collaboration avec des partenaires publics et privés.

PROMOUVOIR L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Même si le cadre légal des communautés d'énergie et du partage d'énergie en Wallonie n'est pas encore totalement abouti, il a progressé durant l'année écoulée. Le décret du 5 mai 2022 qui transpose les directives européennes y afférentes est entré en vigueur le 15 octobre. Il introduit notamment les notions de communauté d'énergie renouvelable et de communauté d'énergie citoyenne, ainsi que la possibilité d'effectuer une opération de partage d'énergie au sein d'un même bâtiment ou au sein d'une communauté d'énergie.



Les gestionnaires de réseaux de distribution sont chargés d'en gérer la mise en place technique et le comptage des flux d'énergie vers et au sein de la communauté. Ils collectent les informations concernant les quantités d'électricité autoconsommées et transmettent ces données aux fournisseurs des participants ainsi qu'à la communauté d'énergie. Ils contribuent au bon fonctionnement des communautés d'énergie, en toute transparence et de manière égalitaire.

Ces communautés s'inscrivent clairement dans la dynamique sociétale des circuits courts. Les entreprises ont été les premières à les mettre en œuvre, conscientes qu'elles pouvaient offrir des solutions efficaces et rationnelles de gestion de leur production et de leur consommation, pour autant qu'elles soient dimensionnées correctement.

ORES a d'abord apporté son expertise à des expériences pilotes de ce type sur le réseau moyenne tension, notamment dans des zonings d'activité économique.



Après des mois de préparation, un autre projet pilote de communauté d'énergie renouvelable a été officiellement lancé en mai 2022 dans des logements sociaux de l'intercommunale Logivesdre à Stembert (Verviers). Baptisé LogisCER, il est développé par ORES en collaboration avec l'intercommunale et l'Université de Mons (UMons) et permet à 18 ménages locataires de partager l'énergie renouvelable produite localement. Environ 30% de leurs besoins énergétiques devraient être couverts par la production des panneaux photovoltaïques installés sur les toits des logements. Dans un contexte de forte hausse des factures, le projet veut démontrer que tous les publics peuvent bénéficier de la transition énergétique et que les énergies renouvelables et locales contribuent concrètement et à court terme à une meilleure maîtrise du coût de l'énergie.



PRÉPARER ET ACCOMPAGNER LE DÉPLOIEMENT MASSIF DE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Le secteur des transports représente près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre en Wallonie. Si l'avenir de la mobilité passera en partie par des alternatives abordables et écologiques à la voiture individuelle, il est clair que l'arrivée massive et rapide de la voiture électrique s'avère indispensable pour atteindre les objectifs de réduction. À l'horizon 2030, selon l'étude de Climact, plus de 500.000 véhicules électriques devraient circuler sur nos routes et cela va profondément impacter le secteur de la distribution d'électricité.

Le réseau de distribution va donc devoir répondre à court et moyen terme à l'augmentation de la demande pour le rechargement des voitures. Cela passera par des renforcements du réseau de distribution dans certaines zones – par passage du 230V au 400V –, par davantage de flexibilité dans la gestion de ce réseau, notamment via les compteurs communicants (voir p. 45) ainsi que par des mesures de sensibilisation et d'incitation des détenteurs de véhicules à adopter un comportement vertueux. C'est le sens du plan industriel 2023-2038 d'ORES qui prend en compte tous ces paramètres.

CONVERTIR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL AU LED ET PROPOSER DE NOUVELLES PISTES AUX COMMUNES



Pour ORES, faciliter la transition énergétique en Wallonie, c'est aussi moderniser les équipements d'éclairage public communal et les rendre plus efficaces. Ils appartiennent aux villes et communes, qui en confient les études, la construction, l'exploitation et l'entretien à notre entreprise. Vu l'explosion des prix de l'énergie en 2022, la rationalisation des consommations est devenue un véritable défi pour nos partenaires communaux. L'éclairage nocturne des voiries représente en moyenne plus de 50% de leur facture d'électricité.

La modernisation et l'optimisation des luminaires s'opère dans le contexte d'un plan homogène – baptisé e-LUMin – qui s'étale sur une période de 10 ans, de 2019 à 2029. Le remplacement systématique des luminaires par la technologie LED, couplée à la diminution de leur intensité lumineuse entre 22h00 et 6h00 (systèmes de dimming), permet déjà une réduction moyenne de la consommation de 60 à 65%. Lorsque l'ensemble de l'opération sera terminé pour les quelque 450.000 points lumineux concernés, plus de 100.000 MWh seront économisés tous les ans – ce qui correspondra à une réduction annuelle des émissions wallonnes de quelque 29.000 tonnes d'équivalents CO₂. À la fin 2022, ORES avait procédé au remplacement de près de 38% du parc sous sa responsabilité, soit 169.294 luminaires désormais équipés en LED dimmé.

Durant l'été 2022, nous avons par ailleurs proposé à chacune des communes sur notre territoire d'éteindre – si elles le souhaitent – l'éclairage public du 1^{er} novembre (ou 1^{er} décembre) au 31 mars, entre minuit et cinq heures. Avec pour double objectif de participer à l'effort collectif de réduction des consommations et de diminuer l'impact de la flambée du coût de l'électricité sur leurs budgets communaux. À la fin octobre, 164 communes avaient accepté cette proposition. La mise en œuvre progressive par nos équipes techniques s'est opérée dans le respect de certaines demandes spécifiques visant notamment au maintien de l'éclairage dans des périmètres bien définis. Même si certaines communes ont ensuite fait marche arrière et demandé un retour à un régime d'éclairage normal, ces mesures ont permis de diminuer encore les consommations en moyenne de 39% durant quatre à cinq mois. À la fin 2022, 147 communes appliquaient les mesures d'extinction et au moment de la rédaction du présent rapport, une éventuelle prolongation de la mesure était à l'étude.

En cumulant les économies réalisées grâce au passage au LED et l'application des mesures d'extinction, c'est une économie globale de près de 15.200 MWh d'électricité qui a été réalisée en 2022 par rapport à 2021 et l'équivalent de 4.200 tonnes d'émissions de CO₂ a ainsi été évité. À l'échelle du territoire d'ORES, pour les communes, l'économie financière totale estimée atteint pratiquement 5 millions d'euros sur l'année.

Des réflexions sont en cours pour l'avenir. Plusieurs pistes sont étudiées : adapter les régimes horaires classiques, identifier les excès d'éclairage potentiels – dans le but aussi de mieux protéger la biodiversité (voir p. 40) – ou encore exploiter les perspectives offertes par la télégestion. Nos services s'attachent à proposer aux communes les meilleures technologies disponibles sur le marché en intégrant les aspects relatifs à la consommation, le respect des législations et des normes, ainsi que le meilleur compromis entre le choix technologique, le coût total de sa mise en œuvre et le bénéfice environnemental. Ces informations doivent permettre aux responsables communaux de prendre leurs décisions en toute connaissance de cause.



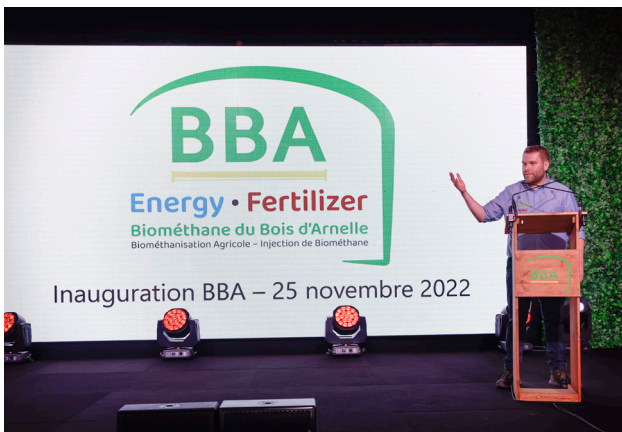
PRÉPARER L'AVENIR DU RÉSEAU DE GAZ

Sur la voie de la réalisation de la neutralité carbone en 2050, le réseau de distribution de gaz présente des inconvénients – notamment compte tenu des effets du méthane sur l'environnement et le climat – mais aussi des opportunités. ORES est convaincue que le réseau a un rôle à jouer dans la transition. À terme, il permettra de distribuer d'autres molécules – biométhane, gaz de synthèse générés par la captation du CO₂ sur des sites industriels ou encore hydrogène vert – plus vertes que le gaz naturel aux entreprises ou dans de nombreux centres urbains.

En termes de production de biométhane, la Wallonie possède un fort potentiel qui peut servir les objectifs régionaux de production d'énergie renouvelable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Si le développement de cette filière tient ses promesses,

25 à 33% du gaz qui circule dans les conduites d'ORES, à savoir 3 TWh, pourraient être verts d'ici 2030. Le marché du gaz peut ainsi devenir plus local, avec des initiatives émanant de particuliers, de coopératives, d'entreprises et d'organisations publiques.

Pour ORES, il s'agit non seulement de raccorder ces unités au réseau de distribution, d'effectuer les éventuels travaux de renforcement nécessaires, de réaliser les calculs, analyses et tests préalables, d'installer les cabines d'injection, et enfin de contrôler et garantir la qualité du gaz distribué vers les clients, en aval de l'injection.



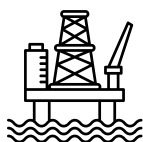
En novembre 2022, la troisième unité d'injection de biométhane située sur notre réseau était inaugurée en présence de nombreux représentants des pouvoirs publics régionaux et européens. Il s'agit des installations de la société «BBA - Biométhane du Bois d'Arnelle» installée dans la commune des Bons Villers. Raccordée au réseau un an plus tôt par les équipes techniques d'ORES, cette unité permet à de nombreux agriculteurs des alentours de valoriser sur place leurs résidus d'exploitation et leurs effluents d'élevage afin que ceux-ci soient transformés en une énergie consommée localement. Le biométhane injecté alimente environ 3.000 clients dans les communes avoisinantes des Bons Villers, Pont-à-Celles, Fleurus et Courcelles. Au total, sur le réseau géré par ORES, près de 10.000 ménages se chauffent aujourd'hui avec du gaz wallon d'origine renouvelable. D'autres projets de construction et de raccordement d'unités de production de biométhane sont à l'étude pour 2024.

RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE CARBONE

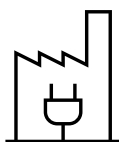
Dans le contexte de la préparation aux évolutions réglementaires récentes au niveau européen – directives sur la gouvernance d'entreprise durable et sur la publication d'informations en matière de durabilité – notre entreprise a finalisé son premier bilan carbone. Cette première étape est essentielle pour évaluer et comprendre correctement l'impact climatique de notre entreprise.

Pour rendre compte de notre empreinte le plus précisément possible, nous avons choisi de considérer un périmètre en ligne avec le protocole GHG (Greenhouse Gas Protocol) et son cadre normalisé au plan international. Le calcul tient compte non seulement des émissions liées à nos activités – par exemple les pertes et fuites de gaz sur nos réseaux, les consommations de nos bâtiments et de nos véhicules, les pertes électriques sur nos infrastructures de distribution,... – mais aussi les émissions indirectes en amont et en aval du périmètre propre d'ORES, comme les émissions liées à l'extraction et à la production en amont des énergies que nous distribuons, aux achats de biens et services et de matériaux, aux déplacements, aux déchets, aux transports,... Cette vision globale va permettre d'agir plus efficacement sur la réduction de nos émissions et de choisir nos priorités d'action pour l'avenir.

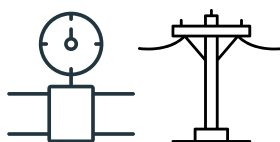
PÉRIMÈTRE OPÉRATIONNEL : L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE VALEUR DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ DISTRIBUÉS PAR ORES EST PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN CARBONE



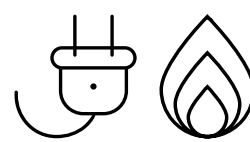
Extraction, production et transport en amont des combustibles primaire



Émissions des centrales électriques



Pertes d'électricité et de gaz sur le réseau de distribution + émissions fugitives

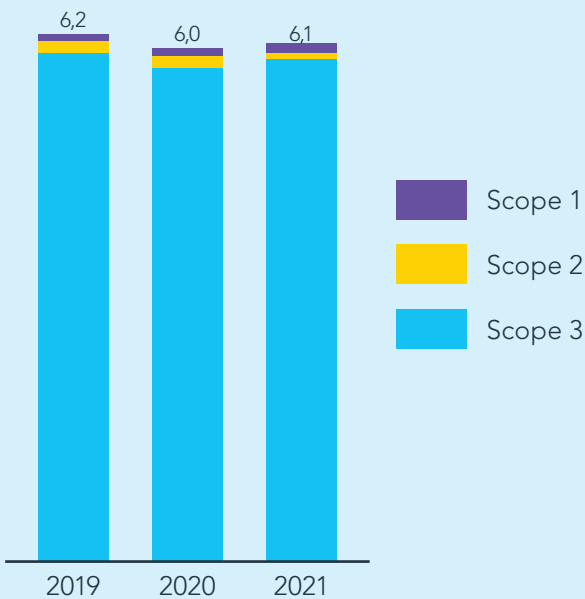


Émissions chez le consommateur final lors de la combustion du gaz

Notre premier projet de bilan carbone* débouche sur une conclusion : ce sont les émissions indirectes qui constituent la très grosse majorité de notre empreinte qui se chiffre à 6,1 millions de tonnes d'équivalents CO₂. L'action d'ORES sur ces émissions sera elle aussi indirecte

par nature. Quoi qu'il en soit, nos projets en faveur de la transition énergétique sont autant de leviers pour accélérer le changement et faire évoluer le marché vers des formes de production et de consommation moins polluantes.

Évolution de l'empreinte totale par an [MtCO₂e]



Source CLIMACT

Note : Les émissions sont rapportées ici selon l'approche « location based ».

Dans le cadre d'un bilan carbone, les émissions de CO₂e des entreprises sont généralement réparties en trois catégories ou « scopes ».

SCOPE 1

Inclut toutes les émissions directes liées aux activités de l'organisation. Les émissions d'ORES dans ce scope

comprennent celles liées aux fuites et pertes de méthane sur notre réseau, aux fuites d'hexafluorure de soufre (SF₆, un gaz isolant utilisé dans les transformateurs), à la consommation de gaz dans nos bâtiments, aux consommations des véhicules de service et en leasing. Les émissions liées aux fuites et pertes de gaz constituent la majeure partie des émissions du scope 1.

SCOPE 2

Inclut toutes les émissions indirectes résultant de la production d'électricité achetée ou acquise pour les activités de l'entreprise. Dans notre cas, elles sont principalement liées aux pertes sur notre réseau (lignes et câbles électriques), à l'énergie achetée pour alimenter nos clients protégés socialement, et à l'électricité consommée par nos sites nos infrastructures.

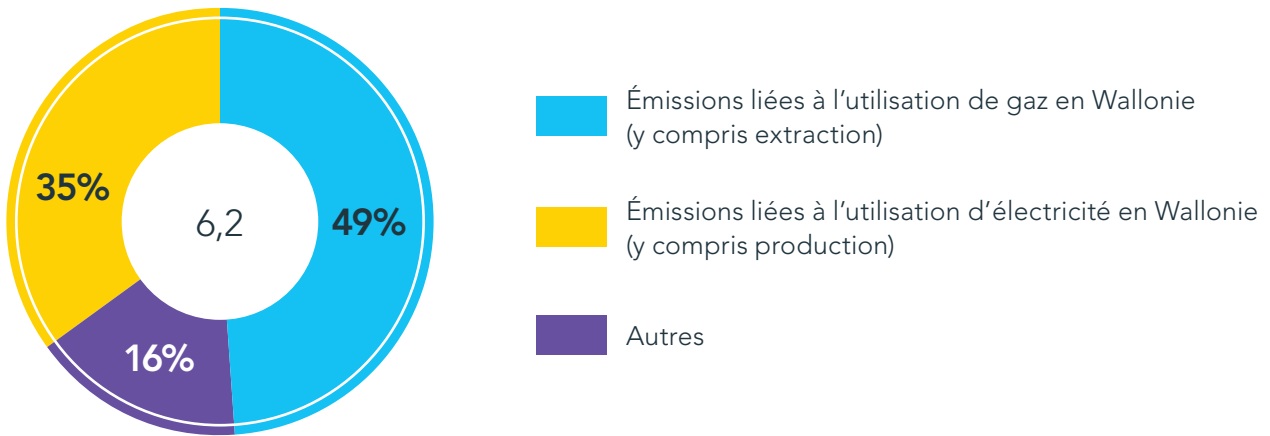
SCOPE 3

Inclut toutes les autres émissions indirectement générées par l'organisation. Cette catégorie comprend toutes les émissions liées à l'extraction, la production et le transport des combustibles utilisés pour la production de l'électricité qui transite par nos réseaux. Elle comprend aussi les émissions liées à l'extraction de gaz naturel qui transite par nos réseaux, et les émissions liées à la combustion par les clients. Le scope 3 inclut les émissions liées aux achats de biens et services, aux investissements, aux déplacements des collaborateurs, aux autres activités associées au carburant et à l'énergie non reprises dans les scopes 1 et 2, aux déchets, aux transports, etc.

Globalement, la production et la consommation d'électricité et de gaz représentent environ 83% de notre empreinte carbone totale. Même si ORES n'a pas de contrôle direct sur ces émissions, ses activités en matière de transition énergétique et les mesures prises en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie auront un effet de levier positif.

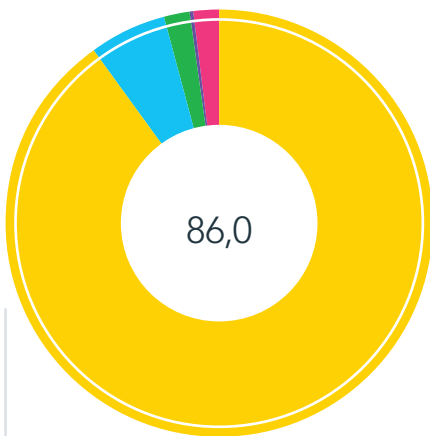
* Les chiffres communiqués dans le présent rapport à propos du bilan carbone correspondent aux calculs réalisés par Climact sur la base des données fournies par ORES. Certaines données devront être affinées à l'avenir et des hypothèses ont été prises pour les données manquantes et/ou imprécises à ce stade.

Ventilation des émissions pour l'année 2019 [Mt CO2e]



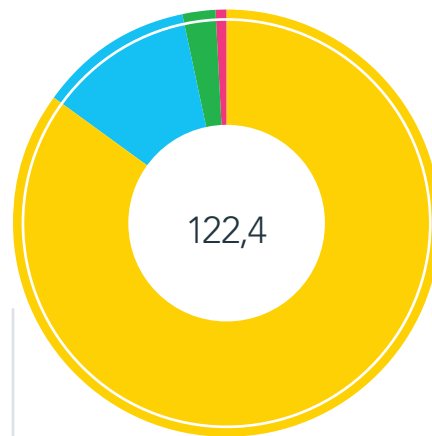
Parmi les émissions liées aux scopes 1 et 2 – présentées ci-dessous et exprimées en ktCO_{2e} – les émissions liées aux pertes en réseau – en gaz comme en électricité – constituent notre plus grande source d'émissions de CO_{2e}.

Scope 1



- Perte de gaz: 90,0%
- Véhicules charroi: 5,9%
- Chauffage: 2,0%
- Véhicules cadres: 1,9%
- Pertes de SF6: 0,2%

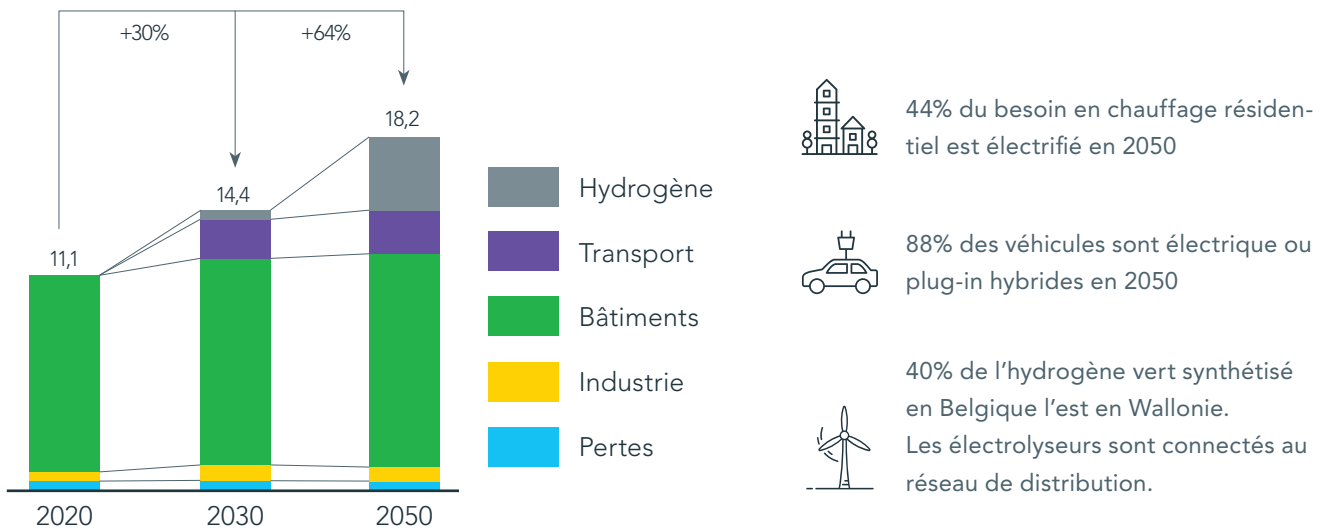
Scope 2



- Pertes d'électricité: 85,0%
- Électricité achetée pour les clients protégés: 11,8%
- Électricité achetée pour les clients fournisseur X: 2,6%
- Électricité des bâtiments ORES: 0,6%

Les pertes correspondent à la différence entre la quantité d'énergie qui entre sur nos réseaux et la quantité d'énergie prélevée par les consommateurs. La réduction des pertes sur les réseaux électriques a déjà fait l'objet de plans d'action spécifiques au cours des dernières années. Les possibilités de les réduire davantage sont restreintes mais réelles. ORES va continuer à explorer toutes les

options envisageables pour les limiter, tant d'un point de vue technique que d'un point de vue administratif, notamment via la lutte contre la fraude. Et ce, dans un contexte d'électrification croissante des besoins des consommateurs, avec en corollaire une augmentation significative des consommations évaluée à +30% pour la décennie 2020-2030 et même +64% à l'horizon 2050.



Source: Climact*

En ce qui concerne les pertes sur le réseau de gaz, un plan d'action devra être développé. Pour le reste, une partie importante des émissions indirectes est aussi liée aux achats d'équipements et de matériel, utilisés notamment dans le cadre des travaux d'investissements. Un trajet de promotion d'achats durables et responsables est engagé par l'entreprise afin notamment de progresser vers moins d'émissions à moyen terme (voir p. 71).

Un plan d'action va être établi sur la base de ce premier bilan carbone. Au fil des ans, des mesures ont déjà été adoptées pour réduire progressivement notre empreinte environnementale, à travers la gestion durable de nos infrastructures, de notre patrimoine immobilier, de notre charroi et de nos déchets.

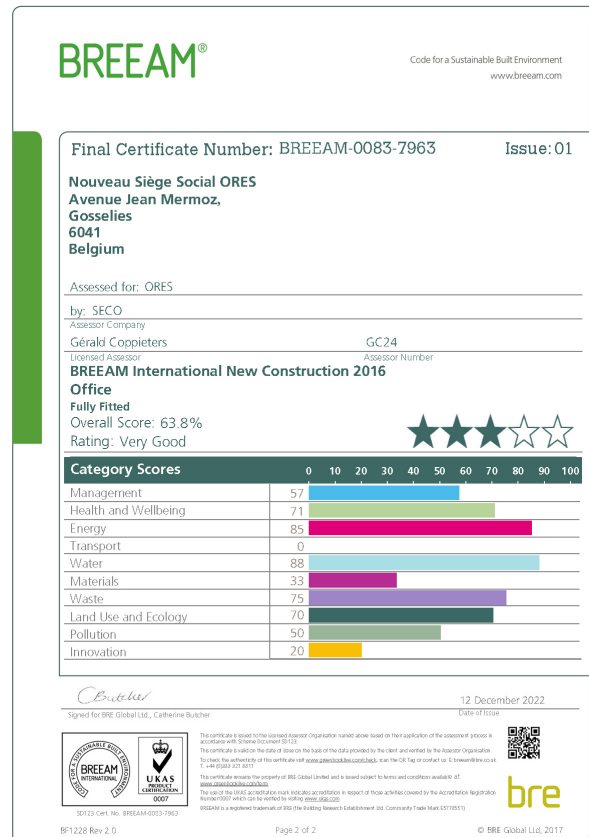
*Etude Climact 2022 : Estimation de l'évolution de la demande d'électricité en Wallonie aux horizons 2030 et 2050 sur base des scénarios bas-carbone belges.



MAÎTRISER NOS CONSOMMATIONS

La maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments et du charroi fait partie de cette démarche. Des systèmes de gestion centralisée – automatisation de la conduite des équipements techniques de chauffage, climatisation, éclairage,... – permettent de réduire les déperditions et de mieux maîtriser les dépenses énergétiques. Les techniques les plus efficaces en matière d'isolation, de ventilation et d'utilisation de la lumière naturelle sont mises en œuvre dès la conception des nouveaux bâtiments. Mais des gisements d'économies existent dans certains sites énergivores et seront exploités dans les prochains mois et années.

Le siège central implanté à Gosselies est opérationnel depuis l'automne 2020. D'une superficie d'environ 15.000 m², le bâtiment affiche une consommation d'énergie très faible en termes de prélèvement, grâce à la géothermie, à l'utilisation de panneaux photovoltaïques et à son faible taux de déperditions thermiques. Il a été étudié pour constituer une référence en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau, ainsi qu'en termes d'ergonomie. Après l'obtention d'un bulletin d'attestation VALIDEO en 2021, le bâtiment a reçu la certification finale de BREEAM en décembre 2022. Ce label est aujourd'hui le standard international de référence pour l'évaluation de l'impact environnemental des bâtiments.



En ce qui concerne les autres sites de l'entreprise à travers la Wallonie, 10 bâtiments sont aussi équipés de panneaux photovoltaïques pour une puissance installée totale de 663 kWc. Ces installations ont produit l'équivalent de 710 MWh d'électricité en 2022 (+38%), couvrant en moyenne 26% de l'énergie électrique des bâtiments qui en sont dotés et 8,65% de l'ensemble de notre parc immobilier. Globalement, 68% de l'électricité produite ont été autoconsommés.

MESURES DE SOBRIÉTÉ

Frappée elle aussi par l'envolée des prix de l'énergie, l'entreprise a pris des mesures de réduction de ses consommations. En octobre, le Comité de direction a décidé de mettre en place plusieurs actions de sobriété : diminution de la température de 2°C en journée dans tous les bâtiments et abaissement du seuil de température minimum à 15°C la nuit, optimisation de l'éclairage

intérieur et extérieur via une extinction complète entre 22h00 et 6h00 dans tous les endroits où une source de lumière n'est pas nécessaire, modification des horaires d'allumage des équipements répertoriés comme gros consommateurs (groupes de ventilation, climatisation, etc.) dans les locaux techniques, rationalisation de l'occupation de certains locaux et fermeture ou mise sous cocon temporaire d'espaces ou de bâtiments non occupés, accélération de mesures d'amélioration de la performance et l'isolation des bâtiments énergivores, et enfin campagne de sensibilisation interne, via des communications ciblées, sur les actions qui peuvent être prises collectivement et individuellement par les collaborateurs, dans l'entreprise comme chez eux à titre privé.

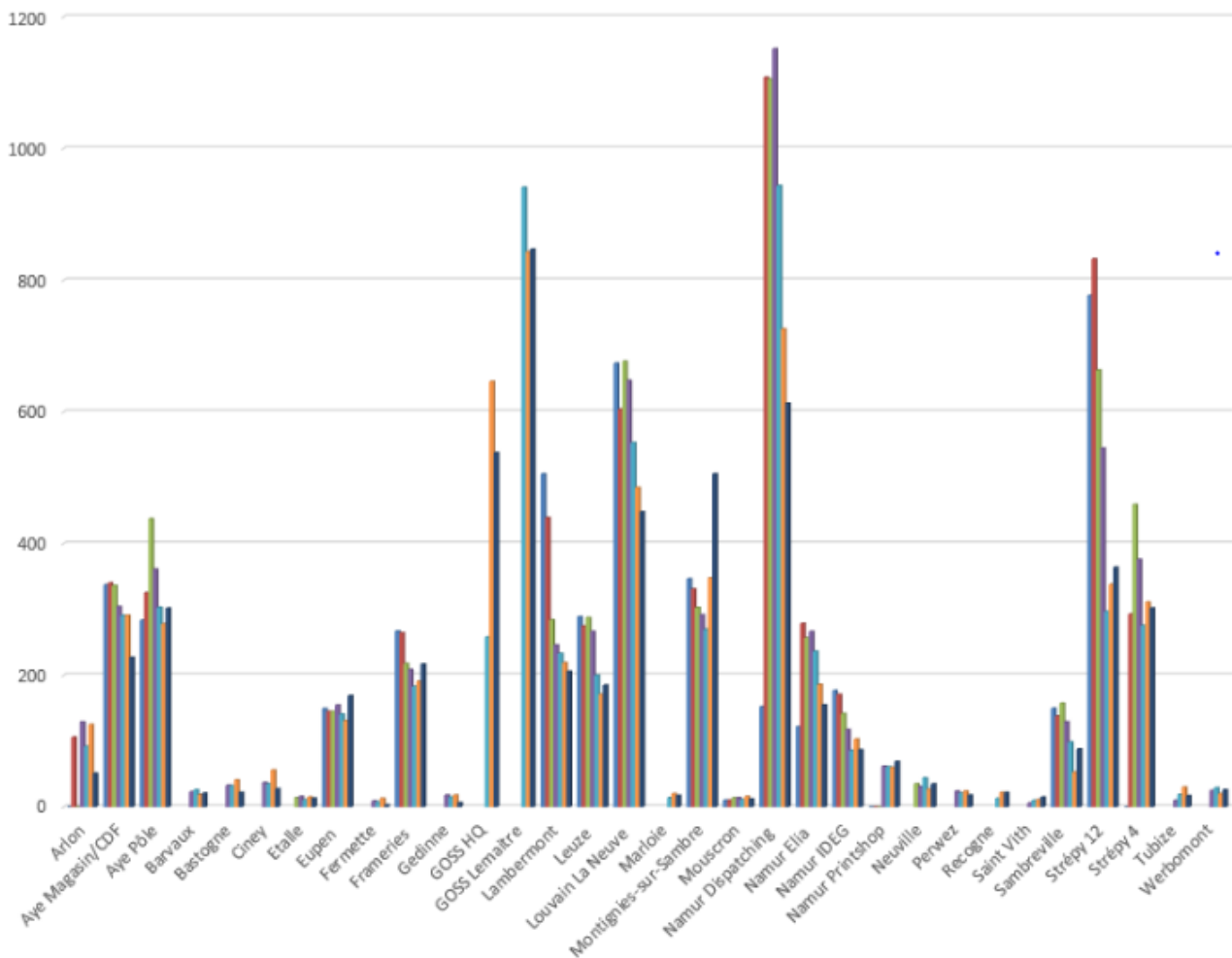
En 2022, on constate une diminution globale de 4% des consommations électriques dans nos bâtiments. Pour ce qui concerne le gaz, les chiffres sont en hausse de 5% par rapport à 2021. Cela s'explique – en dépit d'une

année légèrement plus chaude que la précédente – par une surconsommation dans deux sites de l'entreprise, notamment liée au fonctionnement d'une unité de cogénération. Le service chargé du patrimoine immobilier a identifié les actions correctives à prendre sur le plan technologique afin de remédier à la situation.

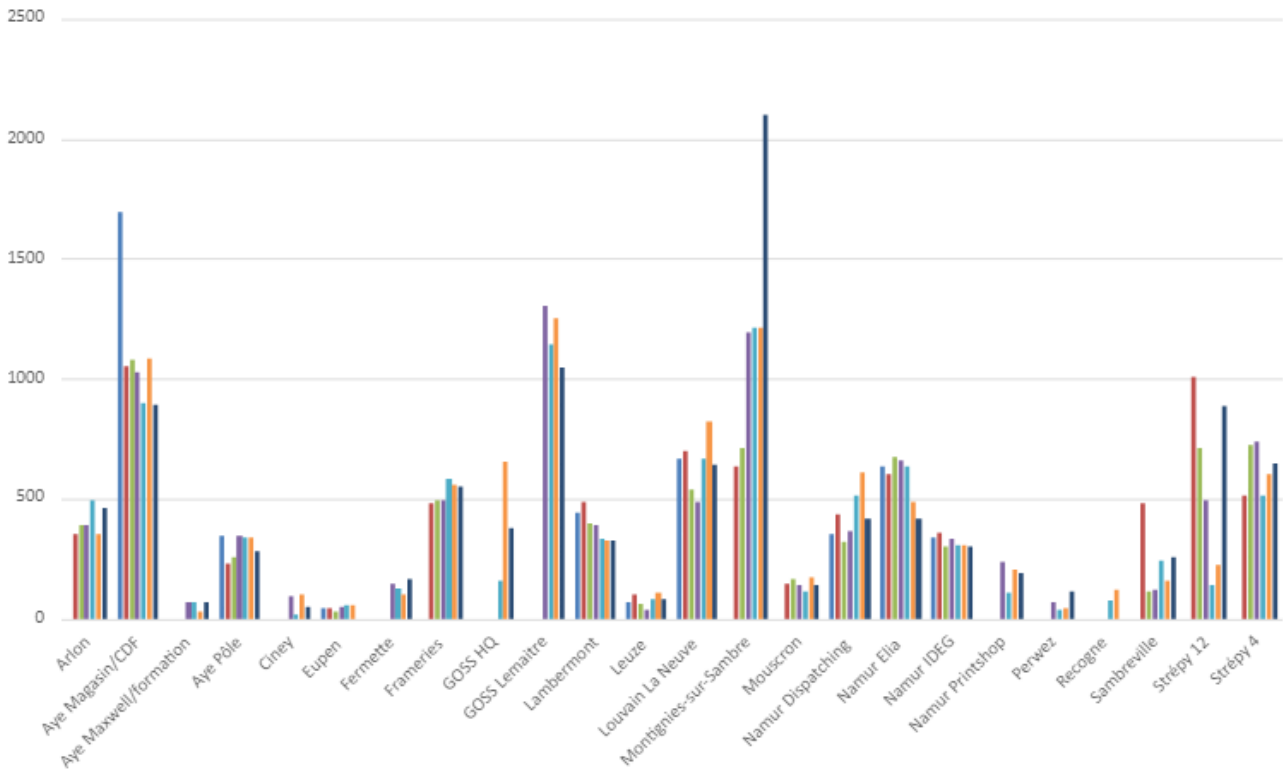
Les consommations des sites, désormais équipés de compteurs communicants, peuvent être suivies au niveau des pointes quart-horaires. Cela devrait contribuer à réduire encore les consommations, notamment sur les

sites de taille réduite jusqu'ici peu monitorés, via une analyse plus complète et plus fine. Le remplacement des groupes de production de froid sur deux sites importants va également contribuer à réduire les consommations tout en améliorant le confort des utilisateurs. Enfin, les contacts sont en cours avec la SWDE en vue d'équiper les compteurs d'eau de systèmes de télémetrie, afin de permettre non seulement la relève automatique des index mais aussi la détection rapide d'éventuelles fuites.

Évolution des consommations d'électricité des sites ORES (en MWh)



Évolution des consommations de gaz des sites ORES (en MWh)



ÉVOLUTIONS EN TERMES DE MOBILITÉ

À la fin 2022, la flotte de service d'ORES comptait 1.156 véhicules, dont un peu plus de 10,5% étaient équipés d'une motorisation alternative aux carburants fossiles classiques, moins polluante. Actuellement, compte tenu des modèles et configurations disponibles sur le marché pour les différents types de véhicule composant notre charroi, ce dernier présente encore une composition assez classique. Mais les évolutions sont en cours et les réflexions sur l'électrification progressive de la flotte, avec ses spécificités propres, s'accélèrent.

Par ailleurs, le personnel ayant droit à un véhicule de société en formule leasing (cadres) doit désormais commander exclusivement tout nouveau véhicule en modèle hybride ou électrique. En 2022, 82 cadres avaient opté pour l'une ou l'autre solution, ce qui représente près de 28% du total. Le remplacement complet de la flotte en hybride ou électrique est prévu d'ici 2026. Pour accompagner cette évolution, l'entreprise a augmenté l'offre de bornes de rechargement sur ses principales

implantations. À la fin 2022, 15 bornes à double prise étaient à la disposition des employés sur les parkings de l'entreprise. À l'horizon 2024, ce nombre aura été multiplié par sept.

Le covoiturage est également encouragé pour les collaborateurs se rendant au travail avec un véhicule privé. En 2022, les chiffres de covoiturage sont restés relativement faibles, compte tenu notamment du succès des mesures de télétravail. Cependant, les chiffres du travail à domicile pour les collaborateurs employés exerçant des fonctions qui le permettent ont baissé par rapport à 2021 (73 jours par an en moyenne par collaborateur). Pour le personnel du siège central à Gosselies, une initiative de covoiturage est développée conjointement avec plusieurs autres entreprises installées sur l'Aéroport ; elle était en voie de finalisation au début 2023.

DÉCHETS : UNE TENDANCE POSITIVE

Les deux tableaux ci-après présentent l'évolution des statistiques de production de déchets de l'entreprise

et des modalités de leur traitement au cours des trois dernières années. Les volumes produits au cours de l'année 2022 sont en nette diminution (-11,5%). Il faut rappeler à cet égard que 2021 avait été marquée par la reprise progressive des activités sur les réseaux après

la crise sanitaire de 2020 ainsi que par les inondations catastrophiques de juillet, ce qui avait fortement influencé les volumes de déchets produits et récoltés. Il faut souligner que l'impact des déchets dans notre empreinte carbone (scope 3) est très faible.

Évolution des volumes de déchets produits

Déchets par type (en kg)	2020	2021	2022
Déchets industriels banals (Classe II)	449.106	484.993	472.690
Papier/carton en mélange	116.635	106.302	103.800
PMC	4.902	6.583	8.721
Huiles diverses	16.956	15.402	3.006
Transformateurs	400.701	500.494	337.847
Cellules SF6	2.386	12.608	9.020
Autres déchets dangereux			18.75
Bois	41.640	45.280	45.440
Équipements mis au rebut	4.488	9.147	
Terres souillées	21.060		
Amiante	24.350	14.482	21.960
Cuivre, bronze, laiton	5.723	6.020	6.930
Métaux divers	431.494	450.343	413.335
Petits déchets dangereux	2.118	2.170	18.875
Total	1.521.558	1.653.823	1.460.499

Évolution des quantités de déchets éliminés par mode de traitement

Modes de traitement	2020		2021		2022	
	Déchets dangereux	Déchets non dangereux	Déchets dangereux	Déchets non dangereux	Déchets dangereux	Déchets non dangereux
Valorisation énergétique		13.936		9.540		11.496
Recyclage organique						
Recyclage inorganique	1.750	457,90		1.470		280
Échange pour valorisation	411.447	1.037.401	504.106	1.097.763	356.382	1.058.015
Utilisation comme remblais ou fondations	1.240		2.200			3.240
Mise en décharge (CET)	780		1.180			8.700
Traitement physico-chimique avant élimination	30.190		10.660		2.560	
Regroupement avant élimination	136		1.298		480	
Stockage hors site avant élimination	23.950		25.606		9.326	10.020
Total (en kg)	469.493	1.051.795	545.050	1.108.773	368.748	1.091.751

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ EN CONTACT AVEC NOS RÉSEAUX

En termes de protection de la biodiversité, nous avons engagé depuis 2019 un dialogue régulier avec différentes parties prenantes impliquées dans la protection et la préservation de l'environnement en Wallonie. Plusieurs services d'ORES ont collaboré avec le Service Public Wallon chargé des Ressources naturelles et de l'Environnement, en particulier sur les effets perturbateurs de l'éclairage pour la faune. Un travail de croisement des différentes bases de données cartographiques a été réalisé ensemble, ainsi qu'avec le concours de l'association Natagora, afin d'identifier les tronçons de voiries communales éclairées et «sensibles», ainsi que les points lumineux potentiellement superflus. Proximité du réseau Natura 2000 et de sites de grand intérêt biologique, présence d'espèces protégées, affectation au plan de secteur, proximité des eaux de surface, proximité d'habitations, regroupement des points lumineux concernés par tronçons cohérents,... Ces éléments sont désormais pris en compte afin d'informer et accompagner au mieux les communes partenaires d'ORES dans leurs décisions relatives à la modernisation des luminaires d'une part, et aux questions d'atténuation de la lumière voire de suppression des luminaires à proximité des sites sensibles d'autre part.



Autre initiative digne d'être signalée vu son caractère alors inédit sur le réseau de distribution en Wallonie: l'installation en mars 2022 d'une structure permettant d'accueillir un nid de cigognes sur un de nos poteaux électriques situé à Lessines. Compte tenu de la proximité du parc Pairi Daiza, les oiseaux migrateurs reviennent régulièrement dans cette région au printemps, avec la particularité de rester fidèles à leur site de nidification d'année en année. Suite aux sollicitations d'un riverain passionné, nos équipes de Wallonie picarde ont étudié une solution et mis en place cette structure, en tenant compte des contraintes de sécurité pour les oiseaux et notre réseau.

4. Excellence opérationnelle, fiabilité et résilience des réseaux

L'enjeu de durabilité est au cœur de l'activité d'ORES. Sans réseaux fiables et résilients, la transition n'est pas possible. Pour les gérer, l'entreprise doit disposer d'équipes et de systèmes performants. Et donc être en mesure de continuer à investir pour répondre aux attentes des clients et l'ensemble de la société.



Pour contribuer activement à la dynamique de transition énergétique et intégrer les productions renouvelables, ORES veut et doit continuer d'investir de manière ambitieuse et efficace dans ses réseaux. Notre première responsabilité consiste à garantir durablement la fourniture d'énergie aux clients sur notre territoire. Face aux

changements climatiques et à leurs conséquences de plus en plus manifestes, le réseau électrique doit devenir plus robuste, plus résilient et aussi plus « intelligent ». Le plan industriel 2023-2038 développé durant l'année 2022 prévoit une enveloppe d'investissement supplémentaire d'un milliard d'euros pour accompagner la transition énergétique.

Outre les nécessaires renforcements de réseau, la « smartisation » des infrastructures de distribution, via l'implémentation de systèmes de télécommande et de télécontrôle dans les cabines électriques par exemple, est un élément fondamental dans cette évolution. Plus de 12% de notre parc total de 23.000 cabines de distribution sont désormais équipées de ce type de systèmes. En 2022, une autre étape majeure a été franchie dans cette dynamique, puisque ORES a désigné la société Schneider Electric comme fournisseur du nouveau système de pilotage dynamique du réseau (ADMS) qui sera mis en œuvre dans les prochaines années. Par ailleurs, le déploiement du comptage communicant chez les clients se poursuit et à la fin de l'année plus de 115.000 compteurs communicants étaient installés sur notre réseau.





RÉSEAU ÉLECTRIQUE

UNE QUALITÉ CONSTANTE

ORES se doit de garantir la sécurité de la fourniture, 24 heures sur 24, au bénéfice de consommateurs qui comptent légitimement sur une alimentation en énergie continue et de qualité. Les services d'exploitation et de dépannage de l'entreprise sont organisés et dimensionnés en conséquence. Nos réseaux électriques bénéficient de la stratégie d'investissement appliquée depuis plus de quinze ans. Des montants importants ont été consacrés durant toutes ces années à l'entretien, la modernisation et au développement des réseaux électriques en haute et basse tension : enfouissement des lignes, entretien et rénovation des infrastructures, télérelève des compteurs en moyenne tension, etc. Il s'agit d'offrir une qualité de service remarquable aux utilisateurs du réseau et de disposer de fondations solides pour développer les réseaux de demain.

Les statistiques de qualité pour 2022 restent conformes à la tendance observée ces dernières années. Il faut noter qu'en 2021 le nombre d'événements climatiques soudains avait poussé les chiffres à la hausse et donc rallongé les durées des interventions non planifiées. Sur le réseau électrique, nos équipes ont dû procéder à des dépannages à 11.051 reprises en 2022, un chiffre en baisse par rapport à l'année précédente (-5%). Les durées moyennes d'intervention et de rétablissement du courant sur le réseau haute tension sont communiquées ci-dessous (exprimées en heure).

Haute tension	2021	2022
Indisponibilité planifiée – intervention	00:25:32	00:30:01
Rétablissement de l'alimentation	02:32:30	02:34:07
Indisponibilité non planifiée - intervention	01:01:00	00:33:00
Rétablissement de l'alimentation	01:11:51	00:37:45

Sur le réseau basse tension qui alimente directement les clients à partir des cabines de distribution, les coupures d'alimentation sont dues à des avaries ou des défauts d'ordre technique, mais aussi aux intempéries voire à des « agressions extérieures » – le plus souvent des câbles arrachés par des entreprises réalisant des travaux de voirie en domaine public à proximité des infrastructures de

réseau. Les indicateurs relatifs au temps d'arrivée sur site et à la durée moyenne d'intervention pour remédier aux pannes sont en légère hausse par rapport à l'année précédente : près de 2 minutes pour le premier indicateur et plus de 3 minutes pour le second. Le nombre d'interventions ayant entraîné des temps de coupure de plus de 6 heures est en hausse sensible : 201 contre 140 en 2021.

Basse tension	2021	2022
Durée moyenne d'arrivée sur site	00:58:03	01:00:59
Durée moyenne d'intervention	02:05:41	02:09:03
Temps d'indisponibilité non planifiée	03:03:44	03:10:02



TROIS JOURS DE TEMPÊTES AU DÉBUT FÉVRIER

Entre le vendredi 18 février à midi et le soir du dimanche 20, le centre d'appels d'ORES a reçu pas moins de 12.000 appels de clients signalant une coupure d'alimentation. Un chiffre tout à fait exceptionnel, à la mesure des trois tempêtes successives qui ont balayé le nord de l'Europe et touché notre pays durant cette période.

Ces tempêtes – baptisées Dudley, Eunice et Franklin – ont causé de nombreux dégâts sur le réseau électrique partout en Wallonie, mais elles ont particulièrement frappé le Brabant wallon et le Hainaut et en particulier la Wallonie picarde où les techniciens d'ORES ont dû intervenir à plus de 550 reprises durant ces trois jours, dans des conditions extrêmement difficiles.

Lignes tombées au sol, poteaux arrachés, arbres ou branches tombés sur le réseau aérien, les dégâts se sont avérés considérables. Outre les interventions d'urgence durant le week-end et en début de semaine pour rétablir l'alimentation de tous les clients privés d'électricité, les réparations définitives ont nécessité un travail important durant les semaines qui ont suivi. Comme lors des graves inondations de juillet 2021, la solidarité des membres de notre personnel a été admirable : des techniciens de Charleroi, Marche-en-Famenne, Namur et Verviers – ainsi que de nombreux sous-traitants – ont prêté main forte aux équipes du Hainaut occidental pour rétablir au plus vite l'alimentation et les conditions de sécurité sur le réseau. Sur les réseaux sociaux, de nombreux bourgmestres et clients ont d'ailleurs tenu à saluer leur courage et leur abnégation face aux éléments déchainés.

DÉVELOPPEMENTS SUR LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Le réseau électrique est en croissance limitée mais constante depuis ces dernières années. Il s'est accru de près de 464 km en 2022, pour atteindre 52.522 km. Dans ce cadre, nos équipes ont installé 113 nouvelles cabines de distribution, elles ont procédé à l'installation de près de 8.000 nouveaux raccordements et posé près de 14.000 nouveaux compteurs. Elles ont entretenu 102 km de réseau électrique aérien et procédé à l'enfouissement de 54 km de lignes.

Au cours de l'année, plusieurs grands chantiers ont été menés un peu partout en Wallonie : renouvellement de postes de transformation et pose de câbles haute tension pour le raccordement de projets éoliens, fiabilisation de liaisons et ajouts de cabines pour accueillir les productions photovoltaïques locales, modernisation des réseaux basse tension et basse pression dans le cadre de projets de rénovation énergétique de sociétés de logements sociaux ou encore, travaux en synergie avec les autorités locales et les autres gestionnaires de câbles et conduites dans le contexte de grands chantiers de rénovation urbaine.

Comme indiqué plus haut, la modernisation des infrastructures électriques et leur adaptation au développement intensif des énergies renouvelables passe aussi par la digitalisation et la « robotisation » du réseau. Ces évolutions concernent en particulier les postes de transformation haute tension qui assurent la liaison entre le réseau du gestionnaire du réseau de transport Elia et le réseau de distribution électrique, ainsi que les cabines de distribution principales. À la fin 2022, ORES comptait plus de 400 points d'interconnexion avec le réseau de transport et les autres GRD et 23.000 cabines de distribution, dont plus de 2.800 étaient « smartisées », c'est-à-dire télécommandables. L'apport des nouvelles technologies numériques dans ces ouvrages permet de sécuriser et de fiabiliser leur fonctionnement, au bénéfice final de tous les clients et de la transition énergétique.



Autre élément important à cet égard, le déploiement des compteurs communicants. Progressivement, les compteurs électromécaniques font place aux compteurs numériques ayant la capacité de recevoir et transmettre des informations. En 2022, notre programme d'installation de ce type de compteur chez les clients a fortement accéléré, avec près de 80.000 poses durant l'année, pour un total dépassant les 115.000 unités à la fin décembre. Le développement des productions photovoltaïques résidentielles, le remplacement progressif des compteurs à budget (voir pp 62-63) et la prime octroyée par la Région wallonne pour couvrir le coût du placement du compteur communicant chez les clients résidentiels jusqu'à la fin 2023 ont joué un rôle dans cette accélération.

Pour accompagner au mieux les clients, les aider à bien utiliser ces nouveaux compteurs et maximiser les retombées positives pour eux dans leur utilisation au quotidien, des outils de communication spécifiques ont été développés et mis à disposition sur le site internet de l'entreprise.



DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE: ORES AUSSI EST PARTIE PRENANTE

En janvier 2022, Proximus et ORES ont signé une convention organisant l'utilisation des poteaux électriques d'ORES pour le déploiement de la fibre optique en Wallonie. À cette occasion les CEO des deux entreprises, Guillaume Boutin et Fernand Grifnée, et le bourgmestre de Namur, Maxime Prévot, ont rappelé l'importance de la fibre optique pour le développement économique. L'installation de la fibre sur des poteaux permet d'accélérer le raccordement des usagers, tout en réduisant fortement les impacts liés aux traditionnels travaux d'excavation et de soufflage des câbles en souterrain pour les riverains concernés.

Cette convention constitue un jalon important pour un déploiement encore plus rapide de la fibre en Wallonie, qui compte tenu de l'accélération en cours devrait dépasser l'objectif de 70% de couverture en 2028 fixé par Proximus. Il faut noter que la convention est ouverte à tous les opérateurs télécoms actifs en Belgique.



RÉSEAU DE GAZ

Sur le réseau de distribution de gaz, l'année 2022 a été marquée par des travaux visant essentiellement la rénovation des infrastructures, des bouclages de réseau, le raccordement de nouveaux clients sur le réseau existant et la poursuite du programme de conversion du gaz pauvre au gaz riche en Brabant wallon. Comme lors des années précédentes, les extensions de réseau ont été limitées au strict minimum et le réseau s'est accru d'à peine 50 km.

ASSAINISSEMENTS ET RACCORDEMENTS

Les infrastructures les plus anciennes continuent d'être assainies. À la fin 2022, notre réseau de gaz – qui couvre au total plus de 10.000 km – ne compte plus que 51 kilomètres de vieilles conduites en fonte nodulaire ou en fibrociment. Par ailleurs, des travaux de rénovation de conduites en acier, remplacées par du polyéthylène, ont

été menés sur 22 km. De nouveaux clients ont été raccordés sur le réseau : nos équipes ont installé plus de 5.600 nouveaux branchements, correspondant à 8.300 compteurs supplémentaires. Enfin, quelque 5.000 branchements ont été rénovés durant l'année.

PRÉVENTION ET CONTRÔLES

Dans une approche préventive, les réseaux de distribution de gaz naturel sont contrôlés chaque année à raison d'environ 20% de leur longueur totale. Dans le cadre de la recherche systématique de fuites, 2.090 km de canalisations moyenne ou basse pression ont été contrôlés en 2022. Le nombre de fuites détectées et réparées dans ce cadre augmente légèrement.

Canalisations contrôlées (en km)	2021	2022
Moyenne pression	833	825
Basse pression	1.219	1.265
Total	2.052	2.090

Réparation des fuites sur réseau gaz	2021	2022
Interventions suite à un appel de tiers	1.156	1.188
Interventions suite à un contrôle systématique sur le réseau	176	197

En ce qui concerne les incidents et les fuites provoquées sur le réseau par des causes extérieures, il faut rappeler que l'entrée en vigueur du décret Impétrants et la mise en ligne de la plateforme « Powalco » depuis quatre ans a amélioré la communication et les synergies entre les différents gestionnaires de câbles et conduites pour la réalisation de leurs travaux d'excavation. La sécurité demeure bien évidemment prioritaire et tout signalement d'une

odeur ou fuite de gaz fait l'objet d'une intervention en urgence. Le nombre de réparations de fuites consécutives à des événements liés à ce type de travaux est en légère hausse – 459 au total pour 383 en 2021 – mais reste en-deçà du niveau de 2020. Les fuites réparées sur des branchements, en raison de défauts de matériel, sont quant à elle en légère baisse (-4%). Les délais d'intervention moyens sont communiqués ci-dessous.

Temps d'intervention urgente sur réseau gaz (après dégâts) (en heure)	2021	2022
Durée moyenne d'arrivée sur site (appel - arrivée)	00:45:50	00:51:26
Durée moyenne d'intervention (arrivée - fin)	01:12:46	01:12:42
Durée moyenne d'intervention (appel - fin)	01:58:36	02:04:08

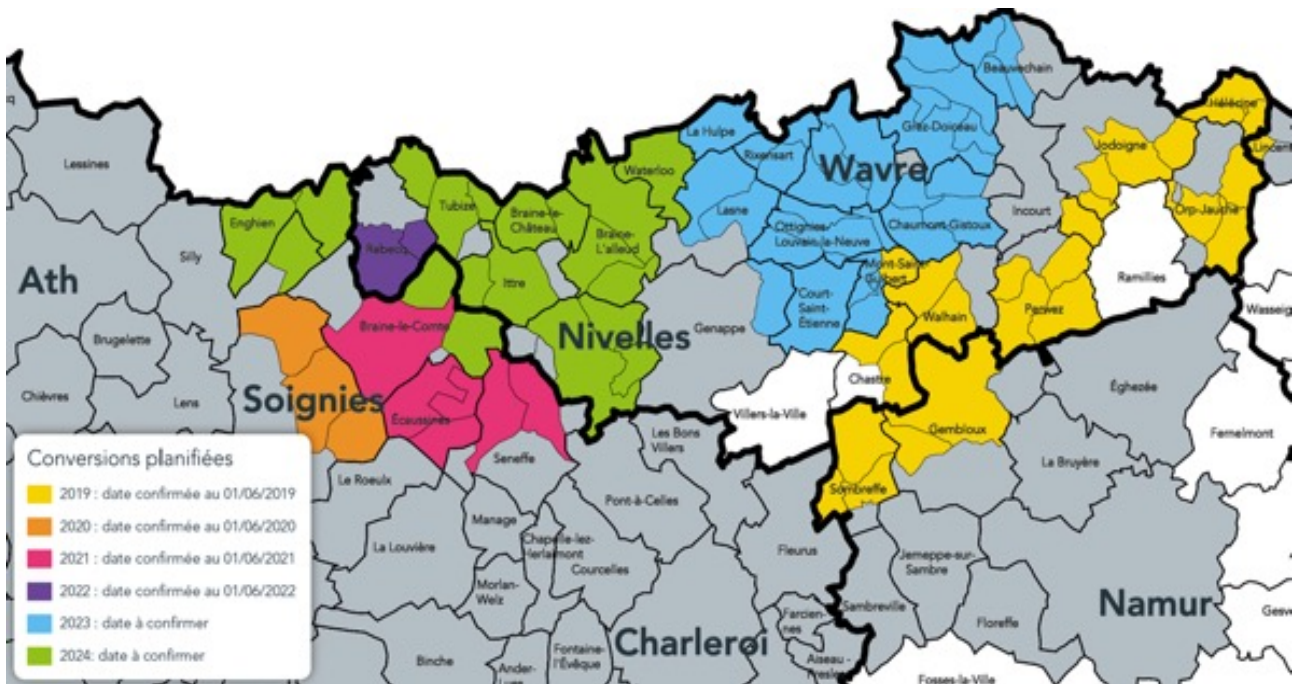
POURSUITE DE LA CONVERSION L/H



En 2022, les travaux de conversion progressive des réseaux alimentés en gaz pauvre (gaz L) vers le gaz riche (gaz H) se sont poursuivis selon les modalités annoncées au début du programme. Sur le territoire couvert par ORES, une trentaine de communes étaient alimentées à l'origine en gaz à faible pouvoir calorifique importé des Pays-Bas. Suite à l'annonce de l'arrêt prochain des exportations par nos voisins hollandais, les réseaux des communes concernées passent progressivement au gaz riche. Pour ORES, l'opération a lieu de manière progressive depuis 2019 et doit s'achever en 2024.

Après Arquennes, Écaussinnes-d'Enghien, Écaussinnes-Lalaing, Marche-lez-Écaussinnes et Feluy en 2021, c'est la commune de Rebecq qui a été convertie au printemps 2022 et est alimentée en gaz riche depuis le 1^{er} juin. Nos équipes s'assurent de convertir le réseau et d'organiser le remplacement éventuel du régulateur de pression situé à proximité du compteur chez les clients. Elles sensibilisent également ces derniers quant à l'éventuelle nécessité d'adapter aussi certains appareils ménagers plus anciens pour l'utilisation du gaz riche.

Les réseaux des communes colorées en bleu et en vert sur la carte ci-dessous seront convertis respectivement en 2023 et 2024. Un plan de communication structuré est prévu pour permettre aux clients concernés de prendre leurs dispositions bien à l'avance en vue du changement.





ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL : PERFORMANCE ET ADAPTATIONS

L'entretien de l'éclairage public communal est une obligation de service public (OSP) dévolue aux gestionnaires de réseau de distribution. Pour le compte des communes qui sont propriétaires des équipements, ORES entretient, répare et modernise les luminaires présents sur les voiries communales, dans les parcs ou les places publiques, de même que les ouvrages d'illumination qui mettent en valeur certains édifices communaux. (voir à ce sujet le chapitre 3. « Transition énergétique et empreinte environnementale »)

À la fin 2022, le nombre de luminaires gérés par l'entreprise est en très légère augmentation (+0,9%), mais la puissance installée (33.800 KW) et la consommation globale (env. 143.000 MWh) du parc sont en diminution, respectivement de 7,5% et 7,4%, par rapport à 2021.

Cette situation est majoritairement liée aux performances des nouveaux luminaires LED équipés de systèmes de dimming. L'économie globale réalisée à l'échelle du territoire des communes gérées par ORES se chiffre ainsi à plus de 30.000 kWh par jour en 2022. Et compte tenu des mesures d'extinction hivernale, ce ne sont pas moins de 15.171 MWh qui auront été économisés globalement par les communes dont ORES assure la gestion de l'éclairage public

Évolution de la composition du parc de luminaires gérés par ORES

Nombre d'ouvrages par type de lampe	2021	2022
NaLP - sodium basse pression	64.765	39.540
NaHP - sodium haute pression	211.846	186.001
MHHP - halogénures/iodures métalliques	66.301	63.871
LED - diodes électroluminescentes	119.457	177.438
Autres	763	745
Total	463.132	467.595

Depuis plusieurs années, ORES met à disposition des citoyens et des communes une application qui leur permet de signaler en quelques clics tout lampadaire en panne. La mesure d'extinction mise en œuvre dans une majorité de communes à partir de novembre ou décembre a eu une légère influence sur l'utilisation

volontaire par les clients de cette fonctionnalité offerte sur ores.be. Les signalements directs ou indirects ont conduit à la réparation de 32.339 points lumineux sur le réseau. Par ailleurs, 52.682 autres luminaires ont fait l'objet d'un entretien préventif.

	2021	2022
Total des signalements de luminaires défectueux par des citoyens via le site web d'ORES ou l'application destinée aux communes	40.758	42.410

5. Prévention, sécurité et bien-être au travail

Les métiers d'ORES sont potentiellement dangereux pour les membres du personnel sur le terrain, les prestataires sous-traitants et les riverains à proximité des réseaux de distribution. L'entreprise mène une politique de prévention ambitieuse, visant le zéro accident, dans le cadre d'un plan d'action global d'amélioration du bien-être des collaborateurs. Et pour relever les défis de la transition, elle s'adapte en misant tout à la fois sur des solutions RH renforcées, le développement des compétences du personnel et une gestion des talents ambitieuse et responsable.



PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

Compte tenu de la nature de ses activités et des risques qui y sont liés, ORES a développé une dynamique de sécurité qui fait partie de son ADN. Depuis quelques années, elle s'attache à faire évoluer cette dynamique de la sécurité vers la prévention et le bien-être, afin de parvenir au « mieux-être », vu comme la résultante d'une prise en compte globale des travailleurs tant dans leur cadre professionnel que privé.

La bonne santé d'un travailleur a un effet direct pour l'entreprise et son travail a un impact sur sa santé privée. L'objectif est de mettre en place une approche globale de prévention des facteurs de risque internes, externes et multidisciplinaires en faveur de la santé et la sécurité de tous les travailleurs et les travailleuses. Cette nouvelle approche se fonde sur plusieurs principes directeurs, structurés autour d'un plan global de prévention à cinq ans. Elle vise une action préventive personnalisée, afin d'augmenter la maturité de la prévention et évoluer vers le mieux-être, avec notamment une attention particulière apportée au bien-être mental.



Pour y parvenir, le service interne de prévention et de protection au travail a restructuré son organisation et son fonctionnement, dans le sens d'une proximité et d'une disponibilité accrues. Après la mise en place de modules de formation et de sensibilisation accessibles à distance pour tout le personnel, notamment via l'intranet de l'entreprise, le service a organisé une semaine du bien-être

au travail en juin 2022. Les thématiques de la vitalité, du bien-être psychosocial, du vivre ensemble, de l'hygiène industrielle, de l'ergonomie et de la santé physique, ainsi que du respect des règles de sécurité ont successivement été abordées à travers une campagne de communication générale, articulée autour de vidéos de sensibilisation.



« JOURNÉES SÉCURITÉ » ET « JOURNÉES ENTREPRENEURS »

Afin de promouvoir la prévention et la sécurité de manière active, des journées thématiques sont organisées pour le personnel, ainsi que pour les entrepreneurs sous-traitants qui travaillent au quotidien avec nos équipes sur le terrain. Elles s'articulent autour de différents ateliers où les causes et sources d'accident sont évoquées afin de mieux appréhender les risques

et de rappeler les bons réflexes et les procédures. Pour les entrepreneurs, ces journées sont l'occasion de mettre en avant les résultats des entreprises qui ont excellé dans la réalisation des travaux. Elles permettent aussi de renforcer les liens avec nos équipes, dans une optique de partenariat « win win ».

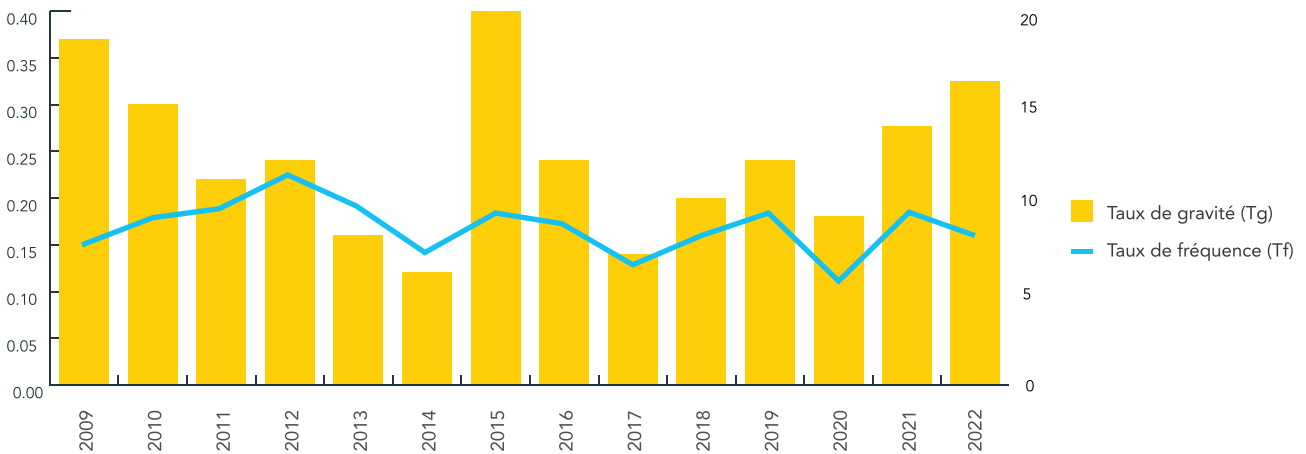
DES RÉSULTATS INFÉRIEURS AUX ATTENTES

Pour 2022, le service Prévention et Environnement et le Comité de direction avaient souhaité conserver les objectifs de sécurité ambitieux et volontaristes fixés l'année précédente, à savoir ne pas dépasser 26 accidents sur l'année, avec un maximum de 712 jours d'incapacité temporaire de travail (ITT), ce qui correspondait à un taux de fréquence de 7,50 et un taux de gravité de 0,20 pour l'entreprise.

En dépit de nombreuses actions de sensibilisation, ORES avait connu en 2021 une recrudescence d'accidents majoritairement liés aux déplacements, aux manutentions et manipulations d'outillage et de matériel. La situation

s'est améliorée en 2022 quant au nombre total d'accidents avec ITT (28 pour 33 en 2021), mais le nombre de jours d'ITT s'est accru (1.175 pour 935 en 2021). On enregistre moins d'accidents, et en particulier moins d'accidents fluides liés directement aux travaux d'exploitation de l'électricité et du gaz, mais avec des conséquences plus lourdes. Les taux de fréquence et de gravité pour l'année se chiffrent respectivement à 7,9 et 0,33. Le travail de prévention des risques va donc se poursuivre pour réduire encore les occurrences d'accident et limiter leur gravité, avec un accent particulier sur les retours d'expérience notamment autour des «presqu'accidents».

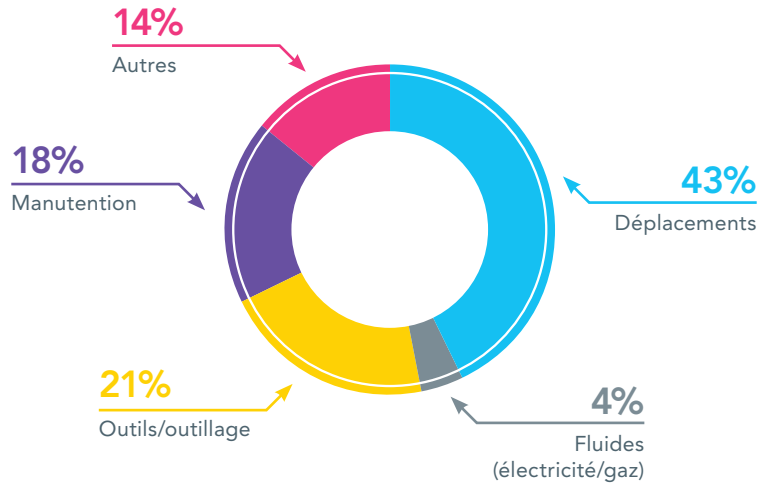
Évolution des statistiques de sécurité 2009-2022



Tg = nombre de journées de travail perdues par incapacité temporaire pour 1.000 heures travaillées.

Tf = rapport entre le nombre total d'accidents de travail ayant entraîné une incapacité totale d'un jour au moins et le nombre d'heures d'exposition au risque (multiplié par 1.000.000).

Causes et sources des accidents en 2022



MIEUX ORGANISÉS POUR RELEVER LES DÉFIS

Après une année 2021 où avait abouti une réflexion sur la réorganisation de ressources humaines (RH), l'entreprise a mis en place les modifications structurelles et organisationnelles prévues au sein de sa Direction RH au début de l'année 2022. Dans le cadre du plan baptisé «HoRizon», la politique définie pour accompagner durablement la transformation de l'entreprise se déploie. Il s'agit de favoriser l'engagement, le développement et la reconnaissance des collaborateurs, en veillant à améliorer leur bien-être. L'expérience-collaborateur est placée au cœur des processus RH.

EMPLOI, RECRUTEMENT ET FORMATION

ORES a continué à rechercher de nouveaux talents, non seulement pour combler les départs en retraite mais aussi dans le contexte de sa transformation et des nouveaux métiers liés à la transition énergétique et à la digitalisation. Après un ralentissement du rythme des recrutements durant la période de pandémie, une reprise graduelle s'est amorcée en 2021 et s'est prolongée en 2022. 242 nouveaux collaborateurs ont rejoint les rangs d'ORES – pour 146 départs – durant l'année.

Les «ORES TechniDays», journées de recrutement spécifiques aux techniciens avec travaux pratiques, ont pu reprendre sans restrictions sanitaires. Quatre TechniDays ont été organisés durant l'année ; ils ont permis d'accueillir 116 candidats techniciens et ont débouché sur l'engagement de 48 d'entre eux. Ces journées s'avèrent particulièrement utiles dans un contexte de pénurie généralisée des profils techniques et de guerre des talents entre entreprises.



Fin 2022, l'effectif total d'ORES comptait 2.495 collaborateurs actifs – dont 2.312 sous contrat à durée indéterminée. Le personnel féminin représente 33,1% de l'effectif. La répartition du personnel par genre et par groupes d'âges est communiquée ci-après.

Répartition des membres du personnel par genre et groupe d'âge

	Personnel employé	Personnel de maîtrise	Personnel d'encadrement	Personnel de direction	Total
Hommes	47,74%	10,66%	8,21%	0,28%	66,89%
Femmes	26,29%	3,41%	3,33%	0,08%	33,11%
Total	74,03%	14,07%	11,54%	0,36%	100,00%

Groupes d'âge	Personnel employé	Personnel de maîtrise	Personnel d'encadrement	Personnel de direction	Total
< 30	9,46%	0,00%	0,60%	0,00%	10,06%
≥ 30 < 50	50,74%	7,25%	7,58%	0,16%	65,73%
≥ 50	13,83%	6,82%	3,36%	0,20%	24,21%
Total	74,03%	14,07%	11,54%	0,36%	100,00%

L'IMPORTANCE DE LA FORMATION

Après la mise en place et l'opérationnalisation de la nouvelle plateforme de formation en ligne Talentsoft en 2021, de nouveaux modules ont pu être mis à la disposition du personnel. Ils permettent de renforcer l'offre en formations, d'introduire des méthodes d'apprentissage plus diversifiées et plus actuelles (e-learning, formations à distance, vidéos,...) et de faciliter l'accès aux formations et à leur contenu pour chaque collaborateur.

Durant l'été, le service Formations a organisé l'initiative «Summer Camp 2022». Des modules d'e-learning sont proposés au personnel en libre-service, avec des webinaires relatifs à la collaboration en entreprise, la confiance au sein des équipes ou encore à la communication non-violente, de même de nombreux contenus d'aide à l'utilisation des applications bureautiques de l'entreprise.

Par ailleurs, les formations techniques dans les deux centres de formation de l'entreprise situés à Strépy-Bracquegnies (La Louvière) et Aye (Marche-en-Famenne) ont pu reprendre à un rythme plus habituel après une longue période marquée par les restrictions liées à la pandémie. Même si le nombre moyen d'heures de formation par membre du personnel communiqué dans le tableau ci-après est en évolution positive par rapport à 2021, il reste inférieur à ceux qui étaient enregistrés avant la pandémie.

EN MOYENNE, LES MEMBRES DU
PERSONNEL D'ORES ONT SUIVI
23,8 HEURES DE FORMATION
EN 2022

Formation par catégorie professionnelle et par genre

Nombre moyen d'heures de formations en 2022	Hommes	Femmes	Total
Personnel de direction	3,74	7,50	4,05
Personnel d'encadrement	14,51	14,74	14,58
Personnel de maîtrise	14,89	19,42	15,98
Personnel employé	32,23	18,48	27,56
Moyenne	26,47	18,01	23,79

Le partenariat conclu avec le Forem à l'automne 2021, dans le contexte de la formation et du recrutement de dessinateurs assistés par ordinateur, a débouché sur l'engagement de sept nouveaux collègues. La signature de leur contrat, au terme d'une période de formation en alternance au Forem et au sein de l'entreprise, a donné lieu à une conférence de presse en février 2022. L'occasion de rappeler à la fois l'efficacité de ce type de parcours pour les chercheurs d'emploi et les besoins d'ORES en termes de recrutement. La collaboration avec le Forem va se poursuivre dans les mois et années à venir, notamment avec d'autres formations sur mesure comme celle-ci.

Enfin, le début de l'année 2023 a vu la reconduction de la certification «Top Employer» pour notre entreprise. Après l'obtention du label en 2022, ORES a veillé à prolonger et renforcer ses efforts en termes de politique RH. La certification 2023 est obtenue avec notification d'une progression de l'entreprise dans tous les domaines évalués.



70% DE PARTICIPATION À L'ENQUÊTE INTERNE SUR LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Une grande enquête consacrée au bien-être au travail dans l'entreprise a été initiée en octobre 2022. L'ensemble du personnel était invité à y répondre et 70% des collaborateurs ont complété leur questionnaire dans les semaines qui ont suivi. Ce taux de réponse très élevé permet de disposer de résultats représentatifs du ressenti général. Construite de manière à analyser les réactions des travailleurs face aux facteurs de stress et aux sources de motivation, l'enquête a permis dans un premier temps de dégager trois grandes tendances.

- Plus de 75% des travailleurs se sentent engagés dans leur travail

- Plus de 75% disent prendre du plaisir dans leur travail
- Près de 44% des répondants signalent un besoin de récupération (aigu pour 27%), avec des difficultés à se détendre en fin de journée, un sentiment d'épuisement et des problèmes de concentration.

L'analyse complète et détaillée des résultats a ensuite été lancée en décembre. Elle devait encore livrer ses conclusions au moment de la rédaction du présent rapport. Cependant, il est clair que le processus et les plans d'actions à mettre en place doivent porter, notamment, sur le fort besoin de récupération évoqué par les répondants. D'autres actions seront définies par thématique, par catégorie de membres du personnel et par direction et /ou service.

DIALOGUE SOCIAL ET REVENDICATIONS

Après la signature à la fin de l'année 2021 de trois nouvelles conventions collectives de travail relatives aux services de gardes et permanences et à l'organisation des modalités pratiques du travail à distance suite à l'expression de tensions internes, le dialogue et la concertation sociale ont repris en 2022 au sein des organes paritaires de l'entreprise.

Durant l'année, la question de la revalorisation des métiers techniques a été portée au débat par les représentants des travailleurs. Jugeant insuffisantes les réponses apportées à leurs revendications par les responsables de l'entreprise, les représentants syndicaux et une partie du personnel ont décidé de mener des actions de grève et de blocage du siège central, puis de plusieurs sites d'exploitation de l'entreprise à la mi-février 2023. Un accord de principe sur de nouvelles propositions a été trouvé le 23 février et après vote du personnel en assemblées locales, les blocages ont été levés le lendemain. La concertation sur ces propositions devait encore se poursuivre au moment de la rédaction du présent rapport.

6. Service au client, coût de l'énergie et précarité énergétique

ORES veut faciliter la vie des clients. Au cours d'une année marquée avant tout par une extraordinaire flambée des prix, notre entreprise a tenu à renforcer son service, notamment au bénéfice des clients les moins favorisés.



Dans l'exercice de ses différents métiers, ORES prend systématiquement en compte l'évolution des besoins ainsi que des contraintes des clients pour leur proposer un service à la mesure de leurs attentes. En 2022, cette volonté de garder le client au cœur des processus et de l'organisation a trouvé de nouvelles concrétisations. Dans un contexte de crise grave avec un impact financier souvent très lourd pour la population, nos missions et obligations de service public à caractère social ont encore pris plus de sens. Les mesures mises en place suite à la pandémie par les autorités ont été complétées par des dispositifs d'aide qu'ORES exécute. Mais notre entreprise veut être plus qu'un simple exécutant des obligations de service public et nous accompagnons les clients en difficulté dans une approche souvent individualisée.

L'EXPÉRIENCE-CLIENT COMME BOUSSOLE

En 2022 encore, des enquêtes de satisfaction ont été menées auprès des clients pour mesurer la qualité de nos services. En moyenne sur l'année, la note de satisfaction globale des clients contactés à la suite d'interactions ou de travaux menés à leur domicile atteint la note de 8/10, en phase avec l'objectif fixé.



RESPECT DES DÉLAIS



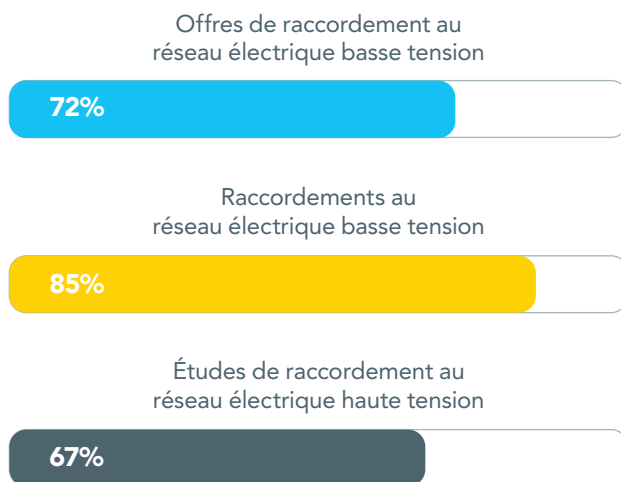
La qualité des travaux réalisés chez les clients par les techniciens d'ORES et les entrepreneurs sous-traitants est évidemment essentielle et fait l'objet d'un suivi rigoureux. Outre les relevés d'index à domicile une fois tous les deux ans, les interactions physiques avec les services d'ORES se produisent généralement dans des moments importants de la vie des clients, par exemple à l'occasion de la construction de leur logement et de l'indispensable raccordement aux réseaux d'énergie. Il est essentiel de prendre en compte les spécificités de chaque demande et d'exécuter les travaux non seulement dans les délais fixés par le régulateur du marché, mais également dans un esprit de bonne communication avec les clients.

DES NOUVEAUX RACCORDEMENTS PLUS AISÉS

Lancé il y a deux ans, le service Connect My Home propose aux clients de régler pour eux les formalités liées aux raccordements de leur nouvelle habitation aux réseaux d'électricité, de gaz, d'eau et de télécoms via une seule demande administrative, une seule offre et sans coût supplémentaire. Une fois planifiés, les travaux sont effectués en une journée, voire une demi-journée et le client gagne du temps en s'épargnant efforts et stress. Connect My Home est proposé sur l'ensemble du territoire d'ORES et il est devenu l'offre standard de l'entreprise pour les nouveaux raccordements.

La qualité du respect des délais réglementaires (chiffres ci-dessous) pour la remise des offres de raccordement et l'exécution des raccordements en basse tension, ainsi que pour les études de raccordement au réseau haute tension, reste sensiblement identique à ce qu'elle était en 2021. Il y a matière à amélioration et des efforts sont entrepris en ce sens.

Pourcentage de respect des délais d'exécution



PLAINTES ET INSATISFACTIONS

Pour améliorer ses performances, notre entreprise est à l'affût des motifs d'insatisfaction des clients. L'objectif est de capter les plaintes, cibler les points de complexité récurrents et, le cas échéant, corriger nos processus. Outre les leçons tirées pour l'interne et l'amélioration du service, les retours des clients permettent aussi de sensibiliser nos sous-traitants et notamment les entrepreneurs en charge des chantiers d'excavation et de terrassement chez les clients. Beaucoup de plaintes concernent en effet les travaux réalisés en trottoir, devant les habitations, lors de raccordements ou de modifications de branchement.

Pour faire part de leurs griefs auprès d'ORES – qu'il s'agisse d'une insatisfaction, d'une demande d'indemnisation ou d'une demande de médiation – les clients ont la possibilité d'introduire leurs réclamations via des formulaires en ligne sur le site web. Le canal digital est aujourd'hui privilégié par les clients pour leurs demandes. Compte tenu notamment des difficultés rencontrées durant l'année suite à la mise en place de la plateforme fédérale d'échanges de données (voir page 69), le nombre de plaintes et de demandes d'indemnisation reçues était en augmentation sensible (+33%) par rapport à l'année précédente. Parallèlement, la proportion de réclamations reçues par le canal digital – web et e-mail – augmente également (+45%).

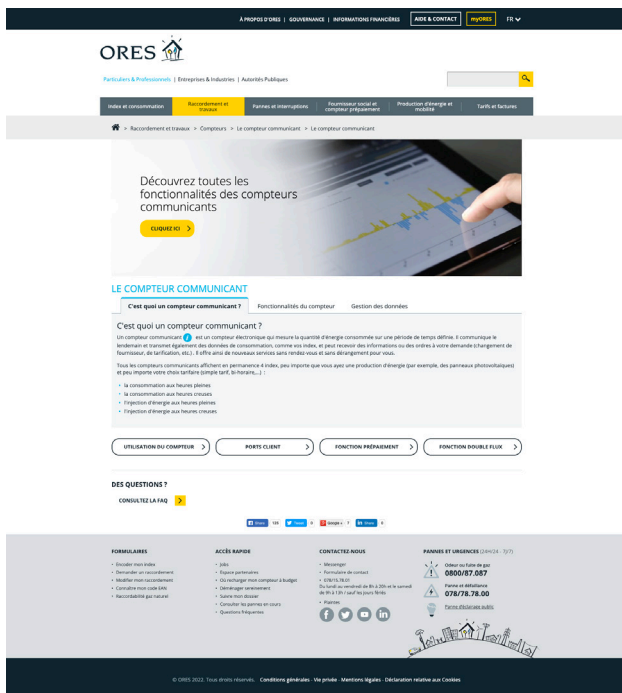
LES CANAUX DE CONTACT DIGITAUX TOUJOURS PLUS PLÉBISCITÉS

Une grande majorité de clients préconisent aujourd'hui les canaux digitaux pour leurs relations avec ORES. Les évolutions numériques transforment le monde et les clients veulent un service accessible, rapide, des réponses sans délai et des interactions simples et fluides avec les sociétés de service. En 2022, 72% des contacts

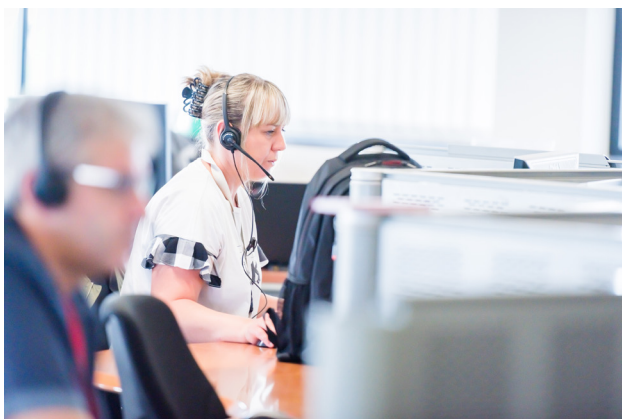
clients ont eu lieu par la voie numérique. Le site internet de l'entreprise a enregistré plus de 2,7 millions de visites sur l'année, soit une augmentation de 16,7% par rapport à 2021. La part des contacts mobiles via smartphone ou tablette augmente également et de manière très sensible : ils représentent 61,4% du total contre 37% en 2021. Le principal motif d'interaction reste le relevé d'index qui représente 65% des contacts sur ores.be.

Les « parcours client » ont encore été améliorés sur le site web, avec de nouveaux contenus et des vidéos explicatives destinées à faciliter les démarches des clients, notamment en ce qui concerne les compteurs communicants, les installations de production d'énergie et les véhicules électriques.

Enfin, sans surprise, les réseaux sociaux gagnent aussi en importance : le nombre d'abonnés aux pages Facebook et LinkedIn de l'entreprise augmente (+13%), tout comme la portée des publications et le nombre de réactions reçues par rapport à ces publications.



UN CENTRE DE CONTACT TRÈS SOLLICITÉ



À côté du canal digital, la qualité de notre service passe aussi par la considération témoignée aux utilisateurs préférant d'autres moyens de communication plus traditionnels. À travers notre filiale Connexio, spécialisée dans les activités de contact clientèle, nous veillons à préserver les solutions téléphoniques pour les clients, notamment via des numéros d'appels spécifiques selon le type de demande.

Les conseillers et conseillères répondent aux questions des clients et leur apportent informations et solutions. Ces informations sont délivrées non seulement par téléphone, mais aussi par courriel, par « chat » en ligne, voire tout autre moyen de communication approprié pour le client. En 2022, dans le contexte de crise déjà évoqué plus haut, le trafic téléphonique a encore augmenté avec plus de 880.000 appels reçus (+10% par rapport à 2021). Connexio a ainsi traité près de 28% du total des interactions avec la clientèle, hors contacts « physiques » dans les bureaux d'accueil situés dans nos principaux sites d'exploitation. Les préposés de ces bureaux reçoivent les clients notamment pour le rechargement des cartes de compteurs à budget.

INCLUSION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

ORES est résolument engagée dans l'inclusion sociale et l'aide aux clients précarisés. Dans le cadre de nos obligations de service public, nous accompagnons activement

les personnes en difficulté, avec un approche résolument sociale et individualisée. Nous veillons à la préservation de l'accès à l'énergie pour tous, notamment en participant aux Commissions locales pour l'énergie (CLE) avec les CPAS, en aidant activement les personnes en difficulté, en assurant la fourniture sociale d'électricité et de gaz pour les clients répondant aux conditions d'octroi et en contribuant à la lutte contre le surendettement grâce aux solutions de prépaiement.

DÉVELOPPEMENT DES COMPTEURS À PRÉPAIEMENT COMMUNICANTS

L'une des missions de service public d'ORES concerne la pose ou l'activation des compteurs à budget, la plupart du temps chez des clients en défaut de paiement et ce, à la demande de leur fournisseur. Le principe de ces compteurs est le prépaiement de l'énergie consommée. Jusqu'il y a peu, ce prépaiement s'opérait via le rechargement par le client d'une carte à puce individuelle introduite ensuite dans le compteur. Parfois critiqué pour le côté socialement stigmatisant lié à l'opération de rechargement et pour sa complexité actuelle, le système du prépaiement peut aussi être considéré comme un outil de gestion du budget énergétique pour les ménages concernés, via une sensibilisation plus directe aux volumes de consommation et donc un contrôle plus aisé.

Avec le développement des compteurs communicants, une solution de rechargement à la fois plus facile et moins pénalisante se fait jour pour les clients. En 2021, ORES avait lancé un projet pilote afin de permettre à 3.600 ménages d'expérimenter le prépaiement de l'énergie à distance, par internet en remplacement de leur compteur à budget classique. Le projet mené en collaboration avec le département des Sciences de la Famille de l'UMons – pour mesurer qualitativement et quantitativement l'impact de l'introduction de ces compteurs dans les pratiques des ménages, en particulier dans un contexte de précarité énergétique – a débouché sur des conclusions positives. Elles mettaient en évidence des retours majoritairement enthousiastes de la part des clients, notamment sur les outils en ligne associés au

compteur, tout en soulignant la nécessité d'un accompagnement ciblé.

ORES a alors entamé le déploiement opérationnel des compteurs communicants à prépaiement, pour les nouveaux clients et en remplacement progressif des

compteurs à budget. À la fin 2022, le parc total de compteurs à prépaiement actifs – communicants et à budget cumulés – se chiffre à 46.518 unités pour l'électricité et 19.280 pour le gaz. La répartition par type de compteurs est communiquée dans le tableau ci-après

Compteurs à prépaiement situation à fin 2022

	Électricité	Gaz	Total
Parc total de compteurs à prépaiement installés, dont	132.202	49.779	181.981
Compteurs communicants actifs	25.096	5.817	30.913
Compteurs à budget actifs	21.422	13.463	34.885
Pourcentage de compteurs à prépaiement actifs	35,2%	38,7%	36,2%

Globalement, en raison de la situation de crise énergétique et des graves difficultés qu'elle a engendrées pour de nombreux ménages en 2022, le nombre de clients équipés de compteurs à prépaiement actifs est en augmentation notable (+25%). Les compteurs communicants remplacent progressivement les compteurs à budget traditionnels, ce qui facilite nettement la vie des clients. Une rubrique d'information spécifique leur est dédiée sur le site internet d'ORES, où ils peuvent accéder à un espace de gestion des prépaiements de leur consommation.

PROTECTION SOCIALE

Le statut de client protégé permet aux consommateurs en situation difficile d'avoir accès à plusieurs avantages pour leur fourniture de gaz et d'électricité, notamment le tarif social qui est le moins cher du marché. L'envolée des prix a renforcé encore l'avantage lié au tarif social qui, à l'automne 2022, présentait un différentiel favorable de 50% par rapport au tarif commercial pour l'électricité et de 80% pour le gaz.

ORES joue le rôle de fournisseur d'énergie pour certaines catégories de clients : soit fournisseur social pour les clients protégés socialement, soit fournisseur temporaire – aussi appelé « fournisseur X » – lorsque les clients se trouvent sans contrat avec un fournisseur commercial. Le nombre de clients sociaux alimentés par notre entreprise, déjà en forte hausse en 2021 (+18%) a continué d'augmenter en 2022, notamment en raison de la prolongation des mesures de protection conjoncturelles décrétées par les autorités wallonnes : en électricité, la hausse annuelle est de 7% et en gaz, elle atteint 8%. Une campagne de communication a d'ailleurs été organisée pour informer les clients des possibilités qui leur sont offertes, ainsi que des primes mises en place. Le nombre de clients « sous fournisseur X » continue de diminuer nettement (-29%), vu les mesures prises à l'instigation de nos équipes pour faciliter le règlement des situations problématiques dans lesquelles se trouvent les clients. Le détail des chiffres par énergie est communiqué dans le tableau ci-après.

ORES fournisseur – nombre de clients	Électricité	Gaz	Total
Fournisseur social	39.475	19.643	59.118
Fournisseur X	1.304	622	1.926

ORES joue aussi le rôle de facilitateur pour les clients en difficulté en participant aux Commissions locales pour l'énergie (CLE), en collaboration avec les CPAS et les conseils d'action sociale communaux. Ces CLE se réunissent dans le but de trouver des solutions spécifiques et individuelles pour les clients traversant des périodes difficiles sur le plan social ou financier et ne pouvant plus

assumer les charges liées à leur consommation d'énergie. Au cours d'une année très compliquée pour des clients précarisés de plus en plus nombreux, le nombre de CLE (détail ci-après) a augmenté de 110% en un an.

Nombre de dossiers examinés dans les Commissions locales pour l'énergie en 2022	Électricité	Gaz	Total
Dossiers relatifs à la fourniture minimale	14	-	14
Dossiers relatifs à la perte du statut de client protégé	1.722	962	2.684
Dossiers relatifs à l'octroi de cartes d'alimentation de gaz naturel en période hivernale	-	1.207	1.207

À la fin de 2022, considérant les énormes difficultés rencontrées par une partie de la population, notre entreprise a déployé un plan hivernal d'aides complémentaires. Un bouclier tarifaire a été mis en place pour protéger les clients protégés socialement de l'explosion des prix de l'énergie. Le recouvrement des factures a été suspendu

jusqu'au 31 mars 2023 et les clients ont également pu bloquer leurs acomptes mensuels. Enfin, l'augmentation du tarif social a été neutralisée pour les clients en prépaiement via une avance accordée sur demande, à hauteur de 50 euros pour l'électricité et 70 euros pour le gaz. Ce dispositif a été entièrement préfinancé par ORES.

7. Gouvernance, transparence et éthique

En termes de gouvernance, l'année 2022 s'est inscrite dans le cadre de la « Charte de Gouvernance d'entreprise », telle que modifiée à la fin novembre. Elle a aussi vu l'aboutissement de la procédure de renouvellement des mandats de gestionnaire de réseau de distribution des villes et communes wallonnes pour une nouvelle période de 20 ans. Enfin, ORES a aussi revu sa méthodologie et son fonctionnement en matière de gestion de risques.



La gouvernance d'entreprise recouvre un ensemble de règles et de comportements basés sur les principes de transparence et de responsabilité qui, en établissant un équilibre adéquat entre l'esprit d'entreprise et son contrôle, doit permettre de fixer les objectifs de la société, ainsi que les moyens de les atteindre au regard de ses valeurs et de ses missions.

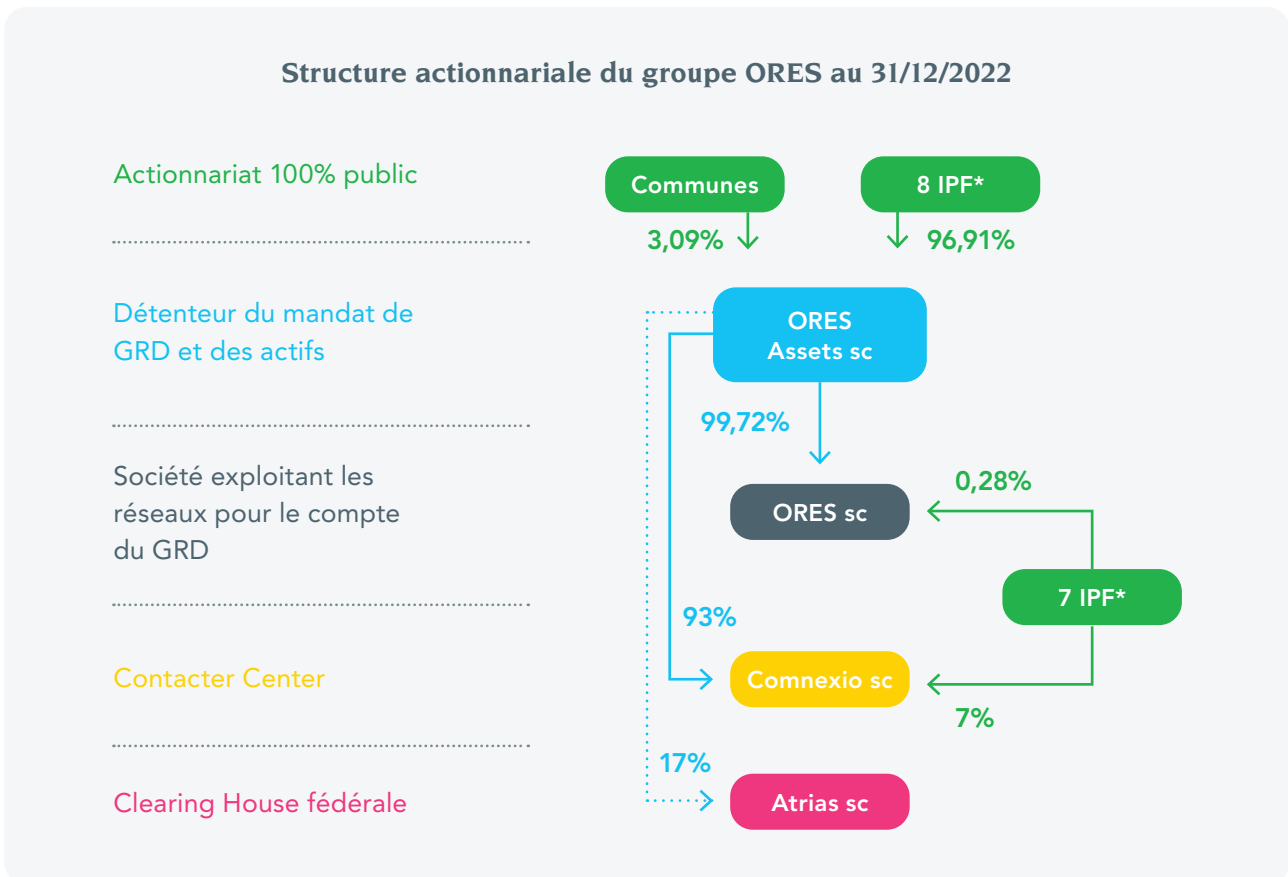
La charte de gouvernance d'ORES, disponible sur ores.be, fixe les modalités de fonctionnement et les règlements des organes de direction de l'entreprise. Elle établit également les principes de rémunération des membres de ces différents organes. Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, ainsi qu'aux exigences du Code des sociétés et associations, le présent rapport annuel fait état des missions de ces organes, de leur fonctionnement, de leur composition, ainsi que de la rémunération de leurs membres. Toutes ces informations sont disponibles dans la seconde partie du présent rapport, au chapitre « Rapports de rémunération » (pp. 142 à 161).



ACTIONNARIAT

L'actionnariat du gestionnaire de réseaux de distribution ORES Assets est aujourd'hui composé des participations de 8 intercommunales pures de financement (IPF) et de celles de 200 villes et communes associées. Les IPF ont

pour mission d'accompagner et de soutenir les communes dans leurs prises de participation financière, notamment dans les réseaux de distribution.



Outre ORES sc, qui est sa filiale d'exploitation, ORES Assets possède des participations dans deux sociétés: d'une part, Atrias – à hauteur de 17% – qui abrite la nouvelle plateforme fédérale unifiée d'échange des données du marché de l'électricité et du gaz (voir p. 69) et d'autre part, Connexio, qui est la filiale spécialisée dans les activités dites de contact center et notamment les services d'accueil téléphonique de première ligne.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES GRD

Les gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) d'électricité et de gaz sont désignés par les villes et communes pour une période de vingt ans. Les mandats des GRD wallons arrivant à échéance en février 2023, il y avait lieu d'appliquer une procédure de renouvellement, qui a été officiellement lancée en février 2021. Les 262 villes et communes de la Région étaient donc invitées à initier,

*. Intercommunales pures de financement associées en ORES Assets : Finest, Finimo, Idefin, IEG, IFIGA, IPFBW, CENEO et Sofilux ; associées en ORES sc et en Connexio : Finest, Finimo, Idefin, IEG, IPFBW, CENEO et Sofilux

individuellement ou collectivement, un appel à candidatures en vue de proposer un candidat pour leur territoire pour les vingt prochaines années pour l'électricité et le cas échéant pour le gaz. Sur la base de l'analyse des candidatures reçues, elles ont ensuite notifié au régulateur du marché wallon, la CWaPE, une proposition de candidat GRD sur leur territoire. Cette proposition devait intervenir pour le 16 février 2022 au plus tard et le Gouvernement wallon devait désigner les futurs GRD pour le 26 juin sur la base des analyses rendues par la CWaPE. Ces désignations ont été inscrites dans des décrets, qui eux-mêmes ont ensuite été publiés au Moniteur belge.

L'équipe pluridisciplinaire constituée en interne pour composer les dossiers de candidatures d'ORES a répondu aux différents appels lancés par les communes desservies au moment du lancement de la procédure, ainsi qu'à ceux de onze autres villes et communes situées en Province de Hainaut, de Namur et du Brabant wallon dont les réseaux sont gérés par l'AIESH, l'AIEG ou Réseaux d'Énergies de Wavre. Par ailleurs, ces trois GRD ont posé leur candidature pour la reprise de mandats dans une quinzaine de communes gérées par notre entreprise.

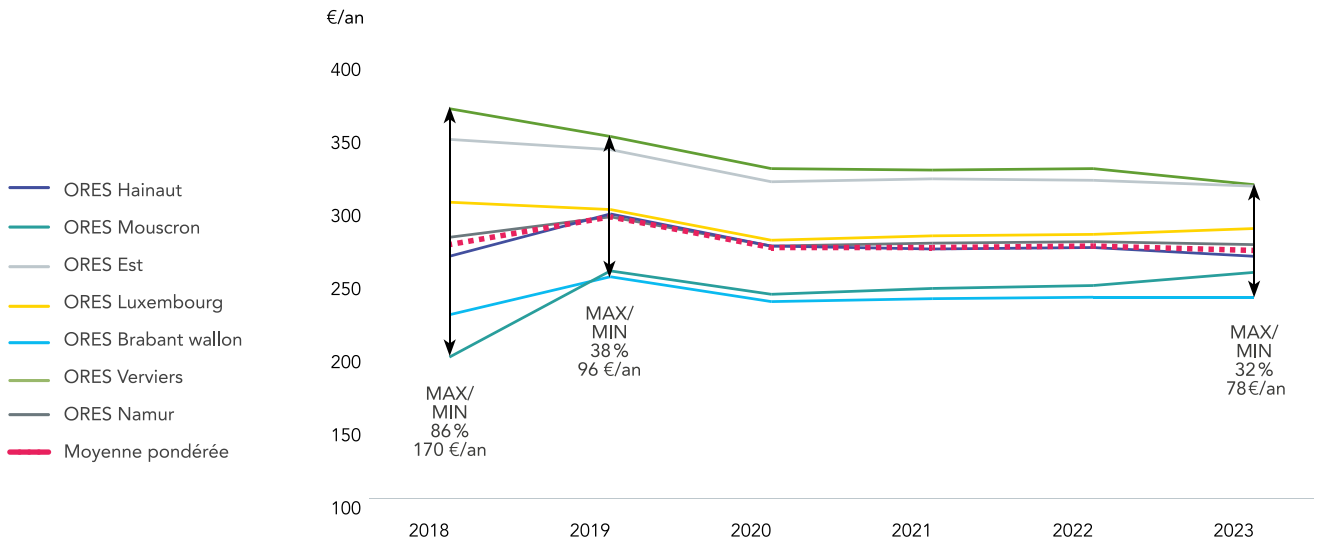
Au terme de l'année 2022, suite aux décisions publiées, ORES – à travers l'intercommunale ORES Assets – a été confirmée en tant que premier gestionnaire de réseaux d'électricité et/ou de gaz de la Région puisqu'à l'avenir, nous assurerons la gestion de ces réseaux dans 195 communes pour l'électricité et 117 pour le gaz. Deux communes ont choisi un autre GRD pour l'électricité : il s'agit de Brunehaut et de Couvin (pour les localités du nord de la commune qu'ORES gérait jusqu'à présent). Les procédures de transfert de propriété des infrastructures et

des données relatives à ce changement sont en cours au début 2023. Pour ce qui concerne le gaz, les nouvelles communes qui s'ajoutent à notre territoire sont Fernelmont, Habay, Hamois, Ramillies et Villers-la-Ville.

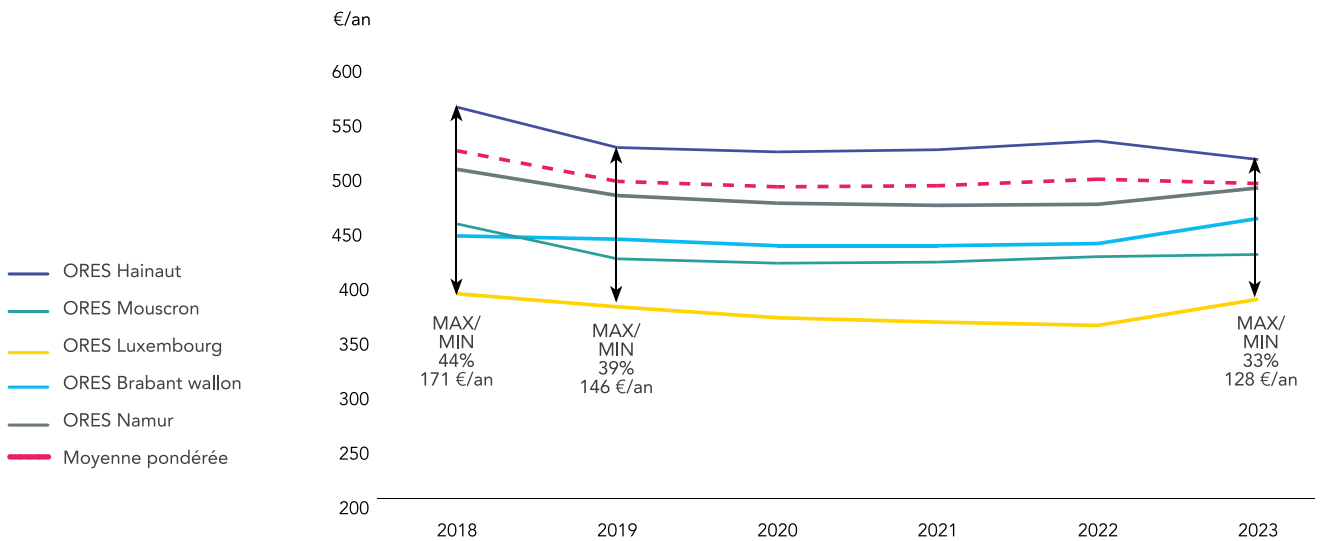
RÉGULATION ET TARIFS DE DISTRIBUTION

Les revenus autorisés d'ORES – qui lui permettent de disposer des moyens nécessaires à la réalisation de ses missions au quotidien et de ses ambitions stratégiques – sont approuvés par la CWaPE, le régulateur du marché wallon, sur la base d'une méthodologie tarifaire applicable à l'ensemble des GRD. Ces revenus sont ensuite transposés en tarifs de distribution. Les tarifs de distribution d'électricité et de gaz en vigueur actuellement sur les différents territoires d'ORES s'appliquent sur une période qui s'étend de 2019-2023.

Grâce à la maîtrise de ses coûts et de leur impact sur le volet distribution de la facture d'énergie des clients, ORES est parvenue à stabiliser le «tarif moyen» de la facture d'électricité, tout en poursuivant les grands programmes de transformation mis en œuvre dans le contexte de la transition énergétique. L'entreprise a également réussi à limiter autant que possible les disparités tarifaires – liées aux conditions d'exploitation et à la densité de population – existant entre ses différents secteurs. Comme le montre le graphique ci-après, en moyenne, le tarif de distribution payé par un client-type, consommant 3.500 kWh/an en bihoraire, est resté pratiquement stable sur toute la période tarifaire et a évolué moins que l'inflation.



En ce qui concerne le gaz naturel, les tarifs de distribution 2019-2023 sont globalement en baisse sur la période et convergent eux aussi ; le « tarif moyen » pour un client-type est passé de 519 €/an à 489 €/an.



Cette stabilité des tarifs de distribution est un élément important, a fortiori en 2022 alors que les clients ont été confrontés à une hausse extraordinaire de la composante énergie de leur facture. C'est grâce aux efforts opérationnels et budgétaires fournis par l'entreprise ces dernières années que l'augmentation des coûts de réseau et donc des tarifs de distribution a pu être maîtrisée. Par

ailleurs, il est important de souligner que l'évolution des tarifs d'ORES – hors charges, taxes et obligations de service public – est demeurée globalement sous le niveau de l'inflation depuis le début de la libéralisation, c'est-à-dire depuis 2009.

À la mi-2021, le Conseil d'administration d'ORES a décidé d'une péréquation tarifaire, c'est-à-dire un alignement des tarifs appliqués sur l'ensemble du territoire de l'intercommunale. Concrètement, à partir du 1^{er} janvier 2024, tous les clients d'ORES, selon leur catégorie, paieront un tarif unique pour la distribution de l'énergie où qu'ils résident en Wallonie. Pour ORES, la mise en œuvre de ce tarif péréquaté permettra de dégager des budgets d'investissement orientés sur la transition énergétique pour l'ensemble des communes gérées et non plus scindés par secteurs tarifaires.

La nouvelle période tarifaire devait s'étendre de 2024 à 2028. La CWaPE a publié et soumis à consultation un projet de méthodologie tarifaire pour cette période le 1^{er} juin 2022. Enjeu essentiel pour tous les GRD wallons dans le contexte du financement futur des investissements de réseaux en hausse significative rendus nécessaires par la transition énergétique et l'électrification massive des besoins de la société, cette nouvelle méthodologie et ses conditions d'application sont déterminantes pour l'avenir.

ORES et les autres GRD ont remis leurs avis sur la méthodologie durant l'été. Pour notre entreprise comme pour nos collègues distributeurs, le projet de méthodologie ne tenait pas suffisamment compte des réalités futures et imposait des efforts d'efficacité disproportionnés et déraisonnables, avec pour effet de réduire considérablement les moyens des GRD. Compte tenu des avis reçus, la CWaPE a pris la décision, à la fin du mois d'octobre, de reporter d'un an le début de la nouvelle période tarifaire afin de laisser le temps à un processus de concertation de qualité entre toutes les parties. Au moment de la rédaction du présent rapport, les discussions sont en cours sur le projet de méthodologie tarifaire pour la période 2025-2029. L'exercice 2024 constituera une année de transition entre les deux périodes tarifaires, année dont la méthodologie tarifaire s'inscrit largement dans la continuité de la méthodologie applicable actuellement. Le revenu autorisé sera très similaire au revenu autorisé 2023.

FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ ET ÉCHANGES DE DONNÉES

L'année 2022 aura aussi été marquée par les suites du lancement de la nouvelle plateforme fédérale d'échange de données du secteur du gaz et de l'électricité. Associés au sein de leur filiale Atrias, les gestionnaires de réseaux ont œuvré pendant plusieurs années au développement de la plateforme, en concertation avec les fournisseurs d'énergie. À la fin de l'année 2021, une phase de démarrage progressif a conduit au lancement définitif du « CMS », le Central Market System de l'énergie en Belgique.

La plateforme permet le traitement unifié et le transfert centralisé des millions d'opérations et de données du marché entre les différents acteurs. Objectif visé : plus de rapidité, plus de transparence, plus de précision et un meilleur service pour les consommateurs dans un marché en pleine évolution et au sein duquel de nouveaux services se déploient.

Lors de la mise en œuvre opérationnelle du CMS, les transferts d'informations des clients pour l'ensemble du pays – soit cinq millions pour l'électricité et trois millions pour le gaz – entre GRD et fournisseurs s'est passé plus que correctement, avec un taux de réussite de 99%. Pour certains clients toutefois, ce transfert n'a pas fonctionné ou mal fonctionné. Et par la suite, dans certains scénarios d'échange, des blocages ont pu se produire de manière aléatoire. Ces problèmes ont touché l'ensemble des GRD et des fournisseurs, avec des retards désagréables pour les dizaines de milliers de clients concernés.

Au niveau des systèmes d'ORES, 36.000 cas problématiques étaient répertoriés au début de l'été 2022. Un plan d'action a été mis en œuvre pour résoudre ces problèmes, soit de manière massive par l'application de correctifs informatiques par famille de cas, soit via des vérifications et des solutions spécifiques, en ce compris individuelles. Les équipes informatiques et clientèle ont été renforcées, de même que celles du contact center puisque Comnexio était confrontée à une augmentation très sensible du nombre d'appels en raison des difficultés

rencontrées par les clients. En février 2023, le nombre de cas problématiques avait pu être réduit de 50%. Au moment de la rédaction du présent rapport, la mobilisation était totale pour sortir des difficultés, en partenariat avec les autres acteurs du marché.

UNE NOUVELLE POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne et la gestion des risques sont inscrits dans la gouvernance de notre entreprise. Le processus de gestion des risques est fondamental pour la réalisation de nos objectifs stratégiques. Face à l'évolution rapide du marché de l'énergie et aux nouvelles incertitudes qu'elle entraîne, l'entreprise a décidé en 2022 de procéder au réexamen complet de la méthodologie suivie depuis 2018 pour identifier, évaluer et gérer ses risques.

Cet exercice, qui a impliqué toutes les directions de l'entreprise, a débouché sur une proposition de nouvelle organisation interne pour la gestion du processus. L'approche proposée repose sur une évaluation en mode «top-down» pour l'analyse des risques

macroéconomiques qui pèsent sur l'entreprise dans son ensemble et une approche «bottom-up» pour l'analyse des risques auxquels ses différents processus sont exposés, par spécialité. Un nouvel organe, la Coordination Gouvernance Risques, assurera la convergence de ces différentes approches pour une meilleure maîtrise globale des risques.

Dans le modèle projeté, cette Coordination veille à la constitution des échelles de probabilité et d'impact ainsi qu'à la mise à disposition de typologies communes pour tous les risques ; elle délivre la vue consolidée et un tableau de bord global permettant de surveiller l'évolution du profil de risques de l'entreprise, et elle assure un reporting commun. Les risques identifiés et autres résultats de monitoring sont remontés vers l'Audit interne afin d'alimenter le plan annuel d'audit. Dans ce contexte, une typologie de risques renouvelée, avec une hiérarchie sur trois niveaux, ainsi que de nouvelles études de probabilité et d'impact par type de risque ont été réalisées. Elles seront proposées pour validation au Comité de direction au cours du premier semestre de 2023.



ÉTHIQUE ET DURABILITÉ DES PRATIQUES

L'éthique de l'entreprise repose sur ses valeurs : professionnalisme, sens des responsabilités, sens du service, audace ainsi que la valeur « respect et convivialité ». Dans leurs activités au quotidien, nos équipes respectent également les impératifs d'impartialité, de non-discrimination et d'indépendance vis-à-vis des autres acteurs du marché, inhérents au rôle de gestionnaire de réseaux de distribution et à notre position de monopole régulé.

Nos collaborateurs s'engagent à respecter des règles de base formalisées dans un code de conduite éthique interne. Ces règles portent sur l'utilisation des biens et des ressources de l'entreprise, les indications à suivre en cas de tentative de corruption ou de conflit d'intérêt, la protection des informations – avec un accent particulier sur les informations privilégiées ainsi que sur la protection des données personnelles des clients dans le cadre de la réglementation RGPD. De plus, des processus internes de contrôle sont mis en place pour les commandes de matériel : double validation des demandes

par la hiérarchie, appels d'offres auprès de différents fournisseurs, définition des pouvoirs de signature et suivi des bons de commande.

POLITIQUE D'ACHAT DURABLE

Dans le contexte des marchés publics auxquels elle est soumise, ORES exige également de ses fournisseurs, entrepreneurs et prestataires sous-traitants le respect d'un code éthique. Les marchés les plus sensibles à la fraude, notamment ceux qui sont liés à des travaux sur chantier, sont encadrés par des dispositions particulières. Les adjudicataires doivent garantir l'enregistrement des travaux et des travailleurs, leur rémunération, le signalement de personnel détaché, la connaissance suffisante par les travailleurs sous-traitants de la langue du marché, le logement digne et convenable des travailleurs qui ne peuvent pas rentrer de manière journalière à leur domicile, etc. Des pénalités dissuasives, uniques ou journalières, sont prévues dans les cahiers des charges en fonction des infractions constatées.

Outre l'accent sur le respect des législations en matière de droits de l'homme, dumping social, corruption, sécurité, prévention et environnement, l'entreprise promeut des principes de responsabilité sociétale et de durabilité. Concrètement, lorsqu'elle se fournit en services ou en matériaux, l'entreprise se base sur un règlement spécifique en termes de prévention, de sécurité et de protection de l'environnement. Ce règlement précise les prescriptions en matière de sécurité et stipule au fournisseur l'obligation de respecter les réglementations environnementales en matière de gestion des déchets,

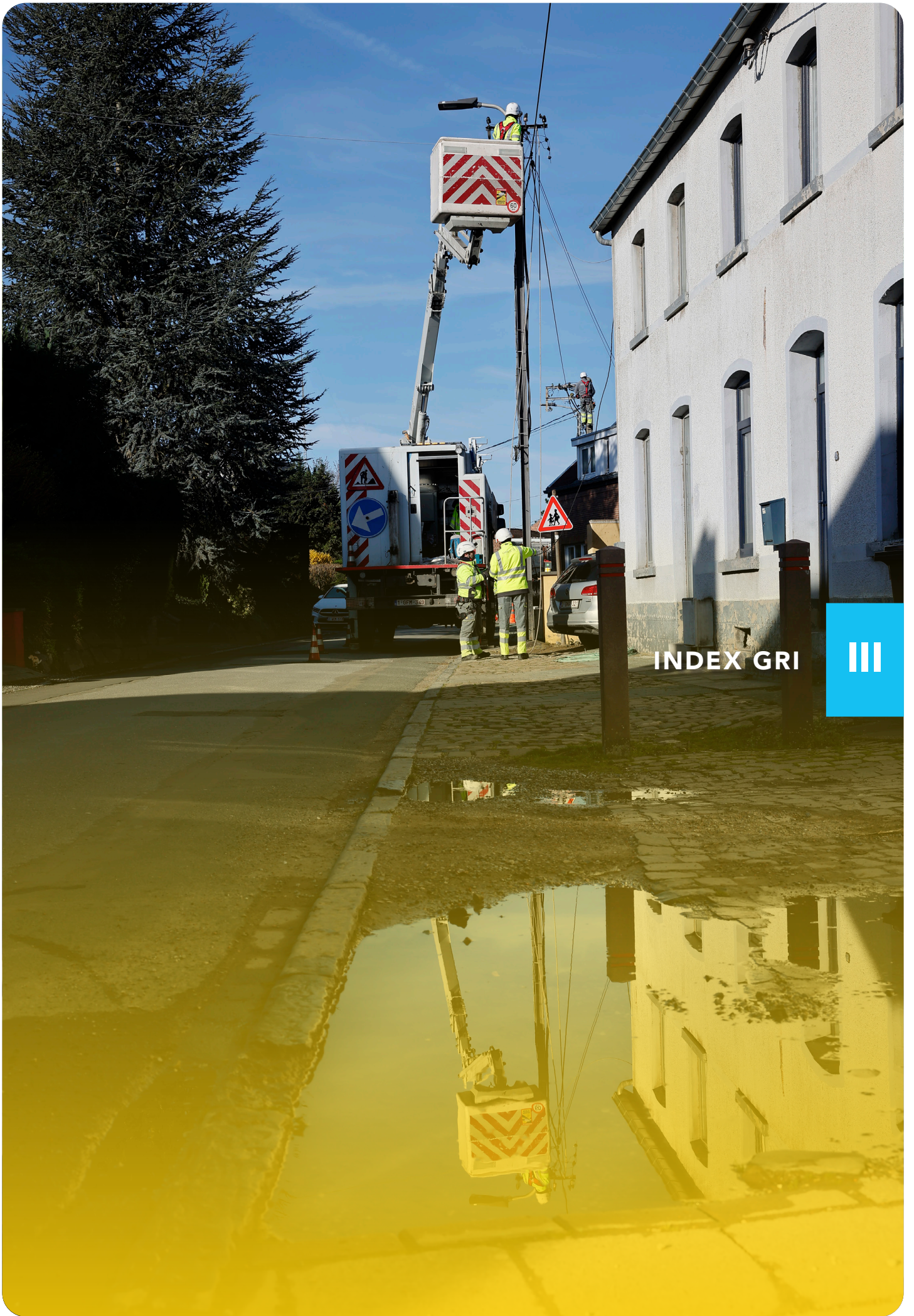
l'obligation d'information relative à tout incident pouvant avoir un impact sur l'environnement, l'obligation de mesures utiles pour limiter les dégâts en cas d'incident, etc. De plus, pour les marchés de fournitures, la référence à des écolabels, ainsi qu'à des produits éco-responsables ou équivalents, est encouragée à travers les cahiers de charges. La liste des adjudicataires et le montant des marchés attribués sont communiqués dans le rapport annuel d'ORES Assets (chapitre Comptes annuels - pages 153-158).



UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE

En tant que gestionnaire de réseaux de distribution, ORES est inscrite au cœur du tissu socio-économique de la Wallonie. Notre entreprise s'engage depuis des années dans des partenariats et des actions de solidarité liés aux domaines de l'énergie, de l'environnement, de la culture ou dans le socio-humanitaire. L'engagement le plus emblématique est indubitablement l'implication au bénéfice

de Viva for Life, opération caritative de la RTBF visant à récolter des fonds pour lutter principalement contre la pauvreté infantile. ORES est partenaire de l'opération depuis son lancement et le personnel s'est une fois de plus engagé en 2022 dans différentes actions de collecte pendant plusieurs mois. Résultat : un record de dons, doublés par la direction, et un chèque d'une valeur de 36.174 euros remis aux animateurs à la fin décembre.



INDEX GRI



Profil de l'organisation

GRI 102	Élément d'information général	102-1	Nom de l'organisation	ORES et ORES Assets
GR1 102	Élément d'information général	102-2	Activités, marques, produits et services	Voir chapitre 2. «Présentation de l'entreprise», pages 8 à 12
GR1 102	Élément d'information général	102-3	Localisation du siège	Avenue Jean Mermoz, 14 à 6041 Gosselies - Belgique
GR1 102	Élément d'information général	102-4	Localisation des sites d'activités	Le territoire d'activités de l'entreprise et ses principaux sites d'exploitation sont présentés au chapitre 2. « Présentation de l'entreprise », pages 8 à 12
GR1 102	Élément d'information général	102-5	Capital et forme juridique	Voir la page de garde ainsi que le Titre IV. « Rapport de gestion » en ce compris les comptes annuels, pages 93 à 134
GR1 102	Élément d'information général	102-6	Marchés desservis	Voir chapitre 2. «Présentation de l'entreprise», pages 9, 10 et 11
GR1 102	Élément d'information général	102-7	Taille de l'organisation	Voir chapitre 2. «Présentation de l'entreprise», pages 9, 10 et 11
GR1 102	Élément d'information général	102-8	Informations sur les employés et les autres travailleurs	Voir chapitre 5. « Prévention, sécurité et bien-être au travail », pages 55 et 56
GR1 102	Élément d'information général	102-9	Chaîne d'approvisionnement	Voir chapitre « Gouvernance, transparence et éthique », page 71, ainsi que la Liste des adjudicataires, reprise dans le Rapport de gestion, pages 153 à 158 du Rapport annuel d'ORES Assets.
GR1 102	Élément d'information général	102-10	Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	Voir chapitre « Gouvernance, transparence et éthique », page 71, ainsi que la Liste des adjudicataires, reprise dans le Rapport de gestion, pages 153 à 158 du Rapport annuel d'ORES Assets.
GR1 102	Élément d'information général	102-11	Principe de précaution ou approche préventive	Voir chapitre « Gouvernance, transparence et éthique », page 70, ainsi que la «Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée», page 98

GRI 102	Élément d'information général	102-12	Initiatives externes	Charte wallonne de l'éclairage public - Internet of Energy
GRI 102	Élément d'information général	102-13	Adhésion à des associations	Ciriec – E.DSO - Gas.be - Synergrid - UVCW - UWE

Stratégie

GRI 102	Élément d'information général	102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	Voir Message introductif du Président du Comité de direction, pages 6 et 7
---------	-------------------------------	--------	--	--

Éthique et intégrité

GRI 102	Élément d'information général	102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	Voir chapitres « Gouvernance, transparence et éthique », page 71, ainsi que « Rapports de rémunération », section Présentation des organes de gestion, pages 142 à 161
GRI 102	Élément d'information général	102-17	Mécanisme de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	Charte éthique des membres du personnel – Charte éthique des fournisseurs – Code de mise en application des abus de marché.

Gouvernance

GRI 102	Élément d'information général	102-18	Structure de gouvernance	Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'objet ainsi que pour la gestion de la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé par la loi ou les statuts à l'Assemblée générale est de sa compétence. Les différents Comités et leurs missions respectives sont décrits dans le chapitre « Rapports de rémunération ». Informations complémentaires disponibles dans les statuts de l'entreprise, la Charte de gouvernance d'ORES et le Règlement d'ordre intérieur d'ORES Assets.
---------	-------------------------------	--------	--------------------------	--

GR1 102	Élément d'information général	102-19	Délégation de l'autorité	<p>Le Conseil d'administration peut confier la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à la personne qui assure la présidence du Comité de direction d'ORES. Le délégué à la gestion journalière peut, dans le cadre de cette gestion, subdéléguer des pouvoirs spéciaux au personnel de la société et notamment aux membres du Comité de direction. Pour ORES Assets, la délégation est réalisée au bénéfice du Président du Comité de direction. Informations complémentaires disponibles dans les statuts, la Charte de gouvernance d'ORES et le Règlement d'ordre intérieur d'ORES Assets.</p>
GRI 102	Élément d'information général	102-20	Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux	<p>En vertu des statuts de l'entreprise, le Conseil d'administration d'ORES peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion au Président du Comité de direction qui peut lui-même les subdéléguer, conformément au Code des sociétés et des associations. Dans les matières et pour les questions qui relèvent de la gestion journalière telle que confiée par le Conseil d'administration et subdélégué par le délégué à la gestion journalière, le Comité de direction délibère et rend des avis chaque fois qu'un de ses membres (en ce compris le Président) en formule la demande. Le Conseil d'administration d'ORES nomme et révoque le Président du Comité de direction après avoir consulté le Comité de nomination et de rémunération. Le Président du Comité de direction propose au Conseil d'administration la nomination et la révocation des membres de ce Comité, après avoir consulté le Comité de nomination et de rémunération. Le Conseil d'administration arrête le Règlement d'ordre intérieur du Comité de direction via une annexe à la Charte de gouvernance d'entreprise.</p>

GR1 102	Élément d'information général	102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques et sociaux	<p>Le Conseil d'administration se réunit à intervalles réguliers et au moins six fois par an, sous la conduite de son Président pour, en ce qui concerne ORES et ORES Assets, après avis dans leurs domaines de compétences respectifs des Comités constitués en son sein, effectuer différentes missions décrites dans la Charte de gouvernance d'entreprise. Plus d'informations dans la Charte de gouvernance d'ORES et le Règlement d'ordre intérieur d'ORES Assets.</p> <p>Dans le contexte de la définition et la mise à jour de ses grands enjeux de développement durable, ainsi que de la révision de sa matrice de matérialité – voir à ce sujet le chapitre « Responsabilité sociétale et développement durable » page 19. – l'entreprise consulte ses parties prenantes à intervalles réguliers. La dernière consultation a eu lieu en décembre 2022 et janvier 2023.</p>
GR1 102	Élément d'information général	102-22	Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités	Voir Chapitre « Rapports de rémunération », pages 142 à 161
GR1 102	Élément d'information général	102-23	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	Voir Chapitre « Rapports de rémunération », pages 142 à 161
GR1 102	Élément d'information général	102-24	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	<p>Sans préjudice des compétences que la loi réserve à l'Assemblée générale, le Conseil d'administration se compose exclusivement d'administrateurs non exécutifs. Le Conseil d'administration veille à disposer globalement, par sa composition diversifiée, des compétences et expériences nécessaires à l'exercice de ses missions. L'Assemblée générale nomme et révoque les administrateurs.</p>
GR1 102	Élément d'information général	102-25	Conflits d'intérêts	<p>Les administrateurs sont attentifs à leurs obligations légales et déontologiques en matière de conflits d'intérêts, en particulier au sens de l'article 6:64 du Code des sociétés et des associations, des dispositions décretales, notamment celles visées par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et par les décrets électricité et gaz. Plus d'informations dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'ORES et le Règlement d'ordre intérieur d'ORES Assets.</p>

GR1 102	Élément d'information général	102-26	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie	Voir chapitres « Gouvernance, transparence et éthique », page 65 et « Rapports de rémunération », pages 142 à 161
GR1 102	Élément d'information général	102-27	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Voir chapitres « Gouvernance, transparence et éthique », page 65 et « Rapports de rémunération », pages 142 à 161
GR1 102	Élément d'information général	102-28	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	Le Conseil d'administration examine et évalue : <ol style="list-style-type: none"> 1. son efficacité propre ainsi que l'efficacité de la structure de gouvernance de la société, et le rôle et les missions des différents Comités et du Bureau exécutif ; 2. chaque année, la performance du Président du Comité de direction et, sur proposition du Président du Comité de direction, des autres membres du Comité de direction, dans le cadre de la procédure relative à la détermination de la partie de leur rémunération liée à la performance.
GR1 102	Élément d'information général	102-29	Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	Voir chapitres « Responsabilité sociale et développement durable », page 17, et « Rapport de gestion », page 93
GR1 102	Élément d'information général	102-30	Efficacité des procédures de gestion des risques	Parmi les missions du Conseil d'administration, se trouvent l'examen et l'étude des objectifs financiers de l'entreprise, notamment en termes de profils de risque et d'affectation des ressources, compte tenu des tarifs à approuver/approuvés par le régulateur. Il est par ailleurs prévu qu'une fois par an, une séance du Conseil d'administration traite de la stratégie de la société. Au cours de l'année, le point est fait sur son état d'avancement. Le Comité d'audit et le Comité de direction réalisent une évaluation annuelle.
GR1 102	Élément d'information général	102-31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	L'examen est réalisé : <ol style="list-style-type: none"> 1. annuellement dans le rapport de gestion (rapport de risques) 2. trimestriellement (rapport synthétique sur principaux indicateurs de performance)

GR1 102	Élément d'information général	102-32	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de développement durable	Le Conseil d'administration valide la démarche de reporting de développement durable, examine l'ensemble des éléments du rapport annuel et les soumet à l'approbation de l'Assemblée générale.
GR1 102	Élément d'information général	102-33	Communication des préoccupations majeures	Voir chapitres « Responsabilité et développement durable » pages 17 à 20, et « Rapport de gestion » - Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée, pages 98 à 103
GR1 102	Élément d'information général	102-34	Nature et nombre total de préoccupations majeures	Voir « Rapport de gestion » - Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée, pages 98 à 103
GR1 102	Élément d'information général	102-35	Politiques de rémunération	Voir Chapitre « Rapports de rémunération », pages 142 à 161
GR1 102	Élément d'information général	102-36	Procédure de détermination de la rémunération	Dans le respect du prescrit du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la rémunération des mandats exercés par les administrateurs non exécutifs est fixée globalement par l'Assemblée générale et ce sur proposition du Conseil d'administration, après avis du Comité (de nomination et) de rémunération. Par ailleurs, les rémunérations accordées aux membres des Comités et du Bureau et aux administrateurs pour l'exercice de missions spécifiques ainsi que celles du Président du Comité de direction sont déterminées par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité de (nomination et de) rémunération.
GR1 102	Élément d'information général	102-37	Implication des parties prenantes dans la rémunération	Le cadre légal est fixé par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD).

GR1 102	Élément d'information général	102-38	Ratio de la rémunération totale annuelle	L'organisation doit fournir les informations suivantes :
			<p>a. Le ratio de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée de l'organisation dans chaque pays où les activités sont significatives par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de tous les employés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée) d'un même pays.</p>	
			<p>4.4 Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-38, l'organisation doit, pour chaque pays où les activités sont significatives :</p>	
			<p>4.4.1 identifier la personne la mieux rémunérée pour la période de reporting, tel que défini par la rémunération totale ; Président du Comité de direction</p>	
			<p>4.4.2 calculer la rémunération totale annuelle médiane pour l'ensemble des employés, à l'exception de la personne la mieux rémunérée ; 59.220,07</p>	
			<p>4.4.3 calculer le ratio de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des employés. 507 %</p>	
			<p>4.5 Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-38, l'organisation devrait :</p>	
			<p>4.5.1 pour chaque pays où les activités sont significatives, définir et communiquer sur la composition de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et de l'ensemble des employés</p>	
			<p>4.5.1.1 répertorier les types de rémunérations inclus dans le calcul ; rémunération de base bonus CCT90</p>	
			<p>4.5.1.2 préciser si les employés à temps plein et à temps partiel sont inclus dans ce calcul ; oui</p>	
			<p>4.5.1.3 préciser si des taux de rémunération de l'équivalent temps plein sont utilisés pour chaque employé à temps partiel ; oui</p>	
			<p>4.5.1.4 préciser quelles opérations ou pays sont inclus, si l'organisation choisit de ne pas consolider ce ratio pour l'ensemble de l'organisation ; ORES</p>	
			<p>4.5.2 en fonction des politiques de rémunération de l'organisation et de la disponibilité des données, envisager les composantes suivantes pour le calcul :</p>	
			<p>4.5.2.1 salaire de base : rémunération monétaire garantie, à court terme et non variable ;</p>	
			<p>4.5.2.2 rémunération monétaire : somme des éléments du salaire de base, des indemnités, des primes, des commissions, de l'intéressement et d'autres formes de paiements variables en espèces ;</p>	
			<p>4.5.2.3 rémunération directe : somme de la rémunération monétaire totale et de la juste valeur totales de tous les encouragements à long terme, tels que les stocks-options, les actions ou unités d'actions restreintes, les actions ou unités d'actions basées sur la performance, les actions fictives, les droits à la plus-value des actions et les primes en espèces à long terme.</p>	

GR1 102	Élément d'information général	102-39	Pourcentage d'augmentation du ratio de rémunération totale annuelle	L'organisation doit fournir les informations suivantes :
<p>a. Le ratio de l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée de l'organisation dans chaque pays où les activités sont significatives par rapport à l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle médiane de tous les employés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée) d'un même pays.</p> <p>4.6 Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-39, l'organisation doit, pour chaque pays d'implantation :</p> <p>4.6.1 identifier la personne la mieux rémunérée pour la période de reporting, tel que défini par la rémunération totale ; Président du Comité de direction</p> <p>4.6.2 calculer l'augmentation en pourcentage de la rémunération de la personne la mieux rémunérée par rapport à la période précédant la période de reporting ; 17,80 %</p> <p>4.6.3 calculer la rémunération totale annuelle médiane pour l'ensemble des employés, à l'exception de la personne la mieux rémunérée ; 59.220,07</p> <p>4.6.4 calculer l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle médiane entre la période de reporting précédente et la période de reporting actuelle ; 13,49 %</p> <p>4.6.5 calculer le ratio de l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée par rapport à l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des employés. 132 %</p> <p>4.7 Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-39, l'organisation devrait :</p> <p>4.7.1 pour chaque pays où les activités sont significatives, définir et communiquer sur la composition de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et de l'ensemble des employés</p> <p>4.7.1.1 répertorier les types de rémunérations inclus dans le calcul ; rémunération de base bonus CCT90</p> <p>4.5.1.2 préciser si les employés à temps plein et à temps partiel sont inclus dans ce calcul ; oui</p> <p>4.5.1.3 préciser si des taux de rémunération de l'équivalent temps plein sont utilisés pour chaque employé à temps partiel ; oui</p> <p>4.5.1.4 préciser quelles opérations ou pays sont inclus, si l'organisation choisit de ne pas consolider ce ratio pour l'ensemble de l'organisation ; ORES</p> <p>4.7.2 en fonction des politiques de rémunération de l'organisation et de la disponibilité des données, envisager les composantes suivantes pour le calcul :</p> <p>4.7.2.1 salaire de base : rémunération monétaire garantie, à court terme et non variable ;</p> <p>4.7.2.2 rémunération monétaire : somme des éléments du salaire de base, des indemnités, des primes, des commissions, de l'intéressement et d'autres formes de paiements variables en espèces ;</p> <p>4.7.2.3 rémunération directe : somme de la rémunération monétaire totale et de la juste valeur totales de tous les encouragements à long terme, tels que les stocks-options, les actions ou unités d'actions restreintes, les actions ou unités d'actions basées sur la performance, les actions fictives, les droits à la plus-value des actions et les primes en espèces à long terme.</p>				

Engagement des parties prenantes

GRI 102	Élément d'information général	102-40	Liste de groupes de parties prenantes	<p>Voir chapitre « Responsabilité sociétale et développement durable », pages 17-20. En janvier 2023, l'entreprise a convié une trentaine de parties prenantes externes, sélectionnées au regard de la place d'ORES dans la société wallonne, à participer à une table ronde sur la question de la responsabilité sociétale de l'entreprise et de ses enjeux de durabilité. Préalablement, elle avait envoyé à chacune d'entre elles un questionnaire de matérialité afin de leur permettre de prioriser 15 enjeux de durabilité déterminés suite aux exercices précédents. Les parties prenantes conviées étaient les suivantes : Cabinet du Ministre-Président wallon, Cabinet du Ministre de l'Énergie, Cabinet du Vice-Président et Ministre de l'Économie, SPW Energie-Direction des marchés régionaux de l'énergie, SPW Développement durable, SPW - DNE/DNF, la CWaPE, la Fédération belge des producteurs et fournisseurs d'électricité et de gaz, l'intercommunale IDEA - direction Energie et solutions durables, l'Université Catholique de Louvain, l'Université de Liège, la Fédération des CPAS, l'Union des Villes et des Communes, le Réseau wallon d'accès durable à l'énergie, Test-Achats, l'Union des Classes Moyennes, l'Union wallonne des Entreprises, la Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction (Embuild), l'Union wallonne des Architectes, Belfius, la Fédération belge de l'industrie et des constructeurs automobiles - service Conseil Etudes techniques, l'association CANOPEA (Inter-Environnement Wallonie), l'association Be Prosumer, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, Rescoop Wallonie, l'association Natagora, la SWDE, Act for Climate Justice - Youth for Climate, l'association Énergie Commune, le Syndicat des Locataires et la société de logement social La Sambrienne. Cette rencontre a eu lieu le 26 janvier 2023 et a rassemblé, outre des responsables d'ORES, 11 représentants de parties prenantes. Par ailleurs, neuf autres parties prenantes externes n'ayant pu prendre part à l'exercice ont transmis leurs inputs via le questionnaire de matérialité envoyé au préalable. En interne, un échantillon représentatif de 40 collègues a reçu le même questionnaire et 22 y ont répondu.</p>
---------	-------------------------------	--------	---------------------------------------	--

GRI 102	Élément d'information général	102-41	Accords de négociation collective	100%
GRI 102	Élément d'information général	102-42	Identification et sélection des parties prenantes	Voir chapitre « Responsabilité sociétale et développement durable », page 19 et point 102-40 ci-avant.
GRI 102	Élément d'information général	102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	Voir chapitre « Responsabilité sociétale et développement durable », page 19 et point 102-40 ci-avant.
GRI 102	Élément d'information général	102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	Voir chapitre « Responsabilité sociétale et développement durable », pages 19 et 20, et point 102-47 ci-après.

Méthode de reporting

GRI 102	Élément d'information général	102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	ORES Assets, ORES, Comnexio et Atrias
GRI 102	Élément d'information général	102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	Voir chapitre « Responsabilité sociétale et développement durable », pages 19 et 20, et point 102-47 ci-après.
GRI 102	Élément d'information général	102-47	Liste des enjeux pertinents	Voir chapitre « Responsabilité sociétale et développement durable », pages 19 et 20, et point 102-40. La liste des 15 enjeux de matérialité identifiés par l'entreprise en 2022 est communiquée ci-après.

Transition énergétique	L'activité du secteur de l'énergie est aujourd'hui directement liée au défi climatique et à la décarbonation. La transition énergétique est en marche. En tant que distributeur, ORES fait face à de nombreux défis pour faciliter cette transition : intégration de la production renouvelable, électrification croissante et massive, augmentation de l'efficacité énergétique, modernisation du parc d'éclairage public, intégration du biométhane dans le réseau de distribution de gaz, ...
Empreinte environnementale - climat	Les activités d'ORES ont des incidences sur l'environnement et le climat. Notre entreprise veut limiter son empreinte globale en agissant en particulier dans les domaines suivants : émissions de gaz à effet de serre des bâtiments, véhicules, infrastructures (pertes électriques et gaz), effets sur la biodiversité des infrastructures électriques, gazières et d'éclairage public; limitation de la production et meilleure gestion des déchets, notamment.
Digitalisation/numérisation	Le fonctionnement et la gestion du marché s'articulent de plus en plus sur les données, leur traitement et leur mise à disposition. Outre la contribution future à l'optimisation des investissements et à la transition énergétique, la digitalisation/numérisation des données, le comptage communicant et la <i>smartisation</i> des réseaux vont permettre de faire évoluer les marchés, de développer la flexibilité et, aux clients, de jouer un rôle plus actif. L'entreprise veut progresser dans cette voie compte tenu de son rôle central dans le marché.
Achats responsables et durables	Outre le respect des règlements et prescrits légaux, les achats/marchés publics d'ORES progressent vers plus de durabilité par la prise en considération de critères d'exigence environnementale, éthique et sociale, ainsi que de critères de qualité. L'entreprise veut aussi maintenir et construire une relation équilibrée et saine avec ses fournisseurs.

Excellence opérationnelle, fiabilité et résilience du réseau	La fiabilité et la résilience des réseaux de distribution sont essentielles. Elles permettent de soutenir un développement économique durable et de garantir la continuité d'approvisionnement en énergie des citoyens, entreprises et autorités publiques.
Qualité du service et de la relation clients	ORES est au service de différentes catégories de clients : particuliers, professionnels (PME) et pouvoirs locaux comme les Villes et Communes, qui sont également ses actionnaires. ORES veut faciliter la vie de ses clients en leur proposant un service efficace, à la mesure de leurs attentes, rapide et convivial.
Coût de l'énergie et précarité énergétique	L'électricité comme le gaz naturel sont des biens de première nécessité et le montant de la facture est aujourd'hui au coeur de toutes les préoccupations. ORES prend les mesures nécessaires pour maîtriser l'évolution des coûts de la distribution pour tous les clients (particuliers, professionnels, entreprises), tout en garantissant l'accès à l'énergie pour tous. Il est indispensable d'assurer un service équitable et de qualité, avec un engagement affirmé et des actions tangibles en faveur des clients précarisés ou en fracture numérique.
Cybersécurité	Dans un environnement de plus en plus numérisé, la protection des activités d'ORES, de ses collaborateurs et des clients passe désormais par la mise en place de systèmes performants et de procédures strictes en matière de cybersécurité et de protection des données, dans le respect notamment du RGPD.
Gouvernance et éthique	ORES assure des services essentiels pour la collectivité et se doit évidemment de respecter le prescrit légal et réglementaire, notamment en termes de gouvernance et de périmètre d'activités, ainsi qu'une éthique sans faille. Elle met en place et observe des principes d'équité et de transparence dans ses pratiques opérationnelles et ses relations commerciales.
Partenaire des autorités publiques et des citoyens	ORES assume sa responsabilité de facilitateur, de conseil et de soutien envers les pouvoirs publics et les citoyens, dans la définition, la mise en œuvre et les évolutions des politiques ainsi que des pratiques de consommation d'énergie.
Dialogue / interactions entre parties prenantes	ORES veut prendre en compte les attentes de ses parties prenantes et favoriser les échanges avec et entre elles afin de mieux répondre aux besoins, notamment dans le contexte de son ancrage dans le tissu socio-économique wallon et local.
Prévention, sécurité et bien-être au travail	Les métiers d'ORES sont potentiellement dangereux pour les membres du personnel sur le terrain, les prestataires sous-traitants et les riverains installés à proximité des réseaux de distribution. L'entreprise mène une politique de prévention ambitieuse, visant le zéro accident, dans le cadre d'un plan d'action global d'amélioration du bien-être des collaborateurs.
Formation et employabilité	Les métiers d'ORES évoluent rapidement et nécessitent constamment de nouvelles connaissances. La réussite de l'entreprise dépend de sa capacité à faire face au changement, notamment par la (re)qualification des membres de son personnel et de celui des entreprises sous-traitantes.
Evolution de la culture d'entreprise et attractivité	La transformation du marché de l'énergie et le niveau d'exigence actuel des clients nécessitent de faire évoluer notre culture d'entreprise, en y intégrant davantage d'agilité et de confiance et en préservant des fondamentaux comme l'expertise technique des travailleurs. Face à la pénurie de profils sur le marché de l'emploi, ORES veut proposer un environnement et des conditions de travail motivantes pour attirer de nouveaux talents et garantir le renouvellement des effectifs.
Diversité et non-discrimination	À quelque niveau que ce soit - genre, âge, nationalité et origine, sexualité, handicap, conception philosophique - les traitements inégaux sont inacceptables. ORES prend les mesures nécessaires pour éviter tout risque de discrimination au travail.

Les trois enjeux identifiés comme majeurs à l'issue de l'exercice de matérialité de fin 2022 - début 2023 avec les parties prenantes externes et internes sont la transition énergétique, l'excellence opérationnelle et la fiabilité/ résilience du réseau ainsi que l'enjeu de la prévention, la sécurité et le bien-être au travail.

GRI 102	Élément d'information général	102-48	Réaffirmation des informations	NA
GRI 102	Élément d'information général	102-49	Modifications relatives au reporting	Réorganisation du chapitrage du présent rapport sur la base des enjeux identifiés comme les plus pertinents lors de l'exercice de matérialité.
GRI 102	Élément d'information général	102-50	Période de reporting	Exercice 2022
GRI 102	Élément d'information général	102-51	Date du rapport le plus récent	NA
GRI 102	Élément d'information général	102-52	Cycle de reporting	Cycle de rapportage annuel
GRI 102	Élément d'information général	102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	Jean-Michel Brebant Responsable RSE jeanmichel.brebant@ores.be
GRI 102	Élément d'information général	102-54	Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI	Ce rapport annuel a été préparé conformément aux normes GRI 2016.

Parties spécifiques

GRI 201	Performance économique	201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Le lecteur est renvoyé aux Comptes annuels de l'organisation, dans le chapitre « Rapport de gestion »
GRI 201	Performance économique	201-2	Implications financières et autres risques dus aux changements climatiques	Voir Chapitre « Rapport de gestion »

GRI 201	Performance économique	201-4	Aide financière publique	Le Groupe bénéficie de subventions reçues de la Wallonie pour des projets de recherche d'intérêt général concernant, d'une part, l'utilisation de compteurs communicants dans un contexte de précarité énergétique (projet « Smart User » clôturé en 2022), et d'autre part, l'inclusion sociale dans les communautés d'énergie (projet « SOCCER » qui prendra fin en 2023). Par ailleurs, dans le contexte du projet « Interpreter », clôturé en 2022 et relatif à la modélisation des réseaux dans le contexte de la digitalisation – réseaux intelligents et compteurs communicants –, de l'efficacité et de la durabilité, ORES a bénéficié d'un financement de la Commission européenne dans le cadre du programme Horizon.
GRI 205	Lutte contre la corruption	205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Voir chapitre « Gouvernance, transparence et éthique », pages 65 à 70
GRI 302	Énergie	302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	Voir chapitre « Transition énergétique et empreinte environnementale », pages 36 et 37
GRI 302	Énergie	302-4	Réduction de la consommation énergétique	Voir chapitre « Transition énergétique et empreinte environnementale », page 35
GRI 306	Effluents et déchets	306-2	Déchets par type et méthode d'élimination	Voir chapitre « Transition énergétique et empreinte environnementale », page 39
GRI 306	Effluents et déchets	306-4	Transport de déchets dangereux	Voir chapitre « Transition énergétique et empreinte environnementale », page 38
GRI 307	Conformité environnementale	307-1	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementale	Pas de non-conformité lors de la période de reporting.

GRI 401		Emploi		401-1		Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel					
		2020			2021			2022			
L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :		Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	
a. Le nombre total d'employés et le taux de recrutement de nouveaux employés au cours de la période de reporting, par groupe d'âge, genre et region.											
Région wallonne											
Nombre d'entrées											
	<30	35	14		32	27		51	31		
>=30	<50	39	18		42	37		84	68		
	>=50	1	0		1	3		4	4		
		75	32	107	75	67	142	139	103	242	
Taux de recrutement											
		s/population masculine	s/population féminine	s/population totale	s/population masculine	s/population féminine	s/population totale	s/population masculine	s/population féminine	s/population totale	
b. Le nombre total d'employés et le taux de rotation du personnel au cours de la période de reporting, par groupe d'âges, genre et région											
Région wallonne											
Nombre d'entrées											
	<30	20	10		17	10		14	8		
>=30	<50	20	42		23	32		38	39		
	>=50	38	7		36	12		37	10		
		78	59	137	76	54	130	89	57	146	
Taux de rotation											
		s/population masculine	s/population féminine	s/population totale	s/population masculine	s/population féminine	s/population totale	s/population masculine	s/population féminine	s/population totale	

GRI 401	Emploi	401-2	<p>Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel</p> <p>Les avantages standards accordés aux employés à temps plein de l'organisation et non aux employés temporaires ou à temps partiel.</p> <p>Il s'agit notamment et au minimum:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. de l'assurance-vie ii. des soins de santé iii. de la prise en charge du handicap et de l'invalidité iv. du congé parental v. de la retraite professionnelle vi. de l'actionariat salarié vii. des autres avantages 	<p>inclus dans l'assurance-groupe avec cotisations patronales et personnelles Hospitalisation et soins ambulatoires</p> <p>Inclus dans l'assurance-groupe avec cotisations patronales et personnelles Suivant la CCT 64 du 29/4/1997: le congé parental conventionnel / le congé parental dans le cadre de l'interruption de carrière. Inclus dans l'assurance-groupe avec cotisations patronales et personnelles Néant Avantages tarifaires, Fonds social</p>
---------	--------	-------	--	--

GR1 401	Emploi	401-3	Congé parental
---------	--------	-------	----------------

L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

	2020	2021	2022			
a. Le nombre total d'employés ayant eu droit à un congé parental, par genre.						
Masculin	692	726	702			
Féminin	290	353	311			
Total	982	1.079	1.013			
b. Le nombre total d'employés ayant pris un congé parental, par genre.						
Masculin	111	75	88			
Féminin	151	73	78			
Total	262	148	166			
c. Le nombre total d'employés ayant repris le travail au cours de la période de reporting au terme d'un congé parental, par genre.						
Masculin	58	24	41			
Féminin	39	29	31			
Total	97	53	72			
d. Le nombre total d'employés ayant repris le travail au terme d'un congé parental et qui étaient toujours employés 12 mois après leur reprise du travail, par genre.						
Masculin	138	134	145			
Féminin	109	117	120			
Total	247	251	265			
e. Les taux de reprise du travail et de rétention des employés ayant pris un congé parental, par genre.						
	Reprise	Rétention	Reprise	Rétention	Reprise	Rétention
Masculin	52,25%	88,99%	32,00%	78,63%	46,59%	66,90%
Féminin	25,83%	70,64%	39,73%	73,50%	39,74%	66,67%
Total	37,02%	70,45%	35,81%	70,92%	43,37%	66,79%

GRI 402	Relations employés/ direction	402-1	Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	<p>Il n'y a pas de nombre minimal de semaines de préavis. L'entreprise s'engage à engager la discussion en temps opportun et le plus rapidement possible quant aux modifications opérationnelles significatives et à impliquer ses employés et leurs représentants dans la négociation et la mise en œuvre de ces changements, dès lors qu'ils peuvent avoir des implications positives ou négatives pour les travailleurs. Ainsi, le déménagement du siège central de l'entreprise de Louvain-la-Neuve vers Gosselies, longuement préparé et organisé à l'automne 2020, a été évoqué pour la première fois en Conseil d'entreprise trois ans auparavant. Selon la Convention collective de travail du 2/03/1989, le temps utile pour présenter un accord est de deux heures. De manière pratique, lorsqu'un accord est conclu paritairement (CCT), les représentants syndicaux disposent de 2 à 4 semaines pour le présenter au personnel. Ce délai de préavis n'est toutefois pas repris dans un accord.</p>
GRI 403	Santé et sécurité au travail	403-1	Représentation des travailleurs dans des comités de santé et sécurité officiels impliquant à la fois les travailleurs et la direction	<p>ORES compte deux Comités de prévention et protection au travail (CPPT). Le CPPT « Ouest » compte un Collège Employés composé de 10 mandats effectifs et 10 suppléants et un Collège Jeunes travailleurs, composé d'un mandat effectif et un suppléant. Le CPPT « Est » compte un Collège Employés composé de 10 mandats effectifs et 10 suppléants. Les délégations de l'employeur sont composées du même nombre de représentants.</p>
GRI 403	Santé et sécurité au travail	403-2	Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail	<p>Voir chapitre « Prévention, sécurité et bien-être au travail », pages 54 et 55</p>

GRI 403	Santé et sécurité	403-3	Travailleurs chez lesquels le taux d'incidence et le risque de maladies professionnelles sont élevés	ORES réalise un inventaire des travailleurs ayant un risque d'exposition à l'amiante, organise leur suivi médical et révisé et adapte régulièrement les méthodes de travail pour assurer une faible exposition. Sur cette base, le risque de maladie professionnelle est considéré comme peu élevé.																				
GRI 403	Santé et sécurité	403-4	Questions de santé et de sécurité faisant l'objet d'accords formalisés avec les syndicats	100%																				
GRI 404	Formation et éducation	404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	Voir chapitre «Prévention, sécurité et bien-être au travail», page 57																				
GRI 404	Formation et éducation	404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Voir chapitre «Prévention, sécurité et bien-être au travail», page 56																				
GRI 404	Formation et éducation	404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	<p>L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>Le pourcentage du nombre total d'employés par genre et par catégorie professionnelle ayant bénéficié d'une revue de performance ou d'évolution de carrière au cours de la période de reporting :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Masculin</th> <th>Féminin</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Direction</td> <td>100%</td> <td>100%</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>Cadre</td> <td>100%</td> <td>100%</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>Maîtrise</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>Employé</td> <td>0%</td> <td>0%</td> <td>0%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Un système de grille barémique a été introduit pour les employés et maîtrises « nouvelles conditions de travail » à partir du 1^{er} janvier 2020 et l'ancien système d'évaluation et de revue des performances a été supprimé suite à la signature d'une convention collective relative à l'amélioration des conditions de rémunération. Ce système est assorti d'un processus de gestion du développement et de la reconnaissance.</p>		Masculin	Féminin	Total	Direction	100%	100%	100%	Cadre	100%	100%	100%	Maîtrise	0%	0%	0%	Employé	0%	0%	0%
	Masculin	Féminin	Total																					
Direction	100%	100%	100%																					
Cadre	100%	100%	100%																					
Maîtrise	0%	0%	0%																					
Employé	0%	0%	0%																					

GRI 405	Diversité et égalité des chances	405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés																
L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :																			
a. Le pourcentage d'individus présents dans les organes de gouvernance de l'organisation dans chacune des catégories de diversités suivantes :																			
<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="660 517 919 584">Genre et Groupe d'âge</th> <th data-bbox="919 517 1174 584">Masculin</th> <th data-bbox="1174 517 1430 584">Féminin</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="660 584 919 618"><30</td> <td data-bbox="919 584 1174 618">0,00%</td> <td data-bbox="1174 584 1430 618">0,00%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="660 618 919 651">>=30 <50</td> <td data-bbox="919 618 1174 651">0,16%</td> <td data-bbox="1174 618 1430 651">0,04%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="660 651 919 685">>=50</td> <td data-bbox="919 651 1174 685">0,12%</td> <td data-bbox="1174 651 1430 685">0,08%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="660 685 919 741">Total</td> <td data-bbox="919 685 1174 741">0,28%</td> <td data-bbox="1174 685 1430 741">0,12%</td> </tr> </tbody> </table>					Genre et Groupe d'âge	Masculin	Féminin	<30	0,00%	0,00%	>=30 <50	0,16%	0,04%	>=50	0,12%	0,08%	Total	0,28%	0,12%
Genre et Groupe d'âge	Masculin	Féminin																	
<30	0,00%	0,00%																	
>=30 <50	0,16%	0,04%																	
>=50	0,12%	0,08%																	
Total	0,28%	0,12%																	
b. Le pourcentage d'employés par catégorie professionnelle et catégories de diversité - Voir chapitre « Prévention, sécurité et bien-être au travail », page 56																			
GRI 405	Diversité et égalité des chances	405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes																
L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :																			
Le ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes pour chaque catégorie professionnelle, par sites d'activité importants.																			
Pas de « sites d'activité importants », mais résultats consolidés pour une seule région, à savoir le territoire d'ORES en Wallonie.																			
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2" data-bbox="660 1211 1430 1267">2022</th> </tr> <tr> <th data-bbox="660 1267 1134 1312">Ratio</th> <th data-bbox="1134 1267 1430 1312">Féminin/Masculin</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="660 1312 1134 1346">Direction</td> <td data-bbox="1134 1312 1430 1346">4,66%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="660 1346 1134 1379">Cadre</td> <td data-bbox="1134 1346 1430 1379">-8,78%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="660 1379 1134 1413">Maîtrise</td> <td data-bbox="1134 1379 1430 1413">-10,55%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="660 1413 1134 1447">Employé</td> <td data-bbox="1134 1413 1430 1447">-1,80%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="660 1447 1134 1514">Total</td> <td data-bbox="1134 1447 1430 1514">-1,68%</td> </tr> </tbody> </table>					2022		Ratio	Féminin/Masculin	Direction	4,66%	Cadre	-8,78%	Maîtrise	-10,55%	Employé	-1,80%	Total	-1,68%	
2022																			
Ratio	Féminin/Masculin																		
Direction	4,66%																		
Cadre	-8,78%																		
Maîtrise	-10,55%																		
Employé	-1,80%																		
Total	-1,68%																		
GRI 412	Évaluation des droits de l'homme	412-3	Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou des antécédents en matière de respect des droits de l'homme	Voir chapitre « Gouvernance, transparence et éthique », page 71															
GRI 414	Évaluation sociale des fournisseurs	414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	Voir chapitre « Gouvernance, transparence et éthique », page 71															

GRI 416	Santé et sécurité des consommateurs	416-1	Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	Tous les actes techniques et les matériaux utilisés par l'entreprise sont évalués de manière constante et systématique (documents-méthode, spécifications techniques, fiches-produits, notes d'instruction, etc.) sous l'égide du service Prévention et Environnement de l'entreprise. Des équipes opérationnelles et des services de garde, formés aux politiques de sécurité et de prévention des risques, sont mis en place afin d'assurer les activités d'exploitation et la surveillance des réseaux 24h/24 et 7j/7.
GRI 418	Confidentialité des données des clients	418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	Au cours de la période de reporting, 2 plaintes fondées ont été reçues quant à la confidentialité des données des clients et 6 cas de fuite, vol ou perte ont été identifiés dont 3 ont été notifiés.



RAPPORT DE GESTION

IV

1. Commentaires sur les comptes annuels	94
2. Comptes annuels.....	106

1. Commentaires sur les comptes annuels

(article 3:6 du Code des sociétés et des associations)

1.1. Exposé fidèle sur

• L'évolution des affaires

L'évolution des affaires est plus amplement développée au titre II – Rapport d'activités et de développement durable. En outre, les évènements marquants financiers de l'exercice 2022 suivants sont relevés :

- l'Assemblée générale d'ORES Assets du 16 juin 2022 a nommé le cabinet BDO Réviseurs d'Entreprises srl représenté par Monsieur Christophe Colson, représentant permanent aux fonctions de commissaire de la société pour les exercices comptables 2022 à 2024 ;
- pour contrer la hausse extraordinaire de la composante énergie des clients, telle que évoquée dans le point « Régulation et tarifs de distribution » du titre « Gouvernance, transparence et éthique », le Gouvernement wallon a souhaité, dans le cadre de l'analyse des possibles surprofits réalisés dans le secteur de l'énergie², examiner la possibilité de transformer les bonus des exercices 2019 à 2022 en passifs réglementaires qui pourraient diminuer les tarifs de distribution. Des échanges entre les GRD concernés, dont ORES Assets, la CWaPE et le Gouvernement wallon s'en sont suivis au terme desquels il a été confirmé que ces bonus ne constituaient pas des surprofits. ORES Assets s'est engagée à utiliser les bonus naturels pour faire face aux surcoûts 2022-2023 et à ne pas demander d'augmentation des tarifs 2023. En outre, l'intercommunale s'est engagée, dans sa vision 2019-2028, à ce que le bonus « de bonne gestion » soit réinvesti dans la transition énergétique ;
- comme le relève la Banque nationale de Belgique dans son rapport 2022, le principal moteur de la hausse rapide de l'inflation découle de l'invasion de l'Ukraine

par la Russie. Les tensions préexistantes sur les marchés de l'énergie se sont accrues, résultant en une augmentation considérable des prix du gaz naturel en particulier, et de l'électricité qui lui est liée. S'en est suivi un accroissement des prix, découlant d'une répercussion de cette hausse par un nombre croissants d'entreprises. L'inflation extrêmement élevée de 2022 a eu des conséquences pour le Groupe ORES. Elles sont exposées dans les commentaires sur les résultats et la situation de la société ci-après ;

• Les résultats et la situation de la société

i. Éléments du compte de résultats au 31 décembre 2022

Le montant des ventes et prestations est de 625.053 k€ (595.530 k€ en 2021). Il est constitué du chiffre d'affaires d'ORES pour 614.498 k€ (584.467 k€ en 2021). Celui-ci représente les frais portés en compte à ORES Assets dans le cadre des prestations de gestion des réseaux de distribution pour 608.370 k€ (579.854 k€ en 2021) et les travaux effectués pour compte de tiers pour 6.128 k€ (4.613 k€ 2021). Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 10.338 k€ (10.806 k€ en 2021) incluant principalement les récupérations de frais généraux et de frais de personnel auprès de sociétés tierces dans le cadre de projets communs, ou de refacturations liées aux conventions conclues par la société. De la production immobilisée liée à l'activation des frais de personnel sur les projets de développement a également été comptabilisée à concurrence de 217 k€ (257 k€ en 2021).

Pour rappel, le résultat d'ORES au 31 décembre 2022 est nul. En effet, ORES assure la gestion des réseaux de distribution (électricité et gaz) pour le compte d'ORES Assets et ce, au prix de revient.

2. À savoir des effets d'aubaine, des bénéfices qui ne sont pas censés arriver et qui surviennent lorsque le prix de vente est très élevé par rapport au prix de production.

Les achats de marchandises s'élèvent à 90.947 k€, en hausse de 17,9% par rapport à 2021 due en grande partie à la hausse des prix des matières premières combinée à l'augmentation significative de l'activité en 2022.

Cette croissance de l'activité et l'inflation connue en 2022 justifient également la hausse des biens et services divers, s'élevant à 305.934 k€ à fin 2022 (284.823 k€ en 2021). Ils concernent essentiellement les travaux d'investissement et d'exploitation ainsi que les rétributions de tiers (honoraires des consultants externes, des avocats ou encore les rétributions payées dans le cadre de services prestés dans le domaine de l'informatique). Le solde est constitué de frais relatifs aux redevances d'utilisation (systèmes informatiques), au charroi, aux loyers et charges locatives, aux frais postaux, de représentation, de formation, etc.

Les rémunérations, charges sociales et pensions s'élèvent à 233.104 k€ et sont en progression par rapport à 2021 (+7,96%). Cette hausse s'explique majoritairement par l'impact de l'inflation sur le coût des salaires, en plus de l'évolution de l'effectif.

Le montant des amortissements de 702 k€ (580 k€ en 2021) représente la dépréciation des investissements activés en frais de développement.

Le montant des réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales est de -436 k€ (produit) (contre une charge de 3.694 k€ en 2021). Pour rappel, des réductions de valeur sur stocks avaient été actées en 2021 pour un montant de 3.676 k€, d'une part, sur le stock de compteurs électromécaniques et à budget (3.331 k€), qui ne sont plus destinés à être placés sur le réseau et sont progressivement remplacés par des compteurs communicants et, d'autre part, sur le stock à très faible rotation, c'est-à-dire sur des articles n'ayant plus été mouvementés depuis au minimum cinq ans (345 k€). L'application en 2022 de ces mêmes règles a eu comme impact une mise à jour des réductions de valeur y afférentes.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1.595 k€ (charge) en 2022 contre -849 k€ (produit) en 2021. Ce montant est composé de la mise à jour de la provision dans le cadre des terres excavées (AGW Terres – montant net de 2.719 k€), de l'ajustement d'une provision pour litiges sociaux (montant net de -818 k€) ainsi que de l'actualisation de la provision relative à la dénonciation du contrat de prestation de services informatiques pour l'implémentation d'un système d'information pour le comptage communicant (montant net de 109 k€). Enfin, une reprise partielle de la provision relative à la plateforme wallonne de gestion des plans directeurs – vectorisation – a été actée pour un montant de 415 k€.

Les autres charges d'exploitation enregistrées pour un montant de 637 k€ comprennent notamment les taxes et charges d'exploitation diverses. Celles-ci sont en diminution par rapport à 2021, où elles s'élevaient à 1.096 k€.

Les charges financières de 22.095 k€ (27.081 k€ en 2021, en baisse de 18,4%), comprennent essentiellement les intérêts sur emprunts obligataires et emprunts bancaires (20.505 k€). Compte tenu de la volatilité des marchés financiers sur 2022, ORES a enregistré des moins-values (821 k€) sur les ventes effectuées sur un fond de trésorerie détenu en portefeuille. La remontée des taux au deuxième semestre a cependant permis de réduire la moins-value latente (476 k€) sur les montants encore détenus dans ce fond fin décembre.

Les produits financiers s'élèvent également à 22.095 k€ et sont essentiellement constitués de la facturation par ORES à ORES Assets de son résultat financier.

Les impôts d'un montant (produit net d'impôt) de 7.428 k€ sont principalement constitués de la charge fiscale estimée sur les dépenses non admises de l'exercice 2022 pour 953 k€, de la régularisation d'impôt à récupérer relative à l'exercice 2021 (436 k€) ainsi que l'impôt à récupérer de 7.977 k€ à la suite de la contestation de l'avis rectificatif reçu en 2021 et relatif au contrôle fiscal portant sur l'année 2018. Pour rappel, en 2021, ORES avait été en effet contraint de prendre en charge un montant supplémentaire d'impôt (8.067 k€) à la suite d'un

contrôle fiscal relatif à l'exercice 2018. Les contestations formulées par ORES ont été acceptées par l'Administration fiscale pour la quasi-totalité et la régularisation d'impôt reçue en 2021 a été annulée en conséquence.

ii. Éléments du bilan au 31 décembre 2022

ii. a. Actif

Les immobilisations incorporelles d'un montant de 2.034 k€ (2.372 k€ en 2021) sont constituées des projets de développement (principalement Smart Grid et Smart Metering). Cette baisse s'explique comme suit :

- investissements de l'exercice : + 363 k€
- amortissements de l'exercice : - 701 k€ .

À noter que suite au test de dépréciation annuel (impairment test), aucune désaffectation n'a été réalisée cette année.

Les immobilisations financières d'un montant de 1.776.447 k€ (1.689.010 k€ en 2021) sont constituées principalement des fonds mis à disposition d'ORES Assets à long terme et sont à mettre en regard des dettes financières à long terme au passif du bilan. Par ailleurs, ORES détient 1 part en Laborelec.

À noter que dans le cadre du litige qui nous oppose à un prestataire de service (dénonciation du contrat de prestation de services informatiques, voir ci-dessous dans la rubrique « provisions »), un jugement a été prononcé condamnant ORES au paiement d'un montant arrêté au 31 décembre 2022 de 3.036 k€. Bien qu'un recours en appel à ce jugement ait été effectué fin 2022, un versement a été réalisé sur un compte bloqué en guise de cantonnement.

Les stocks et commandes en cours s'élèvent à 59.942 k€ (53.489 k€ en 2021). La hausse s'explique, d'une part, par une augmentation du prix moyen pondéré des articles

suite à l'augmentation mondiale du coût des matières premières et à l'inflation. D'autre part, le nombre d'articles en stock est en légère hausse et se justifie par une croissance des chantiers en cours et à venir.

Les créances commerciales s'élèvent à 33.863 k€ (63.846 k€ en 2021). Ces créances commerciales se composent des créances sur clients divers, ainsi que des créances sur ORES Assets en vertu de la convention de gestion des réseaux de distribution. Ces dernières, qui s'élèvent à 28.948 k€, expliquent la diminution par rapport à 2021 (58.528 k€ en 2021).

Les autres créances d'une valeur de 77.851 k€ (140.723 k€ en 2021) sont essentiellement représentées par des fonds mis à disposition d'ORES Assets jusqu'en 2023 pour un montant de 65.600 k€ (138.600 k€ en 2021), et sont à mettre en regard des dettes financières à court terme au passif du bilan. Le solde est constitué de créances fiscales et de TVA à récupérer.

Les placements de trésorerie, pour un montant total de 227.880 k€ (152.116 k€ en 2021), sont composés de placements en SICAV (218.480 k€), de placements à terme sur comptes bancaires (5.400 k€) ainsi que de placements en billets de trésorerie pour un montant de 4.000 k€. Comme évoqué ci-dessus, afin d'éviter les intérêts négatifs sur les comptes à vue, ORES a effectué des placements en SICAV ou à terme.

Les valeurs disponibles, s'élevant à 102.433 k€ au 31 décembre 2022 (64.967 k€ en 2021), regroupent les liquidités détenues en comptes à vue et dans les fonds sociaux.

Les comptes de régularisation de l'actif s'élèvent à 3.984 k€ (5.893 k€ en 2021) et sont constitués des charges à reporter, ainsi que de produits d'intérêts à recevoir liés à nos instruments de couverture.

ii.b. Passif

L'apport disponible (439 k€) et indisponible (19 k€) est représenté par 2.460 actions détenues par ORES Assets ainsi que par les intercommunales pures de financement

IDEFIN, CENEO, FINEST, SOFILUX, FINIMO, IPFBW et IEG ; il se répartit comme suit :

Actionnaires	%	Nombre d'actions
ORES Assets	99,72%	2.453
IDEFIN	0,04%	1
CENEO	0,04%	1
FINEST	0,04%	1
SOFILUX	0,04%	1
FINIMO	0,04%	1
IPFBW	0,04%	1
IEG	0,04%	1
Total	100,00%	2.460

Le compte de subsides en capital (51 k€) représente la valeur nette comptable d'un subside accordé par la Région wallonne pour un projet de recherche industrielle d'intérêt général relatif aux compteurs communicants (« Smart Metering »).

Les provisions pour risques et charges, s'élevant à 18.117 k€ (16.522 k€ en 2021), sont constituées :

- d'une provision de 8.290 k€ enregistrée, relative à la plateforme wallonne de gestion des plans directeurs – vectorisation ;
- de 3.827 k€ provisionnés dans le cadre de la dénonciation du contrat de prestation de services informatiques pour l'implémentation d'un système d'information pour le comptage communicant ;
- d'une provision de 1.021 k€ enregistrée couvrant les litiges sociaux ;
- de 4.651 k€ provisionnés dans le cadre du décret sur les terres excavées (AGW Terres) ;

- d'une provision de 328 k€ suite au litige avec un entrepreneur dans le cadre de la construction du siège central actuel.

Les dettes financières long terme pour 1.773.400 k€ (1.689.000 k€ en 2021) et court terme pour 118.600 k€ (138.600 k€ en 2021), sont constituées :

- des emprunts bancaires pour un montant de 1.393.400 k€ à long terme et 118.600 k€ échéant dans l'année ;
- d'emprunts obligataires sous forme de placements privés pour un montant de 380.000 k€ à long terme.

En 2022, ORES a obtenu de nouveaux emprunts pour un montant total de 150.000 k€ auprès des banques Bel-fius (60.000 k€) et ING (90.000 k€) tandis qu'elle a remboursé des emprunts bancaires pour un montant total de 138.600 k€. Ces fonds sont mis à disposition d'ORES Assets, et génèrent donc des créances à long et court terme à l'actif du bilan.

Les dettes commerciales arrêtées au 31 décembre 2022 et s'élevant à 88.478 k€ (89.991 k€ en 2021) correspondent aux fournisseurs non soldés ainsi qu'aux factures à recevoir.

Les dettes fiscales, salariales et sociales d'un montant de 59.961 k€ (63.050 k€ en 2021), reprennent :

- les dettes fiscales (9.003 k€) constituées :
 - du solde de la TVA à payer pour 3.016 k€ ;
 - du solde du précompte professionnel à payer pour 5.987 k€.
- les dettes salariales et sociales pour 50.958 k€, composées en grande partie :
 - des provisions pour primes et rémunérations à payer pour 17.329 k€ ;
 - de l'ONSS à payer pour 12.027 k€ ;
 - de la provision pour pécule de vacances à payer en 2023 pour 21.522 k€.

Les autres dettes s'élèvent à 211.501 k€ (161.466 k€ en 2021) et sont notamment constituées du compte courant avec ORES Assets pour un montant de 206.317 k€ (155.715 k€ en 2021). L'augmentation du compte courant s'explique par les emprunts contractés en fin d'année et mis à la disposition d'ORES Assets (voir à ce sujet l'explication des dettes financières ci-dessus).

Les comptes de régularisation du passif d'une valeur de 13.858 k€ (13.269 k€ en 2021) reprennent entre autres :

- le montant facturé à d'autres sociétés pour couvrir les rentes à verser aux collaborateurs ayant presté pour celles-ci pour 2.325 k€ ;
- un montant de 8.465 k€ lié aux charges financières à payer sur nos emprunts obligataires et emprunts bancaires.

iii. Description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée

ORES et ORES Assets constituent un groupe économique cohérent pour lesquels une analyse consolidée des risques et incertitudes est réalisée. Les paragraphes qui suivent décrivent les mesures prises pour identifier les principaux risques et incertitudes auxquels le groupe ORES (« le Groupe ») peut être confronté ainsi que les mesures prises pour les mitiger. La gestion des risques est un processus clé pour aider ORES dans la réalisation de ses objectifs stratégiques tels que documentés dans le plan stratégique ainsi que ses risques opérationnels. Depuis 2018, la méthodologie de gestion des risques définie par le Groupe est en évolution dans le cadre d'un processus d'amélioration constante. Mi 2022, une nouvelle réflexion sur l'évolution de cette méthodologie a été initiée afin de renforcer la maîtrise des risques. Elle sera mise en œuvre dès avril 2023.

Ce processus identifie, analyse et évalue les risques en fonction de leur nature, de leur probabilité de survenance et de leurs impacts potentiels sur l'atteinte des objectifs ainsi que sur les enjeux stratégiques, opérationnels et sur les projets d'ORES. La méthodologie utilisée dans ce processus est décrite dans le rapport annuel consolidé d'ORES Assets 2022, et plus particulièrement dans la partie « Description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ». Les principaux résultats de l'exercice 2022 sont explicités ci-dessous, en se focalisant sur les risques les plus significatifs tels qu'ils sont ressortis de l'analyse de risques présentée en juin et mise à jour en septembre 2022³. Certains risques non identifiés pourraient survenir ou, alors qu'ils paraissent limités aujourd'hui, gagner en importance dans le futur. Néanmoins, la méthodologie mise en place, en responsabilisant l'ensemble des directions et en multipliant de ce fait les sources d'information, permet de réduire fortement la probabilité d'ignorer un risque significatif.

3. Pour les risques opérationnels, informatiques et liés aux ressources humaines, non identifiés dans les risques les plus significatifs, il est renvoyé à la description reprise dans le rapport annuel 2019.

i. Risques liés à la transformation et à l'ampleur des changements

Sont visés ici les risques liés à la soutenabilité humaine et financière et donc à la capacité d'ORES de mettre en œuvre son plan stratégique, sa transformation et faire face à l'ampleur des changements qui y sont liés. Ces risques peuvent notamment se concrétiser par les difficultés liées :

- à la simultanéité des projets, et dès lors au nombre de projets à mener conjointement, à la gestion des dépendances et à l'atteinte des objectifs en termes de périmètre/planning/budget;
- aux ressources humaines, notamment à la soutenabilité de la charge de travail ainsi qu'à la rétention des talents et à la capacité de les attirer dans l'entreprise tenant compte également des compétences futures requises.

Ces difficultés peuvent impacter la mise en œuvre de ce plan stratégique.

Parmi les actions mises en place ou instaurées pour mitiger ce risque, évoquons entre autres l'attention particulière à la gouvernance et au cadre méthodologique projet, le monitoring étroit des ressources humaines et le lancement d'initiatives telles que la gestion des talents, l'accompagnement du changement,... De même, la mise en place de ces actions ouvre des opportunités pour ORES telles que la mobilisation du personnel derrière la vision et l'histoire du changement, la réflexion sur l'efficacité, la sensibilisation au processus budgétaire et à son respect, le développement de l'agilité et l'adaptation de l'organisation, de ses processus,...

ii. Risques liés à la continuité des activités

La pandémie de COVID 19 a démontré l'importance de mettre en place des mesures de continuité des activités, afin de continuer à travailler même en mode dégradé. Disposer d'une stratégie de continuité et de retour à la normale n'est pas un besoin ponctuel. C'est une démarche pérenne qui permet de faire face aux

événements imprévus (les aléas climatiques, les attaques malveillantes, la défaillance du matériel et des infrastructures,...) qui pourraient impacter les métiers d'ORES, à tous niveaux (fonctionnement des installations de distribution, des processus marché,...).

La guerre en Ukraine a renforcé ce risque tout au long de l'année 2022 via une pression forte sur la disponibilité de certaines matières premières indispensables aux métiers d'ORES et poussant les prix à la hausse.

À cela s'ajoute la fréquence et la gravité d'événements météorologiques exceptionnels, que ce soient les tempêtes, les hausses et variations de températures, les précipitations intenses et les inondations qui peuvent en découler,...

Dès lors, le Comité de direction a décidé en juin 2022, suite à l'image risques, de renforcer sa gouvernance en matière de continuité des activités via un Groupe de Travail « Continuité des Activités » qui vise à renforcer la gouvernance ainsi que l'amélioration continue permettant à l'entreprise d'assurer la résilience des activités. Parmi les activités menées, notons notamment l'inventorisation des processus critiques et des scénarios à prendre en compte, la rédaction ou la mise à jour des plans de continuités selon la gouvernance définie, assurer la cohérence avec le plan de reprise IT et la réalisation d'exercices et de retours d'expérience dans le cadre de l'amélioration permanente.

En complément, ORES dispose d'un plan interne d'urgence et prend, le cas échéant, des mesures exceptionnelles et proportionnées en vue notamment de :

- préserver la santé de son personnel ;
- maintenir les missions essentielles de service public assurées par l'entreprise.

ORES a démontré sa capacité à assurer avec efficacité ses missions de service public dans le contexte de crise sanitaire inédit vécu ces dernières années.

iii. Risque régulateur

Le contexte de la distribution d'électricité et de gaz est confronté à des changements de plus en plus rapides et incertains. À ce titre, la probabilité augmente qu'une évolution législative et/ou réglementaire soudaine et/ou inattendue impacte significativement la stratégie de l'entreprise, avec des effets potentiels sur les projets en cours, et implique la nécessité de lancer de nouveaux projets à très court terme et la mobilisation des moyens humains et budgétaires de l'entreprise. Ces incertitudes et changements à répétition complexifient l'élaboration de stratégies opérationnelles efficaces. Plus spécifiquement, la capacité de l'entreprise à maintenir une cohérence entre sa vision, sa stratégie, son plan de transformation et les évolutions du contexte extérieur fait l'objet d'une attention particulière. Une mise à jour du plan stratégique a été approuvée fin 2022 et fait l'objet d'un suivi régulier.

iv. Risques liés au volume d'énergie distribué

L'interdiction de l'utilisation des combustibles fossiles en 2050 ainsi que les mesures adoptées par l'Union européenne pour inciter progressivement l'instauration de cette interdiction (par exemple pour le financement) pourraient impacter l'activité gazière menée par le Groupe. Cet impact sera fonction de la vision qui sera arrêtée sur la place du gaz dans la société bas carbone visée. Il pourra concerner une diminution du taux de pénétration, une augmentation des coûts y liés ou qui en découlent (et donc des tarifs), un problème d'amortissements si certains actifs ne peuvent être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie initiale ou encore une augmentation des coûts de financement. En outre, d'autres sources d'énergie, tels par exemple les réseaux de chaleur, pourraient concurrencer directement l'activité gazière.

La diminution des consommations, et donc des volumes transitant sur les réseaux, suite à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et au développement des formes d'autoproduction d'énergie (comme les panneaux photovoltaïques), pourrait également impacter l'activité gazière ainsi que l'activité électricité. Cet impact prendrait la forme d'une diminution de la base (les kWh)

sur laquelle les coûts des activités peuvent être répercutés et donc une augmentation des tarifs, à système tarifaire constant. Cette diminution pourrait toutefois être compensée par l'apparition de nouveaux usages (véhicules électriques, pompes à chaleur,...). Dans le cadre d'une étude réalisée pour le Groupe par Climact, ce dernier a estimé l'augmentation de la consommation d'électricité sur le réseau d'ORES Assets à 30% entre 2020 et 2030 et à 64% entre 2030 et 2050.

La facilitation du développement du biométhane par l'accueil des nouveaux points d'injection ou encore la veille instaurée sur le développement de l'injection d'hydrogène sur le réseau de distribution du gaz sont des actions permettant de mitiger ce risque qui pourrait également constituer une opportunité par le développement de l'injection dans le réseau de gaz « vert ».

Au-delà des menaces qu'elle peut faire peser sur le volume d'énergie (électricité et gaz) prélevé sur les réseaux de distribution, la transition énergétique a également pour effet de placer les réseaux de distribution au cœur des évolutions technologiques et sociétales liées à cette transition. En affirmant sa volonté d'être un facilitateur de transition énergétique, ORES veut être un acteur incontournable au service de ces très nombreuses évolutions : productions d'énergie renouvelable raccordées au réseau de distribution (panneaux photovoltaïques, champs éoliens, injections de biométhane), communautés d'énergie, flexibilité, stockage, etc. Les opportunités sont nombreuses et suivies de très près par ORES.

L'évolution de la stratégie d'entreprise intègre ces risques et opportunités pour réussir la transition vers le monde de demain tout en veillant à accompagner la clientèle dans ces changements et à anticiper des problèmes potentiels comme la congestion du réseau électrique.

v. Risque relatif aux prestataires externes

ORES et ORES Assets sont soumises à la législation sur les marchés publics tant pour leurs achats de fournitures, de services que pour ceux de travaux. ORES a constaté une évolution à la hausse du coût des entrepreneurs

auxquels elle fait appel via marchés publics cumulés à une disponibilité réduite. La définition d'une «vision prestataires externes» a été réalisée afin d'identifier les leviers principaux, à l'origine de ces hausses, et donc de mitiger ce risque. De même, les stratégies de marché public font l'objet d'adaptations et les cahiers des charges sont revus.

vi. Risques liés à la précarité énergétique

La succession de crises telles que le COVID 19, les fortes inondations de mi-2021 et l'explosion des prix de l'énergie ont fragilisé les ménages wallons, notamment en matière d'accès à l'énergie. ORES est au côté de ses clients pour les aider à faire face à leurs difficultés via la mise en place d'un numéro de téléphone gratuit (le 1718) afin de répondre à leurs questions et les conseiller au mieux vis-à-vis des aides mises en place (accès au tarif social, statut de client protégé, plan hivernal,...).

L'accroissement du nombre de clients bénéficiant de ces aides a mis sous pression le volume d'énergie à acheter par ORES Assets et le coût de celle-ci. Une attention est également portée à la détection des fraudes, dans un contexte plus propice.

Dans ce contexte économique difficile, le risque de défaillance de fournisseur(s) d'énergie est réel au vue des prix de l'énergie qui reste très élevés alors que les fournisseurs doivent fournir une partie de leurs clients à prix fixe bien en dessous des prix du marché (lors de contrat fixe) et que de nombreux clients se retrouvent en incapacité de payer leur facture d'énergie ou avec plan d'apurement. Des actions ont été prises suite également à la réalisation d'un audit sur la gestion des contrats d'accès.

vii. Risques économiques et financiers (en ce compris les risques tarifaires)

vii. a. Risques tarifaires

Les activités d'ORES et ORES Assets sont régies par un important cadre législatif et réglementaire dont deux des principaux éléments sont le décret tarifaire et la

méthodologie tarifaire établie par la CWaPE sur base de ce décret. Ce cadre détermine notamment les moyens dont dispose le GRD pour financer ses activités (le revenu autorisé) ou encore un ensemble de règles pouvant influencer positivement ou négativement la rémunération des actionnaires (mécanisme de régulation incitative). Le régulateur a approuvé en 2018 le revenu autorisé dont dispose le Groupe pour la période 2019-2023 et en 2019 les tarifs pour cette période 2019-2023. Il s'agit d'un élément positif qui donne une visibilité à 5 ans à l'entreprise sur les moyens dont elle peut disposer. En 2018, le régulateur avait également approuvé des enveloppes particulières pour des projets spécifiques. Suite à la publication du décret wallon du 19 juillet 2018 relatif au déploiement des compteurs communicants, les hypothèses utilisées dans le cadre de l'enveloppe relative au projet spécifique «comptage communicant» telle qu'approuvée par le régulateur ont dû être revues (notamment changement de la technologie de compteur et révision à la baisse des volumes déployés sur la période 2019-2023). Les échanges entre la CWaPE et ORES sur l'enveloppe spécifique revue pour tenir compte de ces nouvelles hypothèses ont abouti en octobre 2021 avec l'approbation par le régulateur de la révision des charges nettes.

Les discussions relatives à l'adoption de la méthodologie tarifaire applicable au cours de la prochaine période tarifaire ont débuté. Etant donné le report de l'adoption de la méthodologie 2024-2028 au 1^{er} juin 2023 et la modification de la période régulatoire de cette méthodologie tarifaire de manière à ce qu'elle porte sur 2025-2029, l'année 2024 constituera une année de transition. La méthodologie tarifaire 2024 s'inscrit très largement dans la continuité de la méthodologie tarifaire 2019-2023. Les discussions sur la méthodologie 2025-2029 sont donc toujours en cours. ORES sera notamment attentive lors de ces discussions à ce que cette méthodologie assure une pérennité et une vision à long terme des activités des GRD dans le cadre de la transition énergétique. La modification de la méthodologie tarifaire pourrait avoir un impact sur la rentabilité d'ORES, néanmoins le régulateur reste tenu par les directives européennes et du décret tarifaire du 19 janvier 2017.

Des écarts peuvent apparaître entre les coûts contrôlables prévus et les coûts réels, tant en ce qui concerne le revenu autorisé que les budgets spécifiques. Pour mitiger ce risque, les actions suivantes sont notamment mises en place :

- suivi budgétaire mensuel, affinement des budgets au fur et à mesure et réalisation de « best estimate » ;
- suivi des paramètres d'indexation ainsi que de l'évolution de certains coûts.

Enfin, l'entreprise doit veiller à respecter les covenants financiers qui sont dès lors suivis régulièrement.

vii. b. Risques de crédit

Le Groupe poursuit une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux. Depuis 2012, le financement du Groupe est réalisé par ORES, avec garantie d'ORES Assets.

Au 31 décembre 2022, les sources de financement du Groupe étaient essentiellement constituées :

- d'un programme de billets de trésorerie à durée indéterminée d'une hauteur maximale de 550 M€ ;
- des montants récoltés via des placements privés (en 2014, 2015 et 2021) ;
- des montants récoltés par l'émission d'emprunts bancaires ;
- d'un important financement levé auprès de la Banque Européenne d'Investissement (550 M€) ;
- d'une ligne de crédit court terme de 50 M€ d'une durée de 3 ans.

La série de mesures nécessaires au développement de la stratégie de finance durable de l'Union européenne (règlement sur la taxonomie, actes délégués y relatifs, directive sur la gouvernance d'entreprise durable, sur la

publication d'informations en matière de durabilité,...) et leurs transpositions en droit belge impacteront le Groupe et pourraient complexifier l'accès au financement.

vii. c. Risques de taux d'intérêt

Toute modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, le Groupe applique une politique de financement et de gestion de la dette qui vise à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables. En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour se prémunir des incertitudes. En vue de maîtriser le risque de taux, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps (taux court terme vers taux long terme), des caps de taux d'intérêt ainsi que des collars (combinaison de l'achat d'un cap et de la vente d'un floor). Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation. La politique de financement tient également compte de la maturité de la dette. La gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement.

vii. d. Risques d'inflation

Le risque d'inflation est le risque de voir apparaître, de manière plus ou moins durable et contrôlable, une hausse des prix. La méthodologie tarifaire CWaPE prévoit que les charges contrôlables évoluent annuellement sur base d'un facteur d'indexation (lié à l'indice santé) de 1,575% qui n'est pas revu pendant la période tarifaire. Il en découle que toute hausse des prix supérieure à l'inflation prévue dans cette méthodologie pourrait impacter l'enveloppe des coûts contrôlables mise à disposition d'ORES Assets pour réaliser ses missions. Ainsi, l'augmentation des prix payés aux fournisseurs pour l'achat des matières et des biens, pour les prestations réalisées,... tout comme la hausse des salaires du personnel de l'entreprise découlant de cette inflation pourrait devoir impliquer des arbitrages pour respecter l'enveloppe globale attribuée.

viii. e. Risque fiscal

ORES Assets et ORES sont soumises à l'impôt des sociétés. Les évolutions de la réglementation fiscale et son interprétation par l'Administration peuvent impacter le groupe. La méthodologie tarifaire prévoit que toute charge fiscale d'ORES Assets est intégrée dans les tarifs en tant que coût non contrôlable. Par conséquent, l'impact de ces évolutions et interprétations est essentiellement limité à la société ORES.

viii. f. Risques de patrimoine et de liquidité

Dans le cadre de la gestion de ces risques et de la facturation des redevances d'utilisation des réseaux qui constitue l'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe, ORES Assets dispose de garanties financières de ses fournisseurs d'énergie actifs sur le réseau. Ces garanties sont définies par le contrat octroyant l'accès au réseau et sont révisables annuellement.

ORES dispose d'une capacité de financement court terme par l'intermédiaire de son programme de billets de trésorerie et de la ligne de crédit évoqués ci-avant; on peut considérer que le risque de liquidité est plus que maîtrisé. La gestion de la trésorerie permet de limiter les risques de marché, de structure de patrimoine et de liquidité. Les organes de gestion ont mis en place une politique prudente de placements, se basant sur la diversification ainsi que le recours à des produits au risque – de crédit et de taux – limité.

vii. g. Risques macro-économiques et conjoncturels

La situation économique peut avoir des répercussions sur la demande d'électricité et de gaz naturel, sur le prix de certaines charges liées au prix de l'énergie ou encore sur les conditions de financement du Groupe.

En ce qui concerne les répercussions sur la demande d'électricité et de gaz naturel, ce risque et ses effets ne sont normalement pas supportés par le Groupe. La méthodologie tarifaire 2019-2023 prévoit en effet un contrôle par le régulateur des écarts entre le budget et

la réalité au cours de l'exercice qui suit l'exercice concerné (N+1) dont le risque volume. Le tarif pour les soldes régulatoires est, en principe, adapté pour tenir compte de ces écarts à partir du 1^{er} janvier de l'année suivant celle du contrôle (N+2).

Les charges liées au prix de l'énergie, telles que par exemple l'achat d'énergie pour les pertes, sont essentiellement des charges contrôlables pour les GRD tels que ORES Assets. L'augmentation des prix de l'énergie sur les marchés de gros, en électricité mais essentiellement en gaz, débutée en septembre 2021, peut impacter ces charges d'ORES Assets à la hausse, les amenant à dépasser le niveau de coûts accepté par le régulateur. De même, comme évoqué ci-dessus, l'augmentation des prix de l'énergie pourrait détériorer la situation financière de certains fournisseurs déjà fragilisés. Les impacts financiers des faillites des fournisseurs d'énergie sont également considérés par la méthodologie tarifaire comme des charges contrôlables des GRD. Par ailleurs, cette augmentation pourrait également conduire à un ralentissement des travaux d'investissement demandés par les clients. Les impacts ne sont pas, à l'heure actuelle, de nature à compromettre la continuité d'ORES Assets et, en conséquence du Groupe.

En ce qui concerne les répercussions sur les conditions de financement du Groupe, il est renvoyé au paragraphe sur le risque de taux d'intérêt (instruments financiers dérivés à des fins de couverture, politique de financement et de gestion de la dette ainsi que suivi des données du marché).

1.2. Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Néant

1.3. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société, pour autant que ces indications ne soient pas de nature à porter gravement préjudice à la société

Néant.

1.4. Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement

L'évolution des techniques en matière de gestion de réseaux, comptage communicant et autres développements (dont les applications informatiques de gestion des données de comptage) montre que des coûts importants de développement sont générés et qu'il est fort probable qu'ils se répartissent sur des périodes plus longues que par le passé. Dans cette optique, ORES a pris l'option de procéder à l'activation de dépenses de personnel relatives aux chercheurs, techniciens et autre personnel d'appui, dans la mesure où ils sont affectés à la réalisation d'un projet qualifié de « développement ».

Ces projets concernent principalement des développements informatiques tels que les projets « Smart » (Smart Grids – « développement de réseaux intelligents ») et Switch – « compteurs communicants ».

1.5. Indications relatives à l'existence de succursales de la société

Néant

1.6. Justification de l'application des règles comptables de continuité en cas de perte reportée dans le bilan ou de perte de l'exercice pendant deux exercices successifs dans le compte de résultats

Le bilan ne fait apparaître aucune perte reportée ou le compte de résultats ne fait pas apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice.

1.7. Toutes les informations qui doivent y être insérées en vertu du code des sociétés et des associations

Nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2022 : 2.460.

Elles appartiennent toutes à la même classe.

Nous estimons que le rapport contient toutes les informations requises en vertu du Code des sociétés et des associations.

1.8. Présentation de l'utilisation des instruments financiers par la société

Jusqu'en 2012, les 8 GRD mixtes qui ont fusionné pour constituer ORES Assets se sont financés par la conclusion d'emprunts bancaires (via marchés publics) auprès des grands organismes financiers belges.

Depuis 2012, le financement du Groupe est réalisé par ORES avec la garantie d'ORES Assets, ce qui permet au Groupe de bénéficier de sources de financement diversifiées.

En dehors du financement bancaire (qui n'est plus soumis à marché public depuis le 30 juin 2017), ORES au 31 décembre 2022 :

- dispose d'un programme de billets de trésorerie de 550 M€ et d'une durée indéterminée ;
- dispose d'une ligne de crédit court terme d'un montant de 50 M€ d'une durée de trois ans ;
- a réalisé des émissions d'obligations sous forme de placements privés ;
- a obtenu de la BEI (Banque Européenne d'Investissement) en 2017 un programme de financement d'un montant total de 550 M€ à tirer sur 5 ans.

ORES a contracté en 2022 des nouveaux emprunts bancaires pour 150 M€.

ORES continuera à poursuivre à l'avenir une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux.

La politique de financement s'appuie sur trois points (taux d'intérêt, durée des emprunts et utilisation des produits dérivés de couverture). Ces principes ont fait l'objet de décisions des organes compétents d'ORES Assets et d'ORES. La politique de financement tient aussi compte des différentes durées de vie des emprunts et de la durée de vie des actifs.

L'évolution des taux d'intérêt fait l'objet d'un suivi particulier. Toute variation des taux d'intérêt a en effet un impact sur la hauteur des charges financières. Pour se prémunir contre ce risque, ORES et ORES Assets sont attentifs, dans le cadre de la gestion de la dette, à répartir de manière optimale les proportions d'emprunts à taux d'intérêt variable et à taux fixe dans leur portefeuille.

En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour couvrir les évolutions à la hausse des taux d'intérêt. Ce risque est maîtrisé grâce à l'utilisation des instruments financiers dérivés, tels que des swaps de taux d'intérêt (taux court terme vers taux long terme), des caps de taux d'intérêt ainsi que des collars (combinaison de l'achat d'un cap et de la vente d'un floor).

Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation.

1.9. Justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'audit

Depuis juin 2018, le Comité d'audit a été constitué en miroir en ORES et ORES Assets, selon les règles de gouvernance commune et conformément au prescrit du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Madame Anne-Caroline Burnet a été désignée Présidente du Comité d'audit à partir du 11 septembre 2019, suite au renouvellement intégral du Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 29 mai 2019 conformément au CDLD et aux statuts.

Elle justifie de l'indépendance et de la compétence requise. En effet, d'une part, elle répond aux critères d'indépendance prescrits par la législation et d'autre part, elle dispose de l'expérience requise en comptabilité, audit et matières financières au sens de la loi du 7 décembre 2016. Ces deux éléments ont été confirmés dans une attestation.

Ce rapport de gestion sera déposé dans son intégralité à la Banque Nationale de Belgique (commentaires sur les comptes ; comptes annuels, pour ces derniers sous le format du modèle normalisé complet ; règles d'évaluation et bilan social), accompagné des informations non financières (introduction, rapport d'activités et de développement durable ainsi que table des matières ou « Index » GRI) et du rapport de rémunération.

2. Comptes annuels

2.1. Bilan après répartition (en euros)

ACTIF

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

ACTIFS IMMOBILISÉS

Immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

- Terrains et constructions
- Installations, machines et outillage
- Mobilier et matériel roulant
- Location-financement et droits similaires
- Autres immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours et acomptes versés

Immobilisations financières

- Entreprises liées
 - Participations
 - Créances
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
 - Participations
 - Créances
- Autres immobilisations financières
 - Actions et parts
 - Créances et cautionnements en numéraire

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	20		
6.1	21/28	1.778.481.069,91	1.691.382.537,18
6.2	21	2.034.218,29	2.372.348,85
6.3	22/27		
	22		
	23		
	24		
	25		
	26		
	27		
6.4/6.5.1	28	1.776.446.851,62	1.689.010.188,33
6.15	280/1	1.773.400.000	1.689.000.000
	280		
	281	1.773.400.000	1.689.000.000
6.15	282/3		
	282		
	283		
	284/8	3.046.851,62	10.188,33
	284	288,33	288,33
	285/8	3.046.563,29	9.900

ACTIFS CIRCULANTS

Créances à plus d'un an

- Créances commerciales
- Autres créances

Stocks et commandes en cours d'exécution

- Stocks
 - Approvisionnements
 - En-cours de fabrication
 - Produits finis
 - Marchandises
 - Immeubles destinés à la vente
 - Acomptes versés
- Commandes en cours d'exécution

Créances à un an au plus

- Créances commerciales
- Autres créances

Placements de trésorerie

- Actions propres
- Autres placements

Valeurs disponibles

Comptes de régularisation

TOTAL DE L'ACTIF

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	29/58	505.952.790,82	481.032.942,58
	29		
	290		
	291		
	3	59.941.507,22	53.488.910,55
	30/36	59.941.507,22	53.488.910,55
	30/31	59.941.507,22	53.488.910,55
	32		
	33		
	34		
	35		
	36		
	37		
	40/41	111.714.373,65	204.568.475
	40	33.862.949,91	63.845.610,21
	41	77.851.423,74	140.722.864,79
6.5.1/6.6	50/53	227.879.978,54	152.116.189,1
	50		
	51/53	227.879.978,54	152.116.189,1
	54/58	102.433.198,3	64.966.713,27
6.6	490/1	3.983.733,11	5.892.654,66
	20/58	2.284.433.860,73	2.172.415.479,76

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Apport

Disponible

Indisponible

Plus-values de réévaluation

Réserves

Réserves indisponibles

Réserves statutairement indisponibles

Acquisition d'actions propres

Soutien financier

Autres

Réserves immunisées

Réserves disponibles

Bénéfice (Perte) reporté(e)

(+)/(-)

Subsides en capital

Avance aux associés sur la répartition de l'actif net

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

Provisions pour risques et charges

Pensions et obligations similaires

Charges fiscales

Grosses réparations et gros entretien

Obligations environnementales

Autres risques et charges

Impôts différés

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	10/15	508.375,29	517.034,27
6.7.1	10/11	457.560	457.560
	110	438.960	438.960
	111	18.600	18.600
	12		
	13		
	130/1		
	1311		
	1312		
	1313		
	1319		
	132		
	133		
	14		
	15	50.815,29	59.474,27
	19		
	16	18.116.733,28	16.522.109,72
	160/5	18.116.733,28	16.522.109,72
	160		
	161		
	162		
	163		
6.8	164/5	18.116.733,28	16.522.109,72
	168		

DETTES

Dettes à plus d'un an

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Dettes à un an au plus

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Comptes de régularisation

TOTAL DU PASSIF

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	17/49	2.265.808.752,16	2.155.376.335,77
6.9	17	1.773.410.000	1.689.000.000
	170/4	1.773.400.000	1.689.000.000
	170		
	171	380.000.000	380.000.000
	172		
	173	1.393.400.000	1.309.000.000
	174		
	175		
	1750		
	1751		
	176		
	178/9	10.000	
6.9	42/48	478.540.726,9	453.107.816,96
	42	118.600.000	138.600.000
	43		
	430/8		
	439		
	44	88.478.365,33	89.991.166,59
	440/4	88.478.365,33	89.991.166,59
	441		
	46		
6.9	45	59.961.122,9	63.050.329,92
	450/3	9.002.926,76	16.058.655,74
	454/9	50.958.196,14	46.991.674,18
	47/48	211.501.238,67	161.466.320,45
6.9	492/3	13.858.025,26	13.268.518,81
	10/49	2.284.433.860,73	2.172.415.479,76

2.2. Compte de résultats (en euros)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	625.052.886,71	595.529.990,62
Chiffre d'affaires	6.10	70	614.498.161,2	584.466.912,07
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72	216.790,41	256.870,77
Autres produits d'exploitation	6.10	74	10.337.935,1	10.806.207,78
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	632.481.343,68	582.366.070,22
Approvisionnements et marchandises		60	90.946.662,84	77.109.697,93
Achats		600/8	97.000.132,84	83.139.334,17
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	-6.053.470	-6.029.636,24
Services et bien divers		61	305.934.048,95	284.822.878,36
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	233.103.616,52	215.912.701,16
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	701.506,52	579.581,4
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4	-435.877,28	3.694.311,77
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	1.594.623,56	-849.243,05
Autres charges d'exploitation		6.10 640/8	636.762,57	1.096.142,65
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charge d'exploitation non récurrentes		6.12 66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-7.428.456,97	13.163.920,4

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	22.095.434,45	27.081.165,81
Produits financiers récurrents		75	22.095.434,45	27.081.165,81
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	18.143.710,16	25.086.178,34
Autres produits financiers	6.11	752/9	3.951.724,29	1.994.987,47
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	22.095.434,45	27.081.165,81
Charges financières récurrentes	6.11	65	22.095.434,45	27.081.165,81
Charges des dettes		650	20.504.706,05	26.310.781,54
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	1.590.728,4	770.384,27
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-7.428.456,97	13.163.920,4
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	-7.428.456,97	13.163.920,4
Impôts		670/3	984.136,42	13.242.709,46
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	8.412.593,39	78.789,06
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	0	0
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	0	0

2.3. Affectations et prélèvements (en euros)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter			
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) 9906	0	0
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) (9905) 14P	0	0
Prélèvements sur les capitaux propres			
sur l'apport	791/2 791		
sur les réserves	792		
Affectation aux capitaux propres			
à l'apport	691/2 691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)		
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

2.4. Annexes (en euros)

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	xxxxxxxxxx	3.712.087,95
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	363.375,96	
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	4.075.463,91	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	xxxxxxxxxx	1.339.739,1
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	701.506,52	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	2.041.245,62	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81311	2.034.218,29	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

(+)/(-)

Autres

(+)/(-)

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8391P	xxxxxxxxxxxx	
8361		
8371		
8381		
8391		
8451P	xxxxxxxxxxxx	
8411		
8421		
8431		
8441		
8451		
8521P	xxxxxxxxxxxx	
8471		
8481		
8491		
8501		
8511		
8521		
8551P	xxxxxxxxxxxx	
8541		
8551		
(280)		
281P	xxxxxxxxxxxx	<u>1.689.000.000</u>
8581	150.000.000	
8591		
8601		
8611		
8621		
8631	-65.600.000	
(281)	<u>1.773.400.000</u>	
8651		

AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE****Mutations de l'exercice**

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

(+)/(-)

Autres

(+)/(-)

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	xxxxxxxxxxxxx	288,33
8363		
8373		
8383		
8393	288,33	
8453P	xxxxxxxxxxxxx	
8413		
8423		
8433		
8443		
8453		
8523P	xxxxxxxxxxxxx	
8473		
8483		
8493		
8503		
8513		
8523		
8553P	xxxxxxxxxxxxx	
8543		
8553		
(284)	288,33	
285/8P	xxxxxxxxxxxxx	9.900
8583	500	
8593		
8603		
8613		
8623		
8633	3.036.163,29	
(285/8)	3.046.563,29	
8653		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
 - d'un mois au plus
 - de plus d'un mois à un an au plus
 - de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51	218.480.334,49	101.777.802,14
8681	218.480.334,49	101.777.802,14
8682		
8683		
52		
8684		
53	6.514.685	47.995.420,06
8686	2.514.685	40.995.420,06
8687	4.000.000	7.000.000
8688		
8689	2.884.959,05	2.342.966,9

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

- Frais informatiques (support, licences,...)
- Autres (redevances, documentation, entretiens machines et bâtiments,...)

Exercice
3.613.926,23
342.789,35

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

Apport

Disponible au terme de l'exercice
 Disponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice

Capitaux propres apportés par les actionnaires

En espèces
 dont montant non libéré
 En nature
 dont montant non libéré

Modifications au cours de l'exercice

Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Parts

Répartition
 Nombre de parts
 Nombre de voix qui y sont attachées
 Ventilation par actionnaire
 Nombre de parts détenues par la société elle-même
 Nombre de parts détenues par les filiales

EXPLICATION COMPLEMENTAIRE RELATIVE A L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P	xxxxxxxxxxxx	438.960
(110)	438.960	
111P	xxxxxxxxxxxx	18.600
(111)	18.600	
8790		
87901		
8791		
87911		

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702	xxxxxxxxxxxx	2.460
8703	xxxxxxxxxxxx	

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	

Codes	Exercice
8761	2.460
8762	2.460
8771	
8781	

Exercice

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
CENEO 0201645281 Boulevard Pierre Mayence 1 1 6000 Charleroi BELGIQUE	Actions			0,04
FINEST 0257864701 Place de l'Hôtel de Ville 14 4700 Eupen BELGIQUE	Actions			0,04
FINIMO 0257884101 Place du Marché 55 4800 Verviers BELGIQUE	Actions			0,04
I.E.G. 0229068864 Rue de la Solidarité 80 7700 Mouscron BELGIQUE	Actions			0,04
IDEFIN 0257744044 Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur BELGIQUE	Actions			0,04
IPFBW 0206041757 Avenue Jean Monnet 2 1348 Louvain-la-Neuve BELGIQUE	Actions			0,04
ORES Assets 0543696579 Avenue Jean Mermoz 14 6041 Gosselies BELGIQUE	Actions			99,72
SOFILUX 0257857969 Avenue de Houffalize 58 B 6800 Libramont-Chevigny Belgique	Actions			0,04

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Litiges entrepreneurs	
Provision dans le cadre du décret relatif aux terres excavées (AGW Terres excavées)	
Litiges sociaux	
Plateforme de gestion des plans directeurs - vectorisation	
Dénonciation du contrat de prestations de services informatiques pour l'implémentation d'un système d'information pour le comptage intelligent	

Exercice	
	327.925,3
	4.650.630,68
	1.021.345,02
	8.289.592,94
	3.827.239,34

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	118.600.000
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	118.600.000
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	118.600.000

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	529.066.667
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	529.066.667
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	10.000
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	529.076.667

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	1.244.333.333
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	380.000.000
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	864.333.333
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	1.244.333.333

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 et 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

- Dettes financières
 - Emprunts subordonnés
 - Emprunts obligataires non subordonnés
 - Dettes de location-financement et dettes assimilées
 - Etablissements de crédit
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
 - Fournisseurs
 - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

- Dettes financières
 - Emprunts subordonnés
 - Emprunts obligataires non subordonnés
 - Dettes de location-financement et dettes assimilées
 - Etablissements de crédit
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
 - Fournisseurs
 - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
 - Impôts
 - Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	9.002.926,76
450	
9076	
9077	50.958.196,14

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

- Charges financières à imputer
- Provisions liées au personnel
- Frais administratifs divers

Exercice
8.473.716,19
5.227.472,85
156.836,22

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité

Gestionnaire de réseaux

614.498.161,2 584.466.912,07

Ventilation par marché géographique

Belgique

614.498.161,2 584.466.912,07

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

740 295.246,35

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

9086 2.577 2.468

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

9087 2.495 2.445

Nombre d'heures effectivement prestées

9088 3.559.752 3.548.708

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

620 169.263.080,84 153.559.390,65

Cotisations patronales d'assurances sociales

621 41.243.228,01 38.288.490,44

Primes patronales pour assurances extralégales

622 11.582.649,09 12.391.032,67

Autres frais de personnel

623 10.969.390,64 11.656.133,02

Pensions de retraite et de survie

624 45.267,94 17.654,38

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

(+)/(-) 635

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

9110 553.102,06 3.676.495,42

Reprises

9111 952.228,73

Sur créances commerciales

Actées

9112 8.158,08 41.176,63

Reprises

9113 44.908,69 23.360,28

Provisions pour risques et charges

Constitutions

9115 4.136.562,78 3.986.891,53

Utilisations et reprises

9116 2.541.939,22 4.836.134,58

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

640 509.415,61 995.179,88

Autres

641/8 127.346,96 100.962,77

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société

Nombre total à la date de clôture

9096 27 25

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

9097 27 25

Nombre d'heures effectivement prestées

9098 51.608 47.307

Frais pour la société

617 1.906.424,84 1.604.321,99

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Plus-value sur réalisations d'actifs circulants (hors créances commerciales)

Instruments de couverture

Ecart de paiement

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Moins-value sur réalisation actifs circulants

Charges financières diverses - frais de banque

Commission pour non prélèvement s/ouvert. crédit

Autres charges financières diverses

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	24.536,99	48.912,55
9126		
754		
	14.087,13	42.450,77
	3.913.042,22	1.903.369,92
	57,95	254,23
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654		374,28
655		
	1.295.857,33	238.388,44
	66.105,68	46.229,43
	120.745,89	175.314,15
	108.019,5	310.077,97

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Dépenses non admises (y inclus la charge d'impôt de l'exercice)
Déduction pour investissement
Libéralités exonérées
Mouvements des réserves taxées

Codes	Exercice
9134	984.136,42
9135	4.030.860,92
9136	3.046.724,5
9137	
9138	
9139	
9140	
	4.208.540,86
	-154.337,37
	-54.663,36
	-62.994,45

Exercice

Incidences des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A la société (déductibles)
Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	45.237.278,57	81.261.469,1
9146	75.310.949,73	105.373.752,46
9147	45.538.637,05	40.279.294,67
9148	30.860,92	13.842,72

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

- Effets de commerce en circulation endossés par la société
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
 - Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat
- Gages sur fonds de commerce
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement
 - Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du
- Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs
 - La valeur comptable des actifs grevés
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs
 - Le montant des actifs en cause
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Privilège du vendeur
 - La valeur comptable du bien vendu
 - Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS****ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS****MARCHÉ À TERME**

Marchandises achetées (à recevoir)

Marchandises vendues (à livrer)

Devises achetées (à recevoir)

Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Externalisation des pensions complémentaires via dotations aux fonds de pension
Redistribution en forme de rentes

Mesures prises pour en couvrir la charge

Versements réguliers aux fonds de pension concernés
Prise en charge directe par le compte de résultats pour les rentes

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Garanties reçues des fournisseurs en garantie de la bonne exécution des commandes

Exercice
33.910.285,78

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	1.773.400.000	1.689.000.000
Participations	(280)		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	1.773.400.000	1.689.000.000
Créances	9291	95.648.525,85	197.382.727,26
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	95.648.525,85	197.382.727,26
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	206.543.393,52	162.124.941,32
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	206.543.393,52	162.124.941,32
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431	17.939.130,87	25.044.711,14
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

NEANT

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	109.349,83
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9505	25.666,67
95061	1.890
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation / couverture	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
SWAP	Taux	Couverture	120.000		5.914.393,83		-2.867.379
CAP	Taux	Couverture	2.454		116.509,17		8.959

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

Valeur	Juste valeur

DECLARARTION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 3:26, §2 et §3 du Code des sociétés et des associations

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la société mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

ORES Assets
0543696579
Avenue Jean Mermoz 14
6041 Gosselies
BELGIQUE

INFORMATIONS À COMPLETER PAR LA SOCIETE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

ORES Assets
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand
0543696579
Avenue Jean Mermoz 14
6041 Gosselies
BELGIQUE

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société :

326

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de travailleurs

Temps plein
Temps partiel
Total en équivalents temps plein (ETP)

Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
1001	2.409	1.675	734
1002	111	16	95
1003	2.495	1.686	809

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein
Temps partiel
Total

1011	3.448.482	2.439.297	1.009.185
1012	111.270	15.983	95.287
1013	3.559.752	2.455.280	1.104.472

Frais de personnel

Temps plein
Temps partiel
Total

1021	223.988.787,29	165.828.062,13	58.160.725,16
1022	9.114.829,23	1.626.017,74	7.488.811,49
1023	233.103.616,52	167.454.079,87	65.649.536,65

Montant des avantages accordés en sus du salaire

1033			
------	--	--	--

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP
Nombre d'heures effectivement prestées
Frais de personnel
Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003	2.447	1.670	777
1013	3.548.707	2.467.139	1.081.568
1023	215.895.047	155.239.282	60.655.765
1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	2.462	115	2.552,4
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	2.279	115	2.369,4
Contrat à durée déterminée	111	183		183
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1.703	17	1.715,2
de niveau primaire	1200	470	5	473,7
de niveau secondaire	1201	785	6	789,2
de niveau supérieur non universitaire	1202	293	5	296,4
de niveau universitaire	1203	155	1	155,9
Femmes	121	759	98	837,2
de niveau primaire	1210	172	23	190
de niveau secondaire	1211	186	22	203,8
de niveau supérieur non universitaire	1212	317	43	350,8
de niveau universitaire	1213	84	10	92,6
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	290	11	299,3
Employés	134	2.172	104	2.253,1
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150	23	4
Nombre d'heures effectivement prestées	151	45.341	6.267
Frais pour la société	152	1.295.132,74	611.292,1

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	237	5	238,7
210	92	4	93,6
211	145	1	145,1
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif
- Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	125	21	131,2
310	72	21	78,2
311	53	0	53
312			
313			
340	29	1	29,8
341	9	0	9
342	13	0	13
343	74	20	79,4
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	1.485	5811	772
Nombre d'heures de formation suivies	5802	46.156	5812	17.446
Coût net pour la société	5803	8.182.345,56	5813	2.818.795,59
dont coût brut directement lié aux formations	58031	8.182.345,56	58131	2.818.795,59
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	701	5831	242
Nombre d'heures de formation suivies	5822	1.158.468	5832	77.617
Coût net pour la société	5823	607.716,34	5833	54.759,88
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

2.5 Règles d'évaluation

ACTIF

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Sont portés sous cette rubrique, les frais qui se rattachent à la constitution, au développement ou à la restructuration de l'entreprise tels que les frais de la constitution ou d'augmentation de capital, les frais d'émission d'emprunts. L'amortissement des frais d'établissement doit suivre le prescrit de l'article 3:37 de l'Arrêté royal du 29 avril 2019 stipulant que les frais d'établissement font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20% au moins des sommes réellement dépensées.

Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés sous cette rubrique et amortis dans l'année.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont des moyens de production immatériels. Elles représentent des actifs immobilisés du fait que l'entreprise souhaite les utiliser comme moyens d'exploitation. Elles impliquent, en d'autres termes, une capacité d'exploitation de durée limitée ou illimitée.

Selon l'Arrêté royal du 29 avril 2019 (article 3:89), il faut distinguer :

- les frais de développement ;
- les concessions, brevets et licences, le savoir-faire, les marques et autres droits similaires ;
- le goodwill ;
- les acomptes versés sur immobilisations incorporelles.

Des immobilisations incorporelles sont comptabilisées si et seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à la société et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts y directement attribuables et est égal à la somme des dépenses encourues à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle satisfait aux critères de comptabilisation selon les normes belges.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation (fixée à 5 ans).

ORES a pris l'option de procéder à l'activation de frais de développement au titre d'immobilisations incorporelles. Les frais de développement susceptibles d'être portés à l'actif au titre d'immobilisations incorporelles sont les frais de fabrication et de mise au point de prototypes, de produits, d'inventions et de savoir-faire, utiles aux activités futures de l'entreprise.

Dans ce cadre, les frais suivants ont été activés :

- les dépenses du personnel relatives aux chercheurs, techniciens et autre personnel d'appui, dans la mesure où ils sont affectés à la réalisation d'un projet répondant à la définition ci-dessus ;
- les coûts des instruments et du matériel dans la mesure où et aussi longtemps qu'ils sont utilisés pour la réalisation du projet. Si ceux-ci ne sont pas utilisés pendant toute leur durée de vie à la réalisation du projet, seuls les coûts d'amortissement correspondant à la durée de vie du projet sont alors admissibles ;
- les coûts des services de consultants et de services équivalents utilisés pour la réalisation du projet ;
- les autres frais d'exploitation, notamment les coûts des matériaux, fournitures et produits similaires, supportés directement du fait de la réalisation du projet.

L'immobilisation incorporelle provenant de l'activité de frais de développement est ensuite amortie de manière linéaire sur sa durée d'utilité (fixée à 5 ans) et diminuée des pertes de valeur éventuelles.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont reprises à leur valeur d'acquisition diminuée de la partie non appelée.

À la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque titre de portefeuille est effectuée de manière à refléter, de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

CRÉANCES À PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

STOCKS

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré. Une réduction de valeur est actée lorsque la valeur économique des stocks est inférieure à leur valeur comptable. À ce sujet, des réductions de valeur forfaitaires complémentaires sont actées pour adapter la valeur comptable, en tenant compte de différentes catégories d'âge, de la rotation des stocks et d'éventuelles tendances de marché. Les taux de réduction peuvent varier de 0% à 100%.

CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Les créances impayées sont, couvertes par des réductions de valeur lorsqu'un risque d'irrecouvrabilité certain est constaté.

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Les titres de placement sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus, ou à leur valeur d'apport.

Les placements de trésorerie sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

COMPTES DE RÉGULARISATION D'ACTIF

Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont inscrites dans les comptes de régularisation sur base d'une règle proportionnelle.

Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou de plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause, sont comptabilisés pour le montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

PASSIF

RÉSERVES IMMUNISÉES

Sont classés sous cette rubrique, les plus-values et les bénéfices dont l'immunisation est subordonnée à leur maintien dans le patrimoine de l'entreprise.

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et le Conseil d'administration décide de leur affectation ou destination.

DETTES À PLUS D'UN AN ET À UN AN AU PLUS

Les dettes à plus d'un an et à un an au plus sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

Les charges ou la fraction de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont inscrites dans les comptes de régularisation pour le montant afférent à l'exercice.

Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également comptabilisés pour le montant qui doit être considéré comme un produit pour l'exercice ultérieur.

A full-page photograph of a worker in a high-visibility yellow-green vest and white helmet, standing on a yellow and orange ladder. The worker is positioned on a roof, with a brick wall and a window visible in the background. A black bucket is attached to the ladder. The scene is brightly lit, suggesting a clear day. The text 'RAPPORT DES COMMISSAIRES' is overlaid in white on a semi-transparent yellow background.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

A blue square logo containing a white letter 'V'.

V



T : +32 (0)2 778 01 00
F : +32 (0)2 771 56 56
www.bdo.be

Da Vincilaan 9, box E6
B-1935 Zaventem

OPERATEUR DE RESEAUX D'ENERGIES SC

**Rapport du commissaire
à l'assemblée générale
pour l'exercice clos le 31 décembre 2022**

**BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088.289 / RPR Brussel
BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles**

BDO Bedrijfsrevisoren - BDO Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.
BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.



T : +32 (0)2 778 01 00
F : +32 (0)2 771 56 56
www.bdo.be

Da Vincilaan 9, box E6
B-1935 Zaventem

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE OPERATEUR DE RESEAUX D'ENERGIES SC POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de OPERATEUR DE RESEAUX D'ENERGIES SC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 16 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société pour la première année.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 2.284.433.861 EUR et dont le compte de résultats présente un solde de 0 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088.289 / RPR Brussel
BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles

BDO Bedrijfsrevisoren - BDO Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms. BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.



Autre point

Les comptes annuels de la SC OPERATEUR DE RESEAUX D'ENERGIES pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été audités par un autre commissaire qui a exprimé dans son rapport en date du 4 mai 2022, une opinion sans réserve sur ces comptes annuels.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du

commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est



plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.



Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion, contenu dans le rapport annuel, comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le

contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Zaventem, 10 mai 2023
 Signé numériquement par
 Christophe Colson
 (Signature)
 DN : cn=Christophe Colson
 (Signature), c=BE
 BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
 Commissaire
 Représentée par Christophe COLSON *
 Réviseur d'entreprises
 *Agissant pour une société



Formateur
ORES

ORES 

A close-up photograph of a male worker in profile, wearing a white safety helmet with a clear visor and a high-visibility yellow safety jacket with reflective strips. He is focused on working inside an open electrical control panel. The panel contains various components, including a yellow terminal block with orange wires and a control knob. The background shows a brick wall and a metal structure, suggesting an industrial or utility site setting.

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

VI

1. Présentation des organes de gestion	143
2. Rapport du Comité de nomination et de rémunération	145
3. Rapport du Conseil d'administration	147

Étant donné l'équivalence des exigences reprises aux articles L1523-17 et L6421-1 du CDLD à celles imposées par l'article 3:12 § 1^{er} 9° du Code des sociétés et associations, le présent rapport est établi afin de remplir les obligations prévues tant dans le CDLD que dans le Code des sociétés et des associations.

1. Présentation des organes de gestion

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est l'organe de décision de la société, sauf pour les matières réservées à l'Assemblée générale par la loi, le décret ou les statuts. Son objectif premier est d'assurer le succès à long terme de la société dans le respect des intérêts de toutes les tierces parties prenantes essentielles à la réalisation de cet objectif, à savoir les actionnaires, le personnel, les clients, les fournisseurs et les autres créanciers. Dans cette optique, le Conseil d'administration identifie les défis stratégiques et les risques auxquels la société est confrontée ; définit les valeurs de la société, sa stratégie, le niveau de risques qu'elle accepte de prendre ainsi que ses politiques-clés ; et contrôle la marche des affaires de l'entreprise.

Étant donné la mise en place de Conseils d'administration « miroirs » entre l'intercommunale ORES Assets et ORES, conformément à l'article 14 des statuts d'ORES, la composition de cet organe est réalisée sur proposition d'ORES Assets. Elle doit être réalisée conformément à la législation wallonne relative aux intercommunales et plus particulièrement à l'article L1523-15 du CDLD, modalisé à l'article 14 des statuts ORES Assets. Le Conseil d'administration est composé de vingt membres de sexe différent dont treize membres (2/3) représentent les associés communaux et doivent, à ce titre, être des mandataires communaux. Les sept autres représentent les IPF et peuvent être des mandataires communaux (ou pas). Les membres du Conseil d'administration sont répartis :

- politiquement (sur la base d'une double proportionnelle visée à l'article 14 des statuts d'ORES Assets à

savoir la clé d'Hondt sur neuf mandats et la clé d'Hondt pondérée sur les onze restants) ;

- géographiquement (au prorata des points de fourniture tel que celui-ci est disponible au moment des élections communales).

Par ailleurs, des membres du Conseil d'administration siègent dans des comités de gestion et de contrôle de la société – émanation du Conseil d'administration – que sont le Bureau exécutif, le Comité de nomination et de rémunération, le Comité d'audit et le Comité éthique (supprimé le 23 novembre 2022).

Bureau exécutif

Ce Comité est chargé de préparer les décisions du Conseil d'administration sur toute matière relative aux tâches stratégiques et confidentielles énoncées dans la législation wallonne relative aux gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et/ou de gaz naturel. Le Bureau exécutif d'ORES compte, au 31 décembre 2022, cinq membres.

Comité de nomination et de rémunération

Les principes et règles de rémunération accordés aux administrateurs de l'entreprise, aux membres des différents comités de gestion et de contrôle, ainsi qu'aux fonctions dirigeantes de la société, sont fixés par le Comité de nomination et de rémunération d'ORES. Constitué selon le principe du Comité « miroir » entre ORES Assets et ORES, ce Comité compte cinq membres.

Comité d'audit

Sa mission est d'assister le Conseil d'administration en lui fournissant des avis à propos des comptes de la société mais également sur le système de contrôle interne, le programme d'audit interne, les conclusions et les recommandations formulées par cet audit interne dans les rapports. Le Comité d'audit est composé de cinq administrateurs. Il est institué selon le principe du Comité « miroir » entre ORES Assets et ORES.

Comité d'éthique

Ce Comité est chargé de donner des avis sur le respect des règles relatives à la confidentialité des informations personnelles et commerciales. Il était composé de cinq membres. Il a été supprimé le 23 novembre 2022.

Comité de direction

La direction de l'entreprise est confiée au Comité de direction. Il est composé de huit membres, en ce compris son Président.



2. Rapport du Comité de nomination et de rémunération d'ORES

Remarque préalable

Le présent rapport est établi par le Comité de nomination et de rémunération et proposé à l'approbation du Conseil d'administration d'ORES conformément au prescrit de l'article L1523-17, §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Il a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations versées aux mandataires d'ORES en 2022. Le relevé individuel des présences des mandataires et de leurs

rémunérations fait partie intégrante du rapport que rédigera le Conseil d'administration en application de l'article L6421-1 du CDLD – rapport de rémunération consolidé avec ORES Assets.

Évaluation de la pertinence des rémunérations des mandats exercés au sein d'ORES en 2022

Les modalités de rémunération des mandats ont été ventilées comme suit :

i. Modalités des rémunérations du mandat d'administrateur (Président, Vice-président et membre du Conseil d'administration)

Fonction	Montant (brut) de la rémunération	Fréquence de paiement de la rémunération
Président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 19.997,14€ (indice 138,01)	Mensuelle (rémunération* + frais km**)
Vice-président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 14.997,85€ (indice 138,01)	Mensuelle (rémunération* + frais km**)
Membre du Conseil d'administration	Jeton de présence de 125 € (indice 138,01)	Semestrielle (jeton de présence + frais km**)

(*) pondérée en fonction du taux de présence – soumise à clause d'assiduité.

(**) 0,35 €/km et indexé selon les prescriptions du SPF Finance

ii. Modalités des rémunérations des mandats des Comités

Fonction	Montant (brut) de la rémunération	Fréquence de paiement de la rémunération
Président du Comité	Jeton de présence de 180 € (indice 138,01)	Semestrielle (jeton de présence + frais km*)
Membre du Comité	Jeton de présence de 125 € (indice 138,01)	Semestrielle (jeton de présence + frais km**)

(*) un défraiement kilométrique est accordé aux mandataires à hauteur de 0,35 €/km et indexé selon les prescriptions du SPF Finance.

Conclusions du Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération constate que les modalités des rémunérations versées en 2022 sont la stricte application des délibérations prises en Assemblée générale - compétente en la matière - des 28 juin 2018 et 29 mai 2019.

À noter qu'en séance du 28 avril 2021, le Comité de nomination et de rémunération a pris connaissance de l'avis du SPW du 2 avril 2021 quant à leur lecture faite de la disposition de l'article L5311-1, §12 du CDLD relative à la rémunération du jeton alloué à la Présidence du Comité d'audit.

Face à l'évolution de l'interprétation des dispositions de l'article L5311-1 du CDLD spécialement sur la portée des principes applicables à la présidence des comités restreints de gestion, le Comité de nomination et de rémunération a rappelé sa volonté ferme de respecter la légalité et les règles de gouvernance du CDLD et a mandaté ORES afin de prendre toute disposition utile au niveau des autorités administratives compétentes pour clarifier ce point.

C'est ainsi qu'ORES a interrogé l'Union des Villes et Communes de Wallonie ainsi que le Ministre des Pouvoirs locaux pour clarifier la question et a reçu la recommandation de son Comité de nomination et de rémunération de s'aligner au besoin dans le cadre d'une prochaine Assemblée générale ; la gouvernance restant un souci permanent et évolutif d'ORES.

En conséquence, le Comité de nomination et de rémunération réitère la recommandation de respecter les modalités de rémunération effectivement applicables à la présidence des comités restreints de gestion.

Sous la réserve d'une position à recevoir du Ministre des Pouvoirs Locaux quant à une interprétation à devoir retenir de l'article L5311-1 du CDLD en ce qui concerne la présidence des comités restreints de gestion, les modalités actuellement applicables et rappelées ci-avant sont maintenues.

3. Rapport du Conseil d'administration

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0897.436.971
Type d'institution	Société à participation publique locale significative
Nom de l'institution	ORES
Période de reporting	2022

Nombre de réunions

Assemblée générale	01
Conseil d'administration	10
Bureau Exécutif	10
Comité de Nomination et de Rémunération	04
Comité d'Audit	03
Comité d'Éthique	01

I. Membres du Conseil d'administration

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages (tableaux détaillant les index en annexe)	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président du Conseil d'administration - Membre du Bureau Exécutif	DE VOS Karl	Total : 37.675,27 € • Montant indexé de l'indemnité : 37.452,31 € • Ind. km : 222,96 € (-PP 37,35% : 14.071,73 €)	<u>Indemnité président:</u> Indemnité brute annuelle de 19.997,14 € (indice 138,01) indexée au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Indemnité président	Néant	90%
Vice-président du Conseil d'administration - Membre du Bureau Exécutif	BINON Yves	Total : 28.453,67 € • Montant indexé de l'indemnité : 28.089,23 € • Ind. km : 364,44 € (-PP 37,35% : 10.627,41 €)	<u>Indemnité vice-président:</u> Indemnité brute annuelle de 14.997,85 € (indice 138,01) indexée au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Indemnité vice-président	Néant	100%
Administrateur - Membre du Comité d'Ethique (*)	BELLEFLAMME Elodie	Total : 2.082,68 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 2.082,68 € Ind. km : 220,49 € • Comité d'Ethique : 0 € (-PP 37,35% : 777,86 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	82%
Administrateur - Membre du Comité d'Audit	BULTOT Claude	Total : 2.777,85 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 2.338,23 € Ind. km : 439,62 € • Comité d'Audit : 0 € (-PP 37,35% : 1.037,47 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	85%

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages (tableaux détaillant les index en annexe)	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Administrateur-Présidente du Comité d'Audit	BURNET Anne-Caroline	Total : 3.154,24 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 2.107,28 € Ind.km : 294,22€ • Comité d'Audit : 685,50 € Ind. km : 67,24 € (-PP 37,35% : 1.178,07 €)	<u>Jeton présence administrateur:</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Jeton présence présidente du Comité d'Audit :</u> Jeton de 180 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	92%
Administrateur Membre du Comité d'Ethique (*)	de BEER de LAER Hadelin	Total : 2.069,57 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 1.885,37 € Ind. km : 184,20 € • Comité d'Ethique : 0 € (-PP 37,35% : 772,97 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	73%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	DEMANET Nathalie	Total : 1.688,85 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 1.155,40 € Ind.km : 245,42 € • CNR : 226,43 € Ind. km : 61,60 € (-PP 37,35% : 630,77 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	57%

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages (tableaux détaillant les index en annexe)	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	DONFUT Didier (**)	Total : 2.053,64 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 905,79 € Ind.km : 138,42 € • Bureau Exécutif : 905,79 € Ind. km : 103,64 € (-PP 50% : 1.026,85 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Bureau :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité d'Audit	DUTHY André	Total : 3.576,15 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 2.338,23 € Ind.km : 624,12 € • Comité d'Audit : 476,04 € Ind. km : 137,76 € (-PP 37,35% : 1.335,66 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	FAYT Christian	Total : 2.598,04 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 2.097,95 € Ind.km : 244,06 € • CNR : 226,43€ Ind. km : 29,60 € (- PP 37,35% : 970,38€)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	93%

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages (tableaux détaillant les index en annexe)	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Administrateur Président du Comité d'Ethique (*)	FRANCEUS Michel	Total : 2.619,62 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 1.871,16 € Ind.km : 748,46 € • Comité d'Ethique : 0 € (-PP 37,35% : 978,38 €)	<u>Jeton présence administrateur :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Jeton présence président du Comité d'Ethique:</u> Jeton de 180 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	82%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	FRANSSEN Roger (**)	Total : 1.524,72 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 905,79 € Ind.km : 292,50 € • CNR : 226,43€ Ind. km : 100,00 € (-PP 37,35% : 569,48 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité d'Ethique (*)	GAUTHIER Ludivine (**)	Total : 905,79 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 905,79 € (-PP 37,35% : 338,31 €)	<u>Jeton présence administrateur :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	GILLIS Alain	Total : 5.107,69 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 2.338,23 € Ind.km : 202,30 € • Bureau Exécutif : 2.347,56 € Ind. km : 219,60 € (-PP 50% : 2.553,89 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Bureau :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques:</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages (tableaux détaillant les index en annexe)	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Administrateur	HARDY Cerise	Total : 1.722,61 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 1.645,09 € Ind.km : 77,52 € (-PP 37,35% : 643,38 €)	<u>Jeton présence administrateur :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques :</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	70%
Administrateur Membre du Comité d'Audit	LEFEBVRE Philippe (**)	Total : 528,93 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 221,98 € • Comité d'Audit : 230,95 € Ind. km : 76,00 € (-PP 37,35% : 197,56 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques :</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	40%
Administrateur – Membre du Comité d'éthique (*)	MELLOUK Mohammed Amine (***)	Total : 968,41 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 725,65 € Ind.km : 242,76 € • Comité d'Éthique : 0 € (-PP 37,35% : 361,69 €)	<u>Jeton présence administrateur :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques :</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	75%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	MEURENS Jean-Claude	Total : 3.508,16 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 2.338,23 € Ind.km : 849,90 € • CNR : 226,43€ Ind. km : 93,60 € (-PP 37,35% : 1.310,29 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques :</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages (tableaux détaillant les index en annexe)	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	PIERMAN Thomas (***)	Total : 2.537,54 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 965,93 € Ind.km : 194,04 € • Bureau Exécutif : 1.206,21 € Ind. km : 171,36 € (-PP 37,35% : 947,73 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Bureau :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques :</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Membre du Comité de Nomination et de Rémunération	PITZ Mario (****)	Total : 708,81 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 485,37 € Ind.km : 223,44 € • CNR : 0€ (-PP 37,35% : 264,74 €)	<u>Jeton présence administrateur :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques :</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%
Administrateur Présidente du Comité de Nomination et de Rémunération	STAQUET Danièle	Total : 2.901,61 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 2.338,23 € Ind.km : 216,13 € • CNR : 326,05 € Ind. km : 21,20 € (-PP 37,35% : 1.083,69 €)	<u>Jeton présence administrateur :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Jeton présence présidente du Comité de Nomination et de Rémunération :</u> 180 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques :</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages (tableaux détaillant les index en annexe)	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Administrateur Membre du Comité d'Audit Membre du Comité d'Éthique (*)	VAN HOUT Florence	Total : 3.023,14 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 2.107,28 € Ind.km : 352,90 € • Comité d'Audit : 476,04 € Ind. km : 86,92 € • Comité d'Éthique : 0 € (-PP 37,35% : 1.129,15 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques :</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	86%
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	VEREECKE Anne	Total : 3.738,52 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 1.390,96 € • Bureau Exécutif : 2.347,56 € (-PP 37,35% : 1.396,30 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Bureau :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot	Néant	Néant	80%
Administrateur Membre du Comité d'Audit	VITULANO Maria	Total : 1.562,10 € • Montant indexé des jetons de présence : • CA : 725,65 € Ind.km : 443,52 € • Comité d'Audit : 245,09 € Ind.km : 147,84 € (-PP 37,35% : 583,43 €)	<u>Jeton présence administrateur/membre Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot <u>Indemnités kilométriques :</u> Sur la base de l'AR du 13/07/2017 (modifié par l'AR du 10/11/2022) fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale	Néant	Néant	100%

(*) Les mandats de Président et membres du Comité d'éthique sont devenus caduques de plein droit le 23 novembre 2022 – date de la suppression du Comité d'éthique.

(**) Madame Ludivine GAUTHIER, Messieurs Didier DONFUT, Roger FRANSSSEN et Philippe LEFEBVRE ont démissionné de leur mandat d'administrateur au 30 avril 2022.

(***) Messieurs Mohammed Amine MELLOUK et Thomas PIERMAN ont été cooptés par le Conseil d'administration en date du 22 juin 2022 pour pallier à la vacance des mandats d'administrateur suite à la démission de Madame Ludivine GAUTHIER et de Monsieur Didier DONFUT. Leurs mandats ont pris cours le 23 juin 2022.

(****) Madame Maria VITULANO a été cooptée par le Conseil d'administration en date du 28 septembre 2022 pour pallier à la vacance du mandat d'administrateur suite à la démission de Monsieur Philippe LEFEBVRE. Son mandat a pris cours le 29 septembre 2022.

(*****) Monsieur Mario PITZ a été coopté par le Conseil d'administration en date du 19 octobre 2022 pour pallier à la vacance du mandat d'administrateur suite à la démission de Monsieur Roger FRANSSSEN. Son mandat a pris cours le 20 octobre 2022.

Index au cours de l'année 2022												
Fonction			Février 2022		Avril 2022		Juin 2022		Septembre 2022		Décembre 2022	
	Brut annuel	Rémunération de base	Index / Coeff. majoration	Brut annuel	Index / Coeff. majoration	Brut annuel	Index / Coeff. majoration	Brut annuel	Index / Coeff. majoration	Brut annuel	Index / Coeff. majoration	Brut annuel
Président	19.997,14 €	<u>Indemnité président:</u> Indemnité brute annuelle de 19.997,14 € (indice 138,01) indexée au prorata des dépassements de l'indice pivot	1,8114	36.222,82 €	1,8476	36.946,72 €	1,8845	37.684,61 €	1,9222	38.438,50 €	1,9607	39.208,39 €
Vice-Président	14.997,85 €	<u>Indemnité vice-président:</u> Indemnité brute annuelle de 14.997,85 € (indice 138,01) indexée au prorata des dépassements de l'indice pivot	1,8114	27.167,11 €	1,8476	27.710,03 €	1,8845	28.263,45 €	1,9222	28.828,87 €	1,9607	29.406,28 €
Président Comité	180 €	<u>Jeton présence présidente du Comité d'Audit :</u> Jeton de 180 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot	1,8114	326,05 €	1,8476	332,57 €	1,8845	339,21 €	1,9222	346,00 €	1,9607	352,93 €
Membre CA/Comité	125 €	<u>Jeton présence administrateur/membre du Comité :</u> Jeton de 125 € (indice 138,01) indexé au prorata des dépassements de l'indice pivot	1,8114	226,43 €	1,8476	230,95 €	1,8845	235,56 €	1,9222	240,28 €	1,9607	245,09 €

Indemnités kilométriques Montant brut/km	Mars 2022	Septembre 2022
	Brut/km	Brut/km
0,37 €	0,40€	0,42€

2. Titulaires de fonction de direction

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute			
			Salaire de base brut	Cotisation ONSS s/salaire	Imposable brut	
Fonctionnaire dirigeant local	GRIFNEE Fernand	300.279,34 €**	300.279,34€	39.246,51€	261.032,83€	
Directeur Réseaux	MOES Didier	272.509,01€	225.871,51€	29.521,41€	196.350,10€	
Directeur détaché	DECLERCQ Christine	265.344,30€	231.285,65€	30.229,03€	201.056,62€	
Directeur Clients *** Apd 15.06.2022	DEVOLDER Olivier ***	105.298,45€	84.986,51€	11.107,74€	73.878,77€	
Directeur Stratégie et Transformation	MAHAUT Sébastien	264.593,40€	224.218,40€	29.305,34€	194.913,06€	
Directeur Informatique	MEDAETS Benoît	241.075,05€	206.962,55€	27.050,01€	179.912,54€	
Directeur Finances	OFFERGELD Dominique	264.663,42€	230.550,92€	30.133,01€	200.417,91€	
Directeur Ressources Humaines	DEMARS Frédéric	255.504,01€	220.139,01€	28.772,17€	191.366,84€	
Directeur Corporate	DE COSTER Nicolas ***	219.295,46€	183.930,46€	24.039,71€	159.890,75€	
Directeurs ayant quitté leurs fonctions en 2022						
Au 1 ^{er} février 2022	MERTENS Inne Directeur Clients***	66.045,26€	66.045,26€	8.632,12€	57.413,14€	
Au 31 mars 2022	HOUSSARD Benoît Directeur Technique***	106.057,92€	105.357,92€	13.770,28€	91.587,64€	
Total général		2.360.665,62€	2.079.627,53€	271.807,33€	1.807.820,20€	

Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local (Biffer la mention inutile)

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? Oui / ~~Non~~
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? Oui / ~~Non~~
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? Oui / ~~Non~~
- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? 62.674,31 € hors taxes pour l'année 2022

Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle

Bonus individuel*	Cotisation ONSS s/bonus individuel	Imposable bonus individuel	Bonus collectif	
-	-	-	-	Président SYNERGRID – Non rémunéré Administrateur ATRIAS – Non rémunéré
43.837,50€	1.909,85€	12.702,65€	2.800,00€	Administrateur Gas.be – Non rémunéré
31.312,50€	1.364,18€	9.073,32€	2.746,15€	Néant
18.787,50€	818,51€	5.443,99€	1.524,44€	Administrateur ATRIAS – Non rémunéré Administrateur SYNERGRID – Non rémunéré
37.575,00€	1.637,02€	10.887,98€	2.800,00€	Néant
31.312,50€	1.364,18€	9.073,32€	2.800,00€	Néant
31.312,50€	1.364,18€	9.073,32€	2.800,00€	Administrateur Contassur – Non rémunéré
32.565,00€	1.418,75€	9.436,25€	2.800,00€	Administrateur Enerbel (fonds de pension) – Non rémunéré Administrateur Powerbel (fonds de pension) – Non rémunéré
32.565,00€	1.418,75€	9.436,25€	2.800,00€	Néant
Directeurs ayant quitté leurs fonctions en 2022				
-	-	-	-	
-	-	-	700,00 €	
259.267,50€	11.295,42€	75.127,08€	21.770,59€	

Commentaires éventuels

Les membres du Comité de direction bénéficient en outre de l'ensemble des avantages fixés par le secteur, à l'instar de l'ensemble des cadres de l'entreprise.

* Les montants de bonus individuels sont ici représentés avec indexation du mois de mars 2023 (125,26.). Ces bonus sont versés en respect de la politique de rémunération des cadres et cadres de Direction comme suit: 1/3 sous forme de prime brute et 2/3 en produits financiers. Les warrants ou stocks options représentent un avantage en nature soumis au précompte professionnel exceptionnel.

** Conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et de l'article 82 du décret du 28/03/2018 mais également tel que prévu au contrat de travail de Mr Fernand Grifnée, un montant de 14.983,02EUR résultant de l'évolution de l'indexation tel qu'appliqué dans la Commission paritaire 326 sera remboursé à ORES afin de respecter le plafond décréteil de 245.000EUR indexé à 285.296,32EUR pour l'année 2022

*** Suite à la réorganisation interne d'ORES et les mouvements de personnel intervenus en 2022 :

Madame Isabelle CALLENS a quitté ses fonctions de direction à la date du 31 décembre 2021.

Monsieur Nicolas DE COSTER a repris la direction Corporate au 1^{er} janvier 2022.

Madame Inne MERTENS a quitté ses fonctions à la date du 31 janvier 2022.

Monsieur Olivier DEVOLDER a repris la direction Clients au 15 juin 2022.

Monsieur Benoît HOUSSARD a quitté ses fonctions à la date du 31 mars 2022 – la rémunération brute ne tient pas compte de l'indemnité compensatoire de préavis versée.

3. Annexes

- Annexe 1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion
- Annexe 2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois
- Annexe 3 : Formation

Annexe 1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion

V-€ présence donnant lieu au paiement d'un jeton de présence

ORES – Organe de gestion 1 : Conseil d'administration

Fonction	Nom - Prénom	CA 26/01 2022	CA 23/02 2022	CA 23/03 2022	CA 27/04 2022	CA 25/05 2022	CA 22/06 2022	CA 28/09 2022	CA 19/10 2022	CA 23/11 2022	CA 14/12 2022	Taux de participation total - %	
Président	DE VOS Karl	V	V	V	V	V	V		V	V	V	9/10 90%	
Vice-Président	BINON Yves	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	10/10 100%	
Administrateurs	BELLEFLAMME Élodie	V-€	V-€	V-€	V-€		V-€	V-€	V-€	V-€		8/10 80%	
	BULTOT Claude	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	10/10 100%	
	BURNET Anne-Caroline	V-€	V-€	V-€	V-€		V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	9/10 90%	
	de BEER de LAER Hadelin	V-€			V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	8/10 80%	
	DEMANET Nathalie	V-€	V-€	V-€				V-€	V-€			5/10 50%	
	DONFUT Didier	V-€	V-€	V-€	V-€							4/4 100%	
	DUTHY André	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	10/10 100%	
	FAYT Christian	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€		V-€	9/10 90%	
	FRANCEUS Michel		V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€		8/10 80%	
	FRANSSSEN Roger	V-€	V-€	V-€	V-€							4/4 100%	
	GAUTHIER Ludivine	V-€	V-€	V-€	V-€							4/4 100%	
	GILLIS Alain	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	10/10 100%	
	HARDY Cerise	V-€			V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	7/10 70%	
	LEFEBVRE Philippe	V-€										1/4 25%	
	MELLOUK Mohammed Amine								V-€	V-€	V-€	3/4 75%	
	MEURENS Jean-Claude	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	10/10 100%
	PIERMAN Thomas								V-€	V-€	V-€	V-€	4/4 100%
	PITZ Mario									V-€	V-€	V-€	2/2 100%
STAQUET Danièle	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	10/10 100%	
VAN HOUT Florence	V-€	V-€	V-€		V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	9/10 90%	
VEREECKE Anne	V-€	V-€	V-€				V-€		V-€	V-€		6/10 60%	
VITULANO Maria									V-€	V-€	V-€	3/3 100%	

ORES – Organe de gestion 2 : Bureau exécutif

Fonction	Nom - Prénom	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	Taux de participation total - %	
		18/01 2022	15/02 2022	15/03 2022	19/04 2022	14/06 2022	13/09 2022	18/10 2022	26/10 2022	15/11 2022	06/12 2022		
Membres	DE VOS Karl	V	V		V	V	V	V	V	V	V	9/10	90%
	BINON Yves	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	10/10	100%
	DONFUT Didier	V-€	V-€	V-€	V-€							4/4	100%
	GILLIS Alain	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	10/10	100%
	PIERMAN Thomas						V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	5/5	100%
	VEREECKE Anne	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	V-€	10/10	100%

ORES – Organe de gestion 3 : Comité de Nomination et de Rémunération

Fonction	Nom - Prénom	CNR	CNR	CNR	CNR	Taux de participation total	%
		09/03/2022	22/06/2022	28/09/2022	19/10/2022		
Présidente	STAQUET Danièle	V-€	V	V	V	4/4	100%
Membres	DEMANET Nathalie	V-€		V	V	3/4	75%
	FAYT Christian	V-€	V	V	V	4/4	100%
	FRANSSSEN Roger	V-€				1/1	100%
	MEURENS Jean-Claude	V-€	V	V	V	4/4	100%

ORES – Organe de gestion 4 : Comité d'audit

Fonction	Nom - Prénom	CAud	CAud	CAud	Taux de participation total	%
		20/04/2022	28/09/2022	07/12/2022		
Présidente	BURNET Anne-Caroline	V-€	V	V-€	3/3	100%
Membres	BULTOT Claude		V		1/3	33%
	DUTHY André	V-€	V	V-€	3/3	100%
	LEFEBVRE Philippe	V-€			1/1	100%
	VAN HOUT Florence	V-€		V-€	2/3	67%
	VITULANO Maria			V-€	1/1	100%

ORES – Organe de gestion 5 : Comité d'éthique

Fonction	Nom - Prénom	CEth	Taux de participation total	%
		23/03/2022		
Président	FRANCEUS Michel	V	1/1	100%
Membres	BELLEFLAMME Élodie	V	1/1	100%
	de BEER de LAER Hadelin		0/1	0%
	GAUTHIER Ludivine	V	1/1	100%
	VAN HOUT Florence	V	1/1	100%

Annexe 2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois

PRÉSIDENT			
Mois	Montant de rémunération versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Montant indemnités de déplacement versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Justification
Janvier 2022	1.853,96		90% de présence totale aux réunions en 2022 (Conseil d'administration 9/10 et Bureau exécutif 9/10)**
Février 2022*	1.891,13		
Mars 2022	1.891,13		
Avril 2022*	1.928,92		
Mai 2022	1.928,92		
Juin 2022*	1.967,45	65,40	
Juillet 2022	1.967,45		
Août 2022	1.967,45		
Septembre 2022*	2006,81		
Octobre 2022	2006,81		
Novembre 2022	2006,81		
Décembre 2022*	2047,01	74,29	

VICE-PRÉSIDENT			
Mois	Montant de rémunération versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Montant indemnités de déplacement versé (Brut moins précompte professionnel 37,35%)	Justification
Janvier 2022	1.390,47		100% de présence totale aux réunions en 2022 (Conseil d'administration 10/10 et Bureau exécutif 10/10)**
Février 2022*	1.418,35		
Mars 2022	1.418,35		
Avril 2022*	1.446,70		
Mai 2022	1.446,70		
Juin 2022*	1.475,59	87,63	
Juillet 2022	1.475,59		
Août 2022	1.475,59		
Septembre 2022*	1.505,11		
Octobre 2022	1.505,11		
Novembre 2022	1.505,11		
Décembre 2022*	1.535,25	140,71	

* Indexation suite dépassement indivis pivot

** Par délibération de l'Assemblée générale du 29 mai 2019, la rétribution annuelle brute est attribuée aux Président et Vice-Président à concurrence de 100% si le mandataire précité est présent à 80% des séances des organes de gestion.

Annexe 3 : Formations

Fonction	Nom - Prénom	27/04/2022*	23/11/2022*	Taux de participation total - %	
Président	DE VOS Karl	V	V	2/2	100%
Vice-Président	BINON Yves	V	V	2/2	100%
Administrateurs	BELLEFLAMME Elodie	V	V	2/2	100%
	BULTOT Claude	V	V	2/2	100%
	BURNET Anne-Caroline	V	V	2/2	100%
	de BEER de LAER Hadelin	V	V	2/2	100%
	DEMANET Nathalie			0/2	0%
	DONFUT Didier	V		1/1	100%
	DUTHY André	V	V	2/2	100%
	FAYT Christian	V		1/2	50%
	FRANCEUS Michel	V	V	2/2	100%
	FRANSSEN Roger	V		1/1	100%
	GAUTHIER Ludivine	V		1/1	100%
	GILLIS Alain	V	V	2/2	100%
	HARDY Cerise	V		1/2	50%
	LEFEBVRE Philippe			0/1	0%
	MELLOUK Mohammed Amine		V	1/1	100%
	MEURENS Jean-Claude	V	V	2/2	100%
	PIERMAN Thomas		V	1/1	100%
	PITZ Mario		V	1/1	100%
	STAQUET Danièle	V	V	2/2	100%
	VAN HOUT Florence		V	1/2	50%
VEREECKE Anne			0/2	0%	
VITULANO Maria		V	1/1	100%	

* Jour de CA - pas de frais de déplacement complémentaires

En 2022, deux formations ont été dispensées aux administrateurs.

La première, organisée le 27 avril 2022, avait pour objet « La transition énergétique »

La seconde, le 23 novembre 2022, a abordé le sujet « Communautés d'Énergie Renouvelable (CER) »

CONTACTS

ORES - Avenue Jean Mermoz, 14
6041 Gosselies
Belgique
www.ores.be

Service clientèle: 078 15 78 01
Service dépannage: 078 78 78 00
Urgence odeur de gaz: 0800 87 087

